



Canada Revenue
Agency

Agence du revenu
du Canada

MINISTERIAL WELCOME PACKAGE BOOK 1

Welcome to the CRA Presentation
The First Month
Key Decisions in the First 60 days
Important Issues

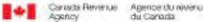
November 2019

Book 1 – Important Issues

Table of Contents

Welcome to the Canada Revenue Agency	1
The First Month.....	11
Key Decisions – First 60 Days.....	13
Aggressive Non-Compliance Including Tax Evasion.....	14
An Act Respecting Indigenous Languages.....	17
Cannabis Taxation.....	19
Climate Action Incentive – Fuel Charge	21
CRA/Unions Collective Bargaining Status Update	24
Disability Tax Credit – Response to Disability Advisory Committee	26
ePayroll	29
Fraud and Scams	30
High-profile External Privacy Incidents.....	33
Income Tax Measures to Support Journalism	35
Quebec Single Tax Return.....	37
Report of the Special Senate Committee on the Charitable Sector.....	38
Sales Taxation of Foreign Digital Corporations	40
Taxing Multinationals (3% revenue tax proposal)	42

Welcome to the Canada Revenue Agency



Canada Revenue Agency
Agence du revenu du Canada



Welcome to the Canada Revenue Agency

November 2019

Canada

Purpose

- As the Minister of National Revenue, you are accountable to Parliament and the Prime Minister for the operation of the Canada Revenue Agency (CRA).
- You are responsible for an Agency that plays a key role in helping the government achieve its objectives, through the collection of revenue and the delivery of benefits.
- This presentation will provide you with an overview of the CRA and demonstrate how we can support you and the government's priorities.

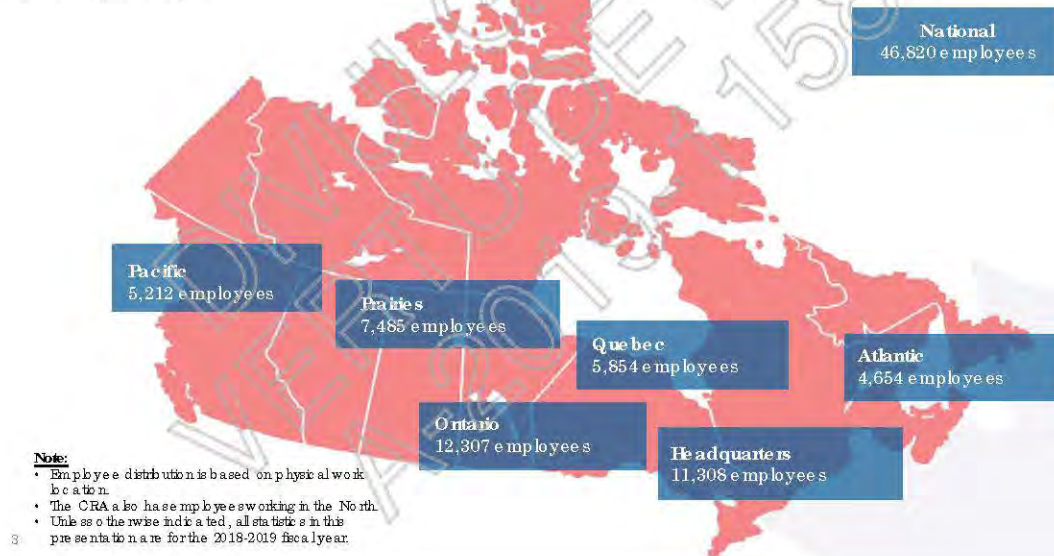


Who we are

- You lead a continually improving organization which touches the lives of almost all Canadians and businesses, and which makes a positive difference across the country.
- We administer tax and benefits legislation, principally the *Income Tax Act*, *Excise Tax Act*, and *Excise Act*.
 - The Department of Finance develops tax legislation and policy, and Employment and Skills Development Canada (ESDC) leads some of the legislation related to benefits.
 - The CRA provides input and is consulted on operational considerations.
- Along with taxes and benefits, there are elements of Employment Insurance and the Canada Pension Plan that also fall under our purview.
- To support Canada's self-assessment system and to ensure Canadians receive the benefits to which they are entitled, we strive to be trusted, helpful, and fair.

2

Our people



3

The role of the Minister

- Along with the Minister of Finance and other Cabinet members, you influence and shape government policy and legislation.
- As Minister of the CRA, you engage with Agency management and key external stakeholders to discuss broad issues of policy and direction, and you help guide our activities and shape our future.



4

You are supported by a variety of people ...

- The **Commissioner and Chief Executive Officer**, who is responsible for the day-to-day management and direction of the CRA. He is supported by a Deputy Commissioner.
- The **CRA's management and employees**, to whom many of the CRA's millions of decisions, including those related to specific taxpayer cases, are delegated.
- The **CRA's Board of Management**, which oversees the Agency and administration of the CRA, and advises the Minister on matters that relate to general administration.
- The **Taxpayers' Ombudsman**, who advises and informs the Minister about any matter relating to CRA services provided to a taxpayer, and upholds 8 of the 16 taxpayer service rights outlined in the Taxpayer Bill of Rights (see Annex A).

Your input into, and approval of, appointments for the Board and the Ombudsman will be sought in the near future.

5

... including external experts, stakeholders, and partners

- The following ministerial advisory committees provide advice to the Minister on Agency operations and policies in their focus areas:
 - Minister's Underground Economy Advisory Committee
 - Offshore Compliance Advisory Committee
 - Disability Advisory Committee
 - Advisory Committee on the Charitable Sector
- Engagement opportunities with small and medium businesses, and individuals are available through Serving You Better, and Serving Canadians Better consultations.
- Key federal and provincial partners include:
 - Provincial and territorial governments
 - Department of Finance
 - Department of Justice
 - ESDC
 - Service Canada
 - The Treasury Board of Canada Secretariat
 - Shared Services Canada



6

The economic and social well-being of Canadians is supported by the CRA's revenue collections...

- The CRA collects taxes on behalf of the Government of Canada, most provinces and territories, and some First Nations.
- We also undertake a variety of activities to collect debt on behalf of other government programs (e.g., social program overpayments, Canada Student Loan).
- The revenues we collect are critical in supporting government programs, services, and investment priorities.

Total administered
revenues and pension
contributions, over

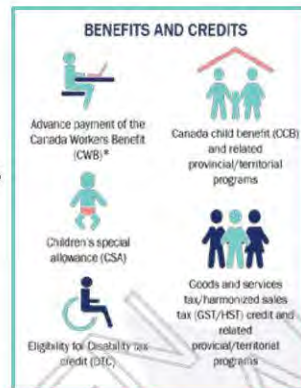
\$457 BILLION

Resolved just under
\$68 BILLION
in outstanding tax debt

7

... and through the delivery of benefits and tax credits to millions of Canadians

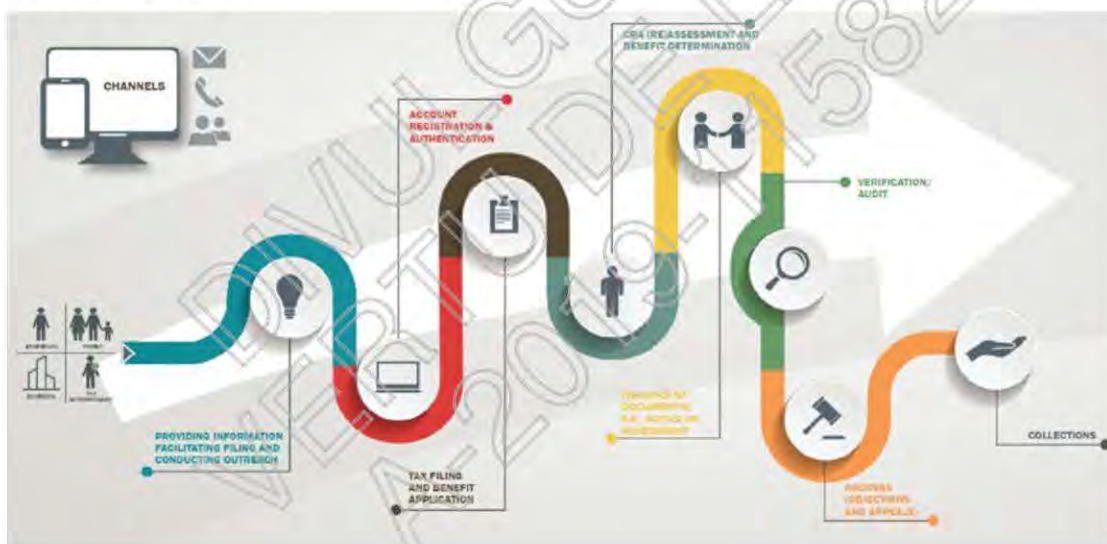
- Our overarching goal is to ensure clients know how to access the benefits and tax credits for which they are eligible.
- We undertake significant efforts to reach people, in particular vulnerable populations, to increase benefit uptake:
 - Community Volunteer Income Tax Program (CVITP)
 - Outreach, including to Indigenous populations and seniors
 - Nudge campaigns
- We work with provincial, territorial, and federal partners to support our efforts.



\$34.8
BILLION
paid to benefit
recipients
and administered
181
federal, provincial
and territorial
benefit and credit
programs and
services

* For the 2019 tax year, the Canada Workers Benefit will replace the Working Income Tax Credit.

What we do



For many Canadians, the main interaction with the Government is the irfiling experience...



Some of the tools and services that support filing



...and we aim to make it fast, easy, secure, and accurate

10 *Other statistics are available in Annex B

To better serve Canadians, the Agency is modernizing...

- Canadians and businesses have told us that they expect CRA to provide modern, easy-to-understand, and easy-to-use information and services.
- The Agency is listening and modernizing to improve the client experience and to ensure we are a world-class tax and benefits administration:
 - We are designing and delivering people-centred programs and services
 - Our compliance activities are shifting to an increased focus in education, facilitation, and communication
- To support these efforts, we are adopting new tools and technology, shifting to a culture of service, and renewing our workforce.

Vision

- Trusted, fair and helpful by putting people first

Values

- Integrity
- Professionalism
- Respect
- Collaboration



Service identity

- Respectful
- Helpful
- Doing it right

Guiding principles

- We are people-centric
- We are supportive
- We are innovative
- We are one team
- We are fair

... by putting people first

11

Canadians' level of compliance is impacted by the CRA's reputation and perceived fairness

- Non-compliance ranges from accidental (making honest mistakes) to intentional (wilfully seeking to mislead the CRA).
- Our responses are tailored to the type of non-compliance:
 - Focus on education and facilitation to help those who want to comply
 - Enforcement efforts target high-risk individuals and corporations, and the underground economy
 - We collaborate with our international partners to combat tax evasion
- Canadians have the right to a fair and impartial review through the redress process, including the court system, as outlined in the Taxpayers' Bill of Rights.
- The CRA has a number of active court cases of particular note that are being supported by the Department of Justice.

12

People expect their information to be protected...

- The CRA has one of the largest holdings of personal information in Canada and Canadians expect us to protect it by:
 - Managing information and data
 - Ensuring appropriate safeguards are in place
 - Governing the use of new and emerging technology
 - Adhering to privacy obligations set out in law (e.g., section 241 of the *Income Tax Act*)
- Any impact on our reputation could reduce trust in the Agency, and ultimately voluntary compliance.
- We have rigorous controls to protect personal information and we regularly monitor and enhance these controls.
- The CRA consults with experts in the private and public sectors to ensure a strong security and privacy posture.



13

... and we remain vigilant

Communications is key in achieving results...

CRA Public Affairs

Robust planning, analytics and media engagement capacity

- Tri-annual CRA communications strategies informed by evidence-based public environment analysis
- Robust, proactive issues management capacity
- Proactive, responsive media relations capacity



Context

Corporate storyline:

- Highlight the CRA's ongoing service improvement efforts
- The CRA will never use threatening language (scams)
- Build confidence in the CRA by raising awareness of CRA efforts to crack down on tax cheating
- Connect Canadians with information they need to get the benefits and credits to which they are entitled



By the numbers

- ~1000 media calls/year
- ~18 articles/day mention the minister or CRA
- Top three media topics: tax cheating, benefits/credits, scams
- More than 225k social media followers*

* As of October 9, 2019

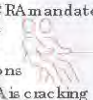
Opportunities

- High national public interest in CRA stories
- Increasingly successful proactive media approach
- Opportunity to profile service transformation and collaboration with international partners



Challenges

- Being open and transparent while also protecting the confidentiality of taxpayer information
- Lack of public awareness of CRA mandate vs. Finance Canada mandate
- Client service experience still not meeting client expectations
- Ongoing perception that CRA is cracking down on the average Canadian while not pursuing wealthy Canadians and businesses



14

... and positioning the Minister for success

Looking ahead...

Your platform contained a number of tax and benefit proposals that have implications for the CRA:

- **Various tax cuts and changes to tax credits, including:**
 - Make the first \$15,000 of income tax-free for Canadianseaming \$147,000 or less peryear
 - Impose a 10% tax on luxury cars, boats, and personal aircraft over \$100,000
 - Impose a 1% tax on vacant residential properties owned by non-Canadians who do not live in Canada
 - Have corporate taxes for businesses developing or producing zero-emissions technologies or products
- **Enhancements for the North:** Improve the Northern Resident deduction
- **Tax on businesses in the digital economy:** Impose a 3% tax on income of businesses in the digital economy (e.g., Netflix, Amazon); ensure that international digital corporations collect and remit the same sales tax as Canadian corporations

15

Looking ahead (cont.)

- **Increase benefits:** Increase benefits under the Canada Child Benefit (CCB), Child Disability Benefit, and provide a tax-free \$2,500 benefit to families of the Canadian Armed Forces and Royal Canadian Mounted Police every time they relocate
- **Employment Insurance (EI) Expansions:** Make EI maternity/parental benefits tax-exempt at the source, and integrate them with the CCB
- **Close loopholes and ensure no unfair tax breaks:** Review corporate tax policies to ensure wealthy Canadians do not benefit from unfair tax breaks; target corporate tax loopholes and modernize anti-avoidance rules
- **Enhance whistleblower programs:** Enhance existing whistleblower programs relating to tax evasion based on best practices in other countries

16

Looking ahead - considerations

Moving towards implementation, some considerations:

21(1)(a) et 21(1)(b)

- We will support and collaborate with ESDC for proposals related to **EI benefits**.

21(1)(a) et 21(1)(b)

17

Annex A: Taxpayer Bill of Rights

**YOU
HAVE
THE
RIGHT
TO**

- receive statements and to pay no more and no less than what is required by law
- service in both official languages
- privacy and confidentiality
- a formal review and a subsequent appeal
- ★ be treated professionally, courteously, and fairly
- ★ complete, accurate, clear, and timely information
- unless otherwise provided by law, not to pay income tax assessed in dispute before you have had an immediate review
- have the law applied consistently
- ★ lodge a service complaint and to be provided with an explanation of our findings
- ★ have the costs of compliance taken into account when administering tax legislation
- ★ expect us to be accountable
- relief from penalties and interest under tax legislation because of extraordinary circumstances
- ★ expect us to publish our service standards and report annually
- ★ expect us to warn you about questionable tax schemes in a timely manner
- ★ be represented by a person of your choice
- lodge a service complaint and request a formal review without loss of appeal

★ Of the 16 rights listed, the Taxpayer Ombudsman is responsible for upholding the eight starred service rights

18

Annex B: CRA by the numbers (2018-19)

- **\$457B** in total administered revenue and pension contributions
- **\$34.8B** in benefits administered
- **\$68B** in outstanding tax debt was resolved
- **91.9%** of individuals paid their reported taxes on time
- **85.7%** of corporate income taxes were paid on time
- **100%** of benefit payments were issued on time
- **83.3%** of the CRA's services were available online
- **88.6%** income tax and benefit returns and **91.2%** corporation income tax returns were filed digitally
- **835,216** returns completed through the Community Volunteer Income Tax Program
- **Over 17.5M** calls answered by agent and automated service

19

The First Month



Week	Suggested Activities
Week 1	Sweating-in ceremony for new Ministers / Meet the Commissioner at Rideau Hall
	• Receive mini-book at Rideau Hall • Office orientation and administrative decisions, including establishing staff and other logistics • Email to all CRA staff from Minister • Approval of biography and photograph • Approval of signature and letter templates
	Welcome to the Agency • Meeting with the Commissioner and Deputy Commissioner • Minister is provided with briefing Book 1 & 2 • Discuss priorities • Discuss Briefing Plan – overview of proposed plan for the coming week/month
	Briefing, Introduction to the CRA – presentation of overview deck and discussion with the Commissioner and Deputy Commissioner
	Priority Briefings • S241 – protection of taxpayer information • Security Briefing • Briefing on the Disability Advisory Committee (scheduled to meet November 25-26, 2019). • Briefing on the issue of Income Tax Measures to Support Journalism (see key decisions document and associated important issue note)
	Administrative Briefing • Question Period preparation • Spokesperson training
	<i>The following are anticipated to begin in week 1, but extend into remainder of the first month</i>
	Thematic Briefings Topics to include: benefits administration, people first, filing experience, compliance, privacy and security.

	Important Issue Briefings - Briefing on urgent topics that are likely to require early decisions or attract media attention following the election.
	Corporate Briefings – - Ministerial Authorities and Delegations - Technical Briefing on 69(1)(g) re (a) the Departmental Results Report - Technical Briefing on the Expenditure Management Cycle and CRA Budget

Week	Activity
Week 2	- Corporate and thematic briefings continue, including branch overviews - Chair of the Board of Management (briefing/arranged call) - Taxpayers' Ombudsman (briefing/arranged call). - Briefings on Important Issues start - Finalizing office logistics - Other demands on Minister's time (e.g., cabinet business, parliamentary affairs, and constituency office) - Briefings on program/topical issues - Briefing on the Litigation Forecast
Week 3	- Agency Briefing on the four current Ministerial Advisory Bodies - Underground Economy - Disability - Offshore Compliance - Charitable Sector - Briefings on Important Issues continue - Briefings on program/topical issues
	Important Business for First Month - Review and approve: - Departmental Results Report 69(1)(g) re (a)

Key Decisions – First 60 Days

Subject	Decision Required	Timing of decision
Disability Advisory Committee (DAC) meeting	Whether the Minister will attend part of the quarterly DAC meeting scheduled for November 25-26 in Ottawa.	November 21-22
Departmental Results Report	Approval of the annual Departmental Results Report.	November 29
Journalism Tax Measures	Approval of the designation process for Qualified Canadian Journalism Organizations.	Early December 2019
69(1)(g) re (a)		
Board of Management nominations	Approval and recommendation to the Governor in Council for two vacant director positions.	Early December 2019
New members of Disability Advisory Committee	Nomination of two members.	Early December 2019
Advisory Committee on the Charitable Sector meeting	Input into the agenda for the first in-person meeting of the Advisory Committee on the Charitable Sector (ACCS).	Early December 2019
Selection Process for the Taxpayers' Ombudsman	Approval of a selection process to choose a new Ombudsman.	Late January 2020
69(1)(g) re (a)		

Aggressive Non-Compliance Including Tax Evasion

ISSUE

The Canada Revenue Agency (CRA) has increased its focus on aggressive non-compliance through increased audit coverage, better data, and new approaches to identifying and targeting compliance efforts.

These efforts have started to bear fruit; audit results have improved, voluntary tax payments have increased and there is a growing body of litigation before the courts that will help define the limits of acceptable tax planning.

Critics of Canada's tax regime continue to identify some issues, including a concern that regular taxpayers are subject to aggressive enforcement by the CRA, while sophisticated taxpayers use legal and accounting maneuvers to avoid or evade taxes. While such criticisms have lessened, and are increasingly focused on legislation, work remains to effectively communicate the CRA's approach to compliance.

CONSIDERATIONS

The vast majority of Canadian taxpayers are compliant and pay their fair share of taxes, and expect others to do the same. A minority of taxpayers make small, unintentional errors in their tax returns, which the CRA seeks to address through education, communication and reminders. Finally, a small segment of the population knowingly tests the limits of the Canadian tax law or ignores the law completely.

The Office of the Auditor General's 2018 audit of the CRA's compliance programs found that audit yield had increased by 60% over recent years, a total of \$14.3B in gross audit assessments were made in fiscal 2018-19. The vast majority of these audit assessments were issued to large corporations and high net worth taxpayers (\$8.5B), and overall the average dollars involved in a CRA audit doubled over the past 5 years to an average of \$145K.

Better data and modern analytics have helped drive this progress. Reporting of international transfers over \$10K, Country-by-Country reports from multinationals and world-wide exchange of banking data have all provided the CRA with valuable information that we use to compare to tax filings.

The CRA has increased collaboration with international partners and now leads a number of initiatives of the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD) Forum on Tax Administration (FTA), including the CRA's Commissioner's role as the vice chair of the FTA and sponsorship of the Large Business and International Program.

The CRA has also increased its communications and transparency in relation to

aggressive non-compliance, notably the publication of reports on tax gaps, more detailed responses to media enquiries, more interviews, and pre-judgment releases of information related to criminal tax evasion cases.

Building on this momentum, there are a number of key areas of focus in relation to aggressive non-compliance:

- Moving beyond identifying and correcting non-compliance to invest greater effort to preventing or influencing non-compliance from occurring.
- Increasing the level of legal support during audits to mitigate the increase in litigation and enhance the crown's ability to succeed at court.
- Enhancing the options available for taxpayers seeking to comply or wanting tax certainty; from greater transparency in relation to current audit issues to improvements to the Advance Pricing Arrangements, there needs to be a clear and supportive avenue for those seeking to comply.
- Ensuring that adequate consequences flow from aggressive non-compliance. Our roster of criminal cases needs to move from investigation to conviction, we need to ensure that discretionary penalties are applied to help drive behaviour changes.

In addressing the above issues, we need to be clear that many of these instances of aggressive non-compliance are complex and can take considerable time and resources to resolve.

NEXT STEPS

21(1)(a) et 21(1)(b)

There are well established stakeholder groups representing both sophisticated taxpayers and groups concerned with tax fairness. The CRA will continue to engage these groups in open two-way communication. This will provide additional opportunities to understand stakeholder views and to communicate what the CRA is doing and plans to do.

BACKGROUND

The following are illustrative of some of the key work that has been undertaken by the CRA in recent years to address aggressive non-compliance.

- CRA audit programs identified \$14.3B in non-compliance during 2018-2019, including \$8.5B related to international, large business and offshore activities.
- Budget 2016 and 2017 provided close to \$1B in new funding for CRA compliance activities. This investment was anticipated to generate \$5B in identified non-compliance over five years. To date, more than \$4B has already been identified.
- Close to 30 criminal investigations are underway related to cases with over \$1M in potential tax evaded, and having an offshore or money laundering element.

- An increased focus on the real estate sector has led to more than \$1B in non-compliance being identified over the past four years in Ontario and British Columbia.

KEY MESSAGES

- Canada has one of the highest voluntary tax compliance rates in the world, but there is still a small minority choosing not to pay what they legally owe.
- Tax evasion and aggressive tax avoidance deprive our country of important revenues that help fund essential programs and services such as health care, child care, education and infrastructure.
- The Government is committed to protecting the integrity of the Canadian tax system by combating tax evasion and aggressive tax avoidance on all levels in Canada and abroad.
- I look forward to working with stakeholders and our international partners to address this important issue.

An Act Respecting Indigenous Languages

ISSUE

An Act respecting Indigenous languages (the Act) received Royal Assent on June 21, 2019. Among other features, the Act promotes the provision of federal government services in Indigenous languages.

CONSIDERATIONS

The Act speaks broadly about providing services in Indigenous languages, leaving a number of design parameters to be further defined. It is expected that federal entities will engage with Indigenous entities to reach agreements on what services to provide, where and how. The Act notes that decisions are to be guided by a “distinctions-based approach”, considering the vitality and unique circumstances of each Indigenous group or language.

The Canada Revenue Agency (CRA) currently offers a suite of materials in a number of Indigenous languages, potentially making the implementation of the Act an extension of ongoing activities, rather than an entirely new initiative. However, engaging with Indigenous organizations on service expectations, either directly or via Canadian Heritage will be required.

At this time, most of the CRA’s Indigenous-language resources are targeted at increasing Indigenous benefit uptake. Indigenous peoples’ tax-filing rates remain lower than those of the non-Indigenous population in Canada, excluding Indigenous peoples from the socio-economic benefits for which they may be eligible. This is expected to be a continued focus.

The CRA is committed to a client-centric approach to service delivery. While we have a clear obligation to provide the full range of our services in both official languages, the legislation presents the CRA with a possible challenge and opportunity to effect important change in the way we provide services to Indigenous Canadians. The distinctions-based approach allows for flexibility to target services, languages, and regions where in language constitutes a distinctive barrier to service and benefit access.

NEXT STEPS

Canadian Heritage is currently focusing efforts on implementing broader elements of the legislation, including the appointment of a Commissioner of Indigenous Languages.

The CRA is in the process of reviewing its services and products in Indigenous languages and its internal capacity to offer services in Indigenous languages in advance of regulatory discussions.

We understand that Canadian Heritage is planning to continue consultations with

National Indigenous Organizations to bring greater clarity to language of service expectations. Departmental-specific consultations may also be required.

BACKGROUND

An Act respecting Indigenous languages (the Act), received Royal Assent on June 21, 2019. Led by the Department of Canadian Heritage, this legislation supports the efforts of Indigenous peoples to reclaim, revitalize, and strengthen Indigenous languages, promotes greater public awareness of these languages' richness and diversity, and establishes an Office of the Commissioner of Indigenous Languages.

The Act also includes a high-level process for federal institutions to provide services in Indigenous languages where capacity and demand exist. However, the Act does not clearly define capacity or demand; the development of regulations and consultations with Indigenous organizations are expected to bring greater clarity to these terms.

KEY MESSAGES

- The Government is committed to providing support for Indigenous languages in Canada where possible through a variety of mechanisms, including the creation of tailored communication products in a variety of Indigenous languages.
- I understand that the CRA is committed to improving the services that they offer to Canadians so that individuals are better able to file their tax returns and access credits and benefits, and business owners are aware of their tax obligations and possible tax deductions.

Cannabis Taxation

ISSUE

Three new classes of cannabis products were legalized on October 17, 2019 – edibles, extracts, and topicals. The Canada Revenue Agency (CRA) administers the excise duty for cannabis products, including these new product classes. The CRA is fully prepared to expand administrative functions to these new classes.

CONSIDERATIONS

The legalization, regulation, and restriction of access to cannabis has created two primary regulatory roles for the CRA:

1. Administering the excise duty framework, which involves regulating the production, movement, and sale of cannabis products until they enter the duty-paid market.
2. Collecting excise duties for the federal government and the provinces/territories (P/Ts) that have signed Coordinated Cannabis Taxation Agreements (CCTAs). All P/Ts, with the exception of Manitoba, have signed CCTAs and therefore, only the federal portion of the excise duty will be collected on sales in Manitoba.

The CRA has advised the industry on how the excise duty framework will apply to the new classes of cannabis products through the publication of a technical note and updates to CRA web content.

In addition, the CRA plans to offer one-on-one industry outreach sessions in the fall of 2019, for existing cannabis licensees, producing the new cannabis product classes. The CRA also anticipates providing new licensees with outreach specific to their activities at the time of licensing.

NEXT STEPS

The CRA plans to continue working in collaboration with Health Canada on the regulation of cannabis products.

Given Health Canada notice period requirements, the earliest date that new cannabis products will be available for retail sale is December 16, 2019.

BACKGROUND

On October 17, 2018, the Government of Canada implemented a framework on cannabis legalization. Under the framework, the federal government is responsible for regulating the production of cannabis while the P/Ts are responsible for regulating the distribution and retail sale.

At the federal level, the CRA and Health Canada share the responsibility for regulating licensed producers of cannabis products. Currently, the CRA regulates the cannabis producers from a taxation perspective while Health Canada regulates under a health and safety lens.

On June 21, 2019, amendments to the Excise Act, 2001 with respect to the taxation of the new classes of cannabis products received Royal Assent.

KEY MESSAGES

- The CRA's role with respect to cannabis is administering the tax framework, including licensing cultivators, producers and packagers of cannabis products, and collecting federal duties and taxes.
- The CRA also helps cannabis producers in understanding their obligations through outreach activities and by posting technical information documents on the Canada.ca website.
- The provincial and territorial governments are responsible for the distribution and retail sale of cannabis.

Climate Action Incentive – Fuel Charge

ISSUE

Under the Greenhouse Gas Pollution Pricing Act, the Canada Revenue Agency (CRA) is responsible for distributing the direct proceeds of the federal fuel charge through Climate Action Incentive (CAI) payments to eligible individuals who are residents of Saskatchewan, Manitoba, Ontario, and New Brunswick as part of their respective income tax and benefit returns for 2018 and subsequent taxation years.

The CRA is expected to provide the CAI payment for 2019 and subsequent years to eligible individuals who are residents of Alberta when filing their income tax and benefit returns for those years.

CONSIDERATIONS

Last year, the CRA sent targeted communications to stakeholders to ensure readiness for the implementation of the CAI. Moving forward, CAI payment promotion will be integrated into tax filing season communications.

Alberta recently revoked their own carbon pricing regime and the federal backstop will therefore apply in that province. As a result, the CAI payment will also be available for eligible individuals of Alberta when they file their income tax and benefit returns for 2019 and subsequent years.

The CRA has already posted details on its website to inform Alberta stakeholders of their obligations under the fuel charge and is working with stakeholders to assist them in getting ready for implementation.

Saskatchewan and Ontario have both challenged the federal fuel charge in court. The challenges are based on an assertion that the charge is an illegal tax that violates an area of provincial jurisdiction. Both respective Courts of Appeal ruled the fuel charge was constitutional. Saskatchewan and Ontario have taken their challenge to the Supreme Court.

NEXT STEPS

For the 2019 tax and benefit return filing season, the CRA is preparing to take the following actions:

- Eligible individuals who are residents of Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, and New Brunswick will be able to calculate and claim the CAI payment when filing their returns for 2019.
- Changes are scheduled to incorporate a CAI payment for eligible individuals who are residents of Alberta in the certified tax software used by individuals to file their returns via NEFILE, and for tax preparers to file returns for their clients via EFILE for the 2019 taxation year.

- CRA system changes are being made to incorporate the CAI payment in the processing of 2019 income tax and benefit returns to be filed by residents of Alberta. The 2019 CAI payment amounts will also be updated for eligible individuals who are residents of Saskatchewan, Manitoba, Ontario and New Brunswick.
- CRA call centre agents have been trained to respond to general enquiries and assist individuals with the CAI payment. Training materials are being updated to reflect the changes that apply for the 2019 taxation year.

BACKGROUND

In 2018, the Government put in place the federal pollution pricing system announced as part of the Pan-Canadian Framework on Clean Growth and Climate Change. The framework allows provinces and territories the flexibility to implement their own pollution pricing system, provided that they meet the federal standards. Provinces and territories had until September 1, 2018, to outline their plans or the federal carbon pollution pricing system would be implemented in their jurisdiction. The CRA has been mandated with collecting the federal fuel charge.

A number of provinces and territories have implemented programs administered by the CRA to offset the cost of carbon pricing, including:

- British Columbia's Climate Action Tax Credit, a tax-free payment made to low-income individuals and families to help offset provincial carbon taxes;
- The Northwest Territories' (NWT) Cost of Living Offset intended to offset the cost of the NWT carbon tax and help address overall cost of living; and
- The Yukon's Government Carbon Price Rebate – Individual (YGCPRI) intended to help individuals and families offset the cost of the federal carbon pollution pricing levy. The Yukon also introduced a Business Carbon Price Rebate for corporations and self-employed individuals to be included in their 2019 income tax and benefit returns.

Saskatchewan, Manitoba, Ontario and New Brunswick did not commit to their own carbon pricing system. For these provinces, the federal government returns the bulk of direct proceeds directly to eligible individuals via CAI payments in the province in which the revenues were raised, which varies according to province of residence.

Most households receive more in Climate Action Incentive payments than they incur from carbon pricing. This helps offset the cost of the fuel charge. CAI payment amounts will be increased annually to reflect increases in the price on pollution under the federal backstop system, until at least 2022. This also includes a supplement for residents of rural areas (i.e., individuals who reside outside of a Census Metropolitan Area as defined by Statistics Canada) in recognition of their specific needs.

KEY MESSAGES

- The CRA is positioned to continue to administer the Climate Action Incentive payment for the upcoming tax season.

- The amount individuals are eligible for varies according to their province of residence and family composition.
- The amount is first used to reduce a person's balance owing, if applicable, and then increases the amount of the person's refund.
- The CRA also administers the federal fuel charge, which applies to 21 types of fuel and combustible waste.
- The Government will continue to engage with businesses and stakeholders to ensure that they understand their obligations.

DIVULGUÉ EN
VERTU DE LA LAI
A-2019-115827

CRA/Unions Collective Bargaining Status Update

ISSUE

The Canada Revenue Agency (CRA) and the Public Service Alliance of Canada – Union of Taxation Employees (PSAC-UIE) have been negotiating a new collective agreement since June 2018. The employees in this bargaining unit have been without a contract since October 31, 2016.

CONSIDERATIONS

In May 2019, after months of negotiations, the PSAC-UIE declared a bargaining impasse and requested the establishment of a Public Interest Commission (PIC).

The CRA and the PSAC-UIE's PIC hearing dates have been scheduled for January 2020. The purpose of the PIC hearing is to allow both parties the opportunity to present their positions on outstanding issues. The PIC then provides the parties with a report containing non-binding recommendations that may assist the parties in reaching a settlement and avoid possible labour disruption. The report is expected to be issued within 30 days of the hearings.

NEXT STEPS

The CRA is preparing for the PIC hearing and is confident that this process will assist the parties in reaching a settlement.

21(1)(a) et 21(1)(b)

BACKGROUND

CRA employees are represented by two unions, the PSAC-UIE and the Professional Institute of the Public Service of Canada – Audit, Financial and Scientific Group (PIPSC-AFS). The PIPSC-AFS represents the areas of audit, financial management and information technology services. The CRA and PIPSC-AFS have recently signed a new four-year collective agreement for approximately 12,000 employees.

The PSAC-UIE represents all other non-executive positions of the CRA and represents approximately 29,000 members. Between June 2018 and May 2019, the CRA and

PSAC-UIE met for 6 negotiation sessions and 2 mediation sessions, for a total of 28 bargaining days.

The PSAC-UIE union initially declared a bargaining impasse on January 24, 2019, at which point, the parties agreed to participate in mediation. The union declared an impasse once again after two mediation sessions. The PSAC, to which the union is affiliated, has also called a bargaining impasse with a number of other separate agencies, including the Treasury Board of Canada Secretariat (TBS). The CRA continues to work closely with TBS.

KEY MESSAGES

- The Government is committed to reaching an agreement that is fair to employees and for Canadians.
- Maintaining a positive and constructive relationship with its unions is a priority for the CRA.

Disability Tax Credit – Response to Disability Advisory Committee

ISSUE

In May 2019, the Disability Advisory Committee (the Committee) presented its report on Enabling Access to Disability Tax Measures. The report makes 42 recommendations; the Canada Revenue Agency (CRA) has committed to addressing those which are administrative in nature, and to working with the Department of Finance Canada to address changes with legislative implications.

CONSIDERATIONS

In May 2019, the CRA acknowledged the Committee's recommendations via a news release from the Minister's Office on Canada.ca, and is currently working towards addressing them. The recommendations are helping guide the CRA in its efforts to better support Canadians living with disabilities, including how to make the Disability Tax Credit (DTC) easier to access.

Several recommendations from the Committee have already been implemented by the Government of Canada, such as allowing Canadians to keep their Canada Disability Savings Grants and Canada Disability Savings Bonds for all periods in which they qualify for the DTC.

The CRA has also taken steps to make the DTC easier for Canadians to access, including launching an enhanced telephone service to allow Canadians to connect with call centre agents to address complex DTC-related questions in one phone call. In addition, Canadians can now submit their DTC applications electronically online through the CRA's My Account or Represent a Client web portals.

The Committee acknowledged that some recommendations, especially those that touch on legislative issues, will require more analysis and time to implement. Additionally, given the sensitive nature of the DTC, changes to the program can quickly become high-profile, necessitating a careful approach to any changes.

During its June 2019 meeting in Ottawa, the Committee focused on forward-planning for the second year of its mandate. The members committed to further engagement and study to help implement longer-term recommendations involving legislative changes.

There are currently two vacancies on the Committee, with an additional three members whose terms are set to expire in January 2020. New members are appointed by the Minister of National Revenue for a period of 48 months. The private sector co-chair's term will also expire in January 2020, with an option to extend the appointment. Since the passing of its sole Indigenous member in 2018, the Committee has requested new Indigenous representation.

NEXT STEPS

The Committee will be meeting November 25-26, 2019. This represents an early opportunity for you as the Minister to be informed on the work of the Committee and to meet its members. A detailed briefing on the Committee will be prepared for you prior to the meeting date in case you decide to attend.

Five members will need to be appointed to the Disability Advisory Committee in early 2020 to fill vacancies.

The CRA plans to work with the Committee to refine, analyze, and develop an approach to address complex recommendations over the longer term. The Government of Canada will continue to engage with the broader disability community to identify ways to improve the financial security of persons with disabilities.

BACKGROUND

In November 2017, the Committee, originally formed in 2004 and disbanded in 2006, was reinstated to provide the CRA with a formalized means of collaborating with various stakeholders. Enhancing the accessibility of the CRA's services to persons with disabilities is an ongoing effort, which is currently greatly assisted by the Committee's work. Since its reinstatement, the Committee has met in person four times and heard from more than 1,200 individuals and organizations through meetings, submissions and surveys.

The role of the Disability Advisory Committee is to advise the Minister of National Revenue and the Commissioner of the CRA on:

- The administration of the programs related to disability tax measures;
- The needs and expectations of the disability community;
- Increasing awareness and take-up of measures for people living with disabilities
- How to better inform people living with disabilities and various stakeholders about tax measures and important administrative changes; and
- Current administrative practices and how to enhance the quality of services for people living with disabilities.

The Disability Advisory Committee is co-chaired by Dr. Karen R. Cohen, Chief Executive Officer of the Canadian Psychological Association and Frank Vermaeten, CRA Assistant Commissioner. The Committee consists of 11 voluntary members, including people with disabilities, qualified health practitioners, advocates from the disability community, and professionals from a variety of fields, such as tax professionals and lawyers.

KEY MESSAGES

- The Government's goal is to ensure that every person who is eligible for the DTC receives it. This includes a fair, straightforward application process.
- We know some Canadians continue to have issues with this process, and we are working to improve that.

- We will continue to explore ways to address many such issues through recommendations made by the Disability Advisory Committee in the report they released earlier this year.
- I understand the CRA has already implemented some important changes, including a more efficient telephone service to connect Canadians with call agents who can address complex DTC-related questions in one phone call.
- I look forward to working with my colleagues, the Disability Advisory Committee, and other stakeholders to improve measures for persons with disabilities. We welcome all feedback.

DIVULGUÉ EN
VERTU DE LA LAI
A-2019-115827

ePayroll

ISSUE

The Government's electoral platform committed \$150M over 2 years to implement a voluntary, real-time ePayroll system to automate records of employment so that small businesses no longer have to submit detailed records to Service Canada for the administration of the Employment Insurance (EI) program.

21(1)(a) et 21(1)(b)

CONSIDERATIONS

21(1)(a) et 21(1)(b)

NEXT STEPS

The CRA will continue to engage ESDC as that department explores options. Additional briefings will be provided as required.

BACKGROUND

The platform commitment aligns with a Budget 2018 commitment to minimize the administrative burden on employers, and it supports previous efforts by ESDC to develop ways to streamline employer reporting obligations under the EI program.

KEY MESSAGES

- The CRA will continue to collaborate with ESDC on its ePayroll work and assess potential implications for the CRA.

Fraud and Scams

ISSUE

Scams involving the use of the Canada Revenue Agency's (CRA) name have grown significantly in recent years, and often target seniors and newcomers to Canada. Not only do such scams threaten the financial security of Canadians, they also make it difficult for the CRA to carry out its mandate as many Canadians hang up on actual calls from the CRA suspecting them to be scammers.

CONSIDERATIONS

Scammers posing as CRA employees continue to contact Canadians, misleading them into paying false debt. They continue to use traditional techniques by telephone, email, and text. For most telephone scams, victims receive a phone call from a person claiming to work for the CRA and saying that taxes are owed. The caller indicates that taxes are owed and requests immediate payment by Interac e-transfer, Bitcoin, prepaid credit cards, or a gift card and threatens the taxpayer with a rest or deportation, often using threatening or aggressive language.

Scammers have created fear among the population, which increasingly assumes that any communication from someone representing the CRA is not genuine. With this in mind, the CRA now provides comprehensive information to help Canadians identify legitimate communications from the CRA to protect themselves from being scammed. This includes what to do if they think they may be the victim of fraud.

Despite the CRA's efforts, new scams are invented almost daily. Scammers continue to develop elaborate stories to make Canadians believe they are legitimate and trick potential victims into providing personal information and/or money. The CRA has no way to block or stop the scammers, who often operate internationally and quickly remove any trace of their activity.

Education and awareness

The CRA maintains a "Slam the scam" fraud prevention page on Canada.ca. The webpage is regularly updated with the newest examples of fraudulent communications and includes awareness tools such as videos, printable posters and handouts. It also posts regular messages about fraud and scams on various social media platforms (e.g., Facebook, Twitter) to help Canadians recognize scams and encourage them to report scams to the Canadian Anti-Fraud Centre (CAFC). The CRA raises awareness among Canadians on this topic by working with media partners and by regularly participating in interviews and press conferences.

Through partnerships with organizations such as the Royal Canadian Mounted Police (RCMP), the CAFC, and the Competition Bureau, the CRA has been able to reach a wider and more diverse audience of Canadians through a variety of mediums. Each year in March, the CRA promotes Fraud Prevention Month, an annual government-wide

campaign that seeks to help Canadians and public servants recognize, report and prevent fraud.

In addition, the CRA's regions partner with local police forces and associations to ensure the broad distribution of scam warnings and participates in local events with community associations, such as seniors' groups, to reach a wider and more diverse audience.

An MP Kit is provided annually for MPs to use in collaboration with their local community associations to help raise awareness and protect their citizens from falling victim to tax scams.

Tips for Canadians on how to protect themselves

The CRA published a Tax Tip (a brief guidance document) that explains to Canadians what the CRA will and will not do. It also explains what to do to validate the call (e.g., confirm the status of their tax accounts and verify whether the communication is real by calling the CRA or by checking My Account) and how to report the scam. As a result of recent privacy breaches in the external environment, the CRA issued another Tax Tip on the steps individuals can take to safeguard their personal information and avoid becoming victims of identity theft.

Flagging incidents to law enforcement

The CAFC is the central agency in Canada that collects information and criminal intelligence on fraud and offers support to fraud victims. The CRA encourages the victims of fraud to contact local police authorities and to report all potential incidents of fraud or scams to the CAFC. The CRA also reports incidents of fraud and scams to the CAFC, where appropriate.

NEXT STEPS

The CRA will continue proactive communications to raise awareness about fraud and scams. It will strengthen and formalize partnerships with stakeholder associations that represent vulnerable populations (e.g., seniors, new Canadians, youth), and increase the frequency and scope of outreach across the country by leveraging media, social media, and stakeholder associations to promote videos and tax tips.

BACKGROUND

Fraud is a crime that affects every Canadian, regardless of their education, age or income. Recently, scammers have started using social media platforms to target younger individuals.

Scammers pretending to be CRA agents are just one form of fraud in Canada. There are many others including scammers pretending to represent banks, private corporations or other federal departments to obtain the personal information of Canadians.

During tax filing season, there tends to be an increase in tax-related fraud activity. The annual income tax filing season communications/ad campaign is a key opportunity to raise awareness about fraud.

KEY MESSAGES

- The Government takes fraud and scams very seriously and will work to prevent individuals from falling victim to them.
- I understand the CRA shares information via news outlets, radio, social media, and on the web on how to avoid common scams, as well as working with partners such as the RCMP to raise awareness of scams.
- As Minister of National Revenue, I will ensure that the CRA continues to do everything in its power to help Canadians recognize, prevent and report scams.

High-profile External Privacy Incidents

ISSUE

One of the cornerstones of Canada's self-assessment tax system is the trust Canadians place in the CRA to safeguard the privacy of their personal information. Effectively managing privacy breaches is critical in maintaining public confidence in the integrity of the tax system.

CONSIDERATIONS

The Canada Revenue Agency (CRA) takes the security of all taxpayer information very seriously, and keeps a close watch on internal processes to prevent unlawful attempts to obtain tax information and to make sure that taxpayers' rights and information are protected. The CRA has strong system controls and processes in place to protect taxpayer information. Indicative of our commitment to security are several projects and initiatives currently underway to ensure we can respond quickly when personal information incidents occur, including the following:

Personal Information Incident Working Group

In July 2019, the CRA formed the Personal Information Incident working group to facilitate horizontal collaboration and decision-making on emerging issues related to suspicious activities and incidents involving personal information.

Protection of Personal Information Vulnerability Review

The CRA is currently conducting a Protection of Personal Information Vulnerability Review.

21(1)(a) et 21(1)(b)

Enhancement of the CRA's Privacy Management Program

The CRA is currently implementing an enhanced privacy management program that involves, greater privacy awareness, increased capacity, enhanced reporting and increased collaboration.

NEXT STEPS

The CRA will continue to monitor internal and external environments and will implement the enhanced privacy management program as well as recommendations stemming from the work of the personal information incident working group and the vulnerability review.

BACKGROUND

Recent national and international personal information incidents have created a heightened awareness of potential privacy issues and have caused government institutions to evaluate their privacy practices. Although the recent incidents did not

involve the CRA, we continue to review, monitor, and where appropriate, increase our security measures to ensure that taxpayer information held in its care is kept confidential and safe.

Examples of recent incidents (since the summer of 2019) involving personal information such as name, contact information, birth date, social insurance number and financial information include:

Desjardins

An employee of the Desjardins Group illegally accessed and shared the personal information of approximately 4.2 million individuals and 173,000 businesses.

The Standing Committee on Public Safety and National Security convened an emergency meeting on July 15, 2019, to discuss the personal data breach at Desjardins Group and federal efforts to further protect the privacy of implicated individuals. The CRA participated in this meeting.

Bulgarian National Revenue Agency (BNRA)

A hacker stole the personal information of nearly 5 million individuals including some Canadians. Consequently, all exchanges with Bulgaria were temporarily suspended pending a review by the Global Forum on Transparency and Exchange of Information for Tax Purposes.

Capital One

A hacker stole the personal information of about 100 million American and 6 million Canadian Capital One Financial members.

Revenu Québec

A Revenu Québec employee transferred the personal information of 23,000 current and former employees outside of the organization.

Industrielle Alliance

The personal information of nearly 3,000 customers of the Industrial Alliance Financial Group was compromised when some employees were victims of phishing scams.

KEY MESSAGES

- The Government takes Canadians' privacy seriously, and will take steps to protect Canadians' personal information.
- I understand that the CRA has rigorous security controls in place to protect taxpayer information and is committed to monitoring and improving these controls on a regular basis.
- I look forward to working with my officials and experts to further improve the CRA's security controls.

Income Tax Measures to Support Journalism

ISSUE

Budget 2019 introduced three measures to support Canadian journalism, namely:

- a 25% refundable labour tax credit for salary and wages paid to an eligible newsroom employee on or after January 1, 2019;
- a non-refundable personal income tax credit to allow taxpayers to claim digital news subscription costs paid to a qualifying organization after 2019 and before 2025; and
- registration for a new type of qualified donee, registered journalism organizations beginning on January 1, 2020.

The legislation has received Royal Assent and organizations are anxious to begin availing themselves of these measures.

Each of these measures require an organization to first be designated as a qualified Canadian journalism organization (QCJO).

CONSIDERATIONS

The Minister of National Revenue has the responsibility for designating organizations as QCJOs under the Income Tax Act.

The Journalism and Written Media Independent Panel of Experts (Panel) recommended the establishment of an Advisory Board and that members be appointed to act as special advisers to the Minister of National Revenue. If established, the Advisory Board would be responsible for making recommendations on whether an organization meets the qualitative requirements for QCJO status.

NEXT STEPS

21(1)(a) et 21(1)(b)

BACKGROUND

Organizations are eager to obtain QCJO status to allow them to claim the refundable labour tax credit that came into force on January 1, 2019.

Designation as a QCJO does not automatically entitle organizations to the various measures. Each of the new measures has its own additional criteria that have to be met by the organization. It is estimated that about 1,200 organizations could qualify for QCJO designation.

Budget 2019 also announced that the Panel would be established to:

- make recommendations on eligibility criteria for the purposes of being recognized as a QCJO,
- provide recommendations on the establishment of an Advisory Board; and
- set additional criteria for eligible newsroom employees for the purposes of the labour costs tax credit.

The Panel delivered its first report to the Ministers of Finance and Canadian Heritage and Multiculturalism in June 2019.

KEY MESSAGES

- I understand that work is underway at the CRA on the process for designating organizations as a qualified Canadian journalism organization, and more details will be forthcoming.

Quebec Single Tax Return

ISSUE

The Government of Quebec is seeking to administer a single tax return in the province of Quebec to include both Quebec and federal taxes. The dual collection of federal and provincial taxes in the province of Quebec has long been recognized as inefficient and a burden on Quebec taxpayers.

CONSIDERATIONS

In January 2019, the government indicated that it was not interested in a transfer of administration to Quebec, but was open to discussions on how to reduce the burden for Quebecers of having to deal with two tax administrations.

The Canada Revenue Agency (CRA) has a long history of collaborating with Revenu Québec. To date, this has focused on the sharing of information and best practices for compliance purposes. We have, however, had some recent success in aligning tax forms between the two administrations.

14, 21(1)(a) et 21(1)(b)

NEXT STEPS

14, 21(1)(a) et 21(1)(b)

BACKGROUND

In May 2018, the National Assembly of Quebec adopted a motion asking "the Quebec government and the federal government to implement a single tax return for Quebec taxpayers, to be filed with Revenu Québec, while preserving Quebec's fiscal autonomy."

In January 2019, newly elected Quebec Premier, François Legault, confirmed that his government supported the National Assembly's motion and reiterated the request to the Prime Minister.

KEY MESSAGES

- The CRA is continually exploring ways to reduce the administrative burden on all taxpayers – including those in Quebec.

Report of the Special Senate Committee on the Charitable Sector

ISSUE

A June 2019 report of the Senate Special Committee on the Charitable Sector recommended that the Government of Canada improve support for the charitable sector. Many of the recommendations are directed at the Canada Revenue Agency (CRA).

CONSIDERATIONS

The report identified long-standing issues facing the charitable sector and the CRA. If the Senate adopts the report, a government response is expected within 150 calendar days. 21(1)(a) et 21(1)(b)

Committee recommendations

The report makes 42 recommendations. Of these, 20 are directed at the Minister of National Revenue, the CRA, and/or the CRA's Advisory Committee on the Charitable Sector (ACCS), which was established in March 2019. The recommendations focus on:

- Modernizing the legal and regulatory framework governing the sector: The CRA and/or ACCS are directed to study amendments to the Income Tax Act.
- Strengthening the relationship between the sector and government: The CRA is directed to communicate decisions on charitable status more clearly. The Department of Innovation, Science, and Economic Development is directed to create a new secretariat on the charitable sector in which the CRA would participate.
- Ensuring strong and stable funding for the sector: The CRA is directed to grant registered charities greater latitude in undertaking business activities, and increase incentives for the donation of real estate and private company shares.
- Regulating various charitable endeavours: The CRA and/or ACCS are directed to study changes to the rules for donor-advised funds, for registered charities operating outside of Canada, and to reporting requirements for both registered charities and non-profit organizations.

21(1)(a) et 21(1)(b)

Public environment

The report received modest positive media and social media attention. Its release has increased expectations for change within the charitable sector. The sector may coordinate a response to the report.

NEXT STEPS

We will be seeking your views and direction in regards to the recommendations and their possible implementation.

BACKGROUND

The Senate Special Committee on the Charitable Sector released the report – Catalyst for Change: A Roadmap to a Stronger Charitable Sector – in June 2019, following extensive stakeholder consultations. It found that demographic change, financial constraints, red tape, outdated rules, and a lack of recognition have combined to stifle the sector.

In March 2019, the ACCS was announced along with its co-chairs. The ACCS is a consultative forum for engaging with the charitable sector. Its purpose is to address emerging issues related to charities and to ensure a supportive regulatory environment. The ACCS provides recommendations to the Minister of National Revenue and the Commissioner of the CRA. The CRA and two representatives from the charitable sector co-chair the ACCS. Finance Canada and the CRA's Charities Directorate also each have a representative who sits on the ACCS.

In August 2019, the Government of Canada announced full membership of this committee. An introductory conference call was held the end of August during which the Committee's terms of reference were approved and next steps were discussed including onboarding new members and topics for the Committee to address at future meetings. The ACCS is keen to start its work and is ready to have its first full, in-person meeting at the earliest available opportunity.

KEY MESSAGES

- The Government thanks the Committee for its work, as well as the many witnesses and Canadians that provided insights during the Committee's study.
- This is an important report and the Government is in the process of carefully examining the report and its recommendations.
- Rest assured, the Government recognizes the critical role charities play in our society and their valuable contribution to the lives of Canadians.
- As the regulator of charities, the CRA is committed to ensuring that charities have a regulatory environment that is appropriate and supports the important work they do.
- This includes a regular and open line of communication—including through the Advisory Committee on the Charitable Sector.

Sales Taxation of Foreign Digital Corporations

ISSUE

In its report tabled in Spring 2019, the Office of the Auditor General of Canada (OAG) found that the Canadian sales tax system had not kept pace with the rapidly evolving digital marketplace, and that the Canada Revenue Agency (CRA) and the Canada Border Services Agency (CBSA) had not done enough work to ensure that all sales taxes are collected and remitted to the government.

In its platform, the government committed to achieving the standard set by the Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) to ensuring that international digital corporations whose products are consumed in Canada collect and remit the same level of sales taxation as Canadian digital corporations.

CONSIDERATIONS

21(1)(a) et 21(1)(b)

NEXT STEPS

21(1)(a) et 21(1)(b)

BACKGROUND

The CRA administers and enforces the Excise Tax Act, whereas Finance Canada is responsible for developing and evaluating tax policy.

Domestic suppliers and non-resident Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax (GST/HST) registrant suppliers collect and remit the tax to the CRA. The GST/HST regime requires that consumers who obtain goods or services pay the associated GST/HST. When the tax is not collected, consumers are expected to self-assess and remit.

Generally, non-resident suppliers are not required to either register or collect any tax unless they make a taxable supply in Canada and carry on business in Canada, but they may voluntarily register for the GST/HST.

The CRA is monitoring changes in other jurisdictions and participates in OECD discussions on e-commerce to help shape a consistent global approach to multilateral measures that promote similar rules across countries and taxpayers to limit the burden on firms and the costs passed on to consumers.

In 2017, Australia introduced legislation to extend their GST to cross-border supplies of digital products and other services imported by Australian consumers to create a level playing field for domestic suppliers with their offshore counterparts.

The issue of digital taxation was a focus of the OAG report on Taxation of E-commerce published on May 7, 2019. This audit focused on whether, according to their respective roles and responsibilities, the CRA, the CBSA and Finance Canada ensured that the sales tax system for e-commerce was neutral and that the GST/HST tax base was protected. Part of the OAG's findings concluded that the existing legislation placed Canadian businesses at a disadvantage in relation to foreign vendors.

KEY MESSAGES

- Look forward to working closely with the Minister of Finance to effectively administer existing measures and implement the Government's tax policy agenda.
- The Government is committed to protecting and maintaining the fairness and integrity of Canada's tax system for all Canadians.
- The CRA is acting on the action plan emerging from the 2019 OAG audit of E-commerce.
- The Government is also involved in ongoing international discussions on best practices so as to ensure the CRA is able to effectively and efficiently deliver on policy here.

Taxing Multinationals (3% revenue tax proposal)

ISSUE

A 3% tax on revenue for the digital sector is part of the government's platform, with a proposed effective date of April 1, 2020.

CONSIDERATIONS

Taxation of digital multinational companies is an increasingly global concern because of the significant revenues generated by multinational digital technology companies and the distributed nature of their operations.

The Department of Finance Canada has leadership on this issue. The Canada Revenue Agency (CRA) is a key stakeholder in ensuring that any new measures can be and are effectively administered.

Different countries are pursuing different strategies in this area, with some preferring unilateral action and others, including Canada, favouring a co-ordinated multinational approach. Large multinationals (e.g., Amazon and Google) are broadly supportive of a multilateral approach that would avoid a patchwork of rules, and associated compliance complexity for them.

21(1)(a) et 21(1)(b)

NEXT STEPS

21(1)(a) et 21(1)(b)

BACKGROUND

To respond to the concern that foreign-owned multinationals may not pay a fair amount of tax under the existing system, France, Austria, Australia, Belgium, Spain, Italy, Czech Republic, Poland, Slovenia and the United Kingdom have implemented or announced plans for a tax on digital services similar to the one identified as part of the

government's platform commitments.

Some countries have communicated their taxes as interim measures pending a consensus on a multilateral approach.

21(1)(a) et 21(1)(b)

KEY MESSAGES

- This government is committed to ensuring that all taxpayers pay their fair share and to updating the tax system to keep pace with new business models.
- The CRA is supporting the Minister of Finance with detailed analysis on implementation of new approaches.
- Specific questions about tax policy options and tax changes should be directed to the Minister of Finance.



MINISTERIAL WELCOME PACKAGE BOOK 2

CORPORATE BRIEFING

Overview documents on the CRA's structure, governance,
corporate committees, planning and budget

November 2019

Book 2 – Corporate Briefing

Table of Contents

The Canada Revenue Agency - a brief history	1
Leadership of the Canada Revenue Agency	4
Organizational structure	4
General	5
Role of ministers	5
Portfolio Responsibilities and Support	5
Powers, Duties and Functions	5
Access to Previous Government Papers	5
Specific to the Minister of National Revenue	6
Delegations	6
Governance structure	7
Ministerial Support	7
Accountability to Parliament	7
Confidentiality of taxpayer information (Section 241 of the Income Tax Act)	7
Appointments	8
Security practices and Considerations	8
Bob Hamilton - Commissioner of Revenue and Chief Executive Officer	9
Christine Donoghue – Deputy Commissioner of Revenue	9
Governance at the Canada Revenue Agency	10
Minister of National Revenue	10
Board of Management	10
Taxpayers' Ombudsman	10
Commissioner of Revenue and Chief Executive Officer	10
Deputy Commissioner	10
Board of Management role	11
The Chair	11
Directors	12
Cabinet Decision-Making	13
Basic Rules for Cabinet Business	13
Decision-Making Process and Procedures	13
The Cabinet and Cabinet Committees	14
Orders in Council	14

Program Branches.....	15
Appeals Branch.....	15
Assessment, Benefit, and Service Branch (ABSB).....	16
Collections and Verification Branch (CVB).....	17
Compliance Programs Branch (CPB).....	18
Legislative Policy and Regulatory Affairs Branch (IPRAB).....	19
Corporate branches.....	20
Audit, Evaluation, and Risk Branch (AERB).....	20
Finance and Administration Branch (FAB).....	21
Human Resources Branch (HRB).....	22
Information Technology Branch (IIB).....	23
Legal Services.....	24
Public Affairs Branch (PAB).....	25
Service, Innovation and Integration Branch (SIIB).....	26
Regions.....	27
Atlantic Region.....	27
Quebec Region.....	27
Ontario Region.....	27
Prairie Region.....	27
Pacific Region.....	27
Taxpayers' Ombudsman.....	28
Mandate of the Taxpayers' Ombudsman.....	28
The Ombudsman Liaison Office.....	28
Office of the Taxpayers' Ombudsman Reports.....	29
Appointment of New Ombudsman.....	29
Shera Profit, Taxpayers' Ombudsman.....	30
Taxpayer Bill of Rights.....	31
OAG Performance Audits – Recent and Upcoming.....	32
Taxation of e-commerce.....	32
Student Financial Assistance.....	32
Corporate Documents.....	34
Corporate Business Plan.....	34
Departmental Results Report.....	35
Expenditure Management.....	36
CRA Budget.....	38
2019-20 Main Estimates.....	38
Authorities.....	38
Core responsibilities and programs.....	38
Changes in CRA budget levels.....	39
Departmental forecast – 2019-20 Departmental Plan.....	40
Internal reallocation mechanisms.....	40

Key impacts of recent budgets.....	41
CRA Partnerships.....	43
Federal.....	43
Provincial and territorial.....	44
International.....	44
Civil society organizations (CSO).....	44
Advisory committees.....	46
Government 101	47
Privy Council Office	47
Treasury Board Secretariat.....	48
Department of Finance.....	48

*Insert from Library of Parliament titled How Canadians Govern Themselves to be included as an Annex

DIVULGUÉ EN
VERTU DE LA LAI
A-2019-115827

The Canada Revenue Agency - a brief history

Before Confederation, the colonial government collected taxes, usually through customs duties, and sent them to the two mother countries, England and France. Following Confederation in 1867, the new government was given the power to raise money by taxation, and responsibilities were divided between the federal and provincial governments. In 1868, two separate departments were established: Customs (responsible for collecting customs duties and canal tolls) and Inland Revenue (responsible for collecting all excise duties, indirect taxes, and stamp duties).

In 1887, the Ministers of Customs and of Inland Revenue were reduced to controllers. Responsibility for their departments was placed under the Department of Trade and Commerce from 1892 to 1897, once again elevating them to full departmental status. They were merged as Customs and Inland Revenue in 1918, which, from 1921 to 1927, was known as Customs and Excise. The collection of income tax (a responsibility of the Department of Finance since 1917) was transferred to this new body in 1924.

In 1927, the Department of National Revenue Act established the Department of National Revenue by renaming the Department of Customs and Excise. The new Department was responsible for assessing and collecting duties and taxes, monitoring the movement of people and goods across the Canadian border, and protecting Canadian industries from foreign competition. The same act created a second department to collect income tax, a responsibility that a commissioner from the Department of Finance had been meeting. Both departments had the same Minister, but each had its own departmental organization and Deputy Minister.

From 1929 to 1934, as a result of the Great Depression, customs and excise duties declined by 65%, which led to an increase in personal and corporate taxes and the increase of sales tax across most of the provinces. When the Second World War began in 1939, the federal government began to move to incorporate the responsibility for the collection of personal and corporate taxes under a central fiscal authority; the goal was to raise funds more efficiently and more equitably distribute the war's financial burden across provinces and segments of society. The provinces surrendered the ability to collect these taxes to the federal government in 1941, and by 1946, these direct taxes accounted for 56% of Canada's revenue. The authority to collect direct taxes was never restored to the provincial level. However, in response to provincial dissatisfaction with the change in responsibilities, the government began distributing federal grants to provinces. The Income Tax Act was then passed in 1948, and introduced 10 federal tax brackets.

The Department of National Revenue kept its name until the 1970s, when it became known as Revenue Canada until 1999. On April 29, 1999, Parliament passed the Canada Customs and Revenue Agency Act, which established the Canada Customs and Revenue Agency (now the Canada Revenue Agency). The change in status from department to agency, which took place on November 1, 1999, has helped build a modern organization that is committed to leadership, innovation, and client service.

Following this change, a Commissioner and Chief Executive Officer of the Agency was first appointed on November 1, 1999. The Agency's Board of Management, was also implemented at this time.

On December 12, 2003, the government announced the creation of the Canada Border Services Agency (CBSA), which is responsible for Canada's customs operations. Two years later, on December 12, 2005, legislation came into effect to legally change our name to the Canada Revenue Agency (CRA).

The 100th anniversary of the establishment of income tax has just passed. In fact, it was called the Income War Tax Act when it received Royal Assent in 1917. When the First World War placed an unprecedented drain on Canada's finances, personal income tax was originally introduced as a temporary measure to finance the war. During this period, the CRA had 36 employees across the country. The Agency has come a long way since then, having grown to employ more than 40 thousand individuals serving Canadians. The Agency is the largest civilian employer in the Government of Canada, and has the highest retention rate amongst government organizations. We are also consistently ranked in Canada's top 100 employers.

The tax system and our forms have changed overtime, and so have our processing procedures. We have evolved from having a single switchboard telephone operator per office to having modern call centres across the country that provide millions of Canadians with answers to their questions about income tax and excise taxes, benefit programs, and the GST/HST. Since its inception, the CRA has consistently grown to better serve Canadians.

The CRA administers tax legislation and regulations, such as the Income Tax Act and the Excise Tax Act, for the Government of Canada and for most provinces and territories. The Agency is in charge of administering tax, and ensuring compliance on behalf of governments across Canada. We have also transformed beyond this role to focus on administering various social and economic benefits and incentive programs delivered through the tax system, thereby contributing to the ongoing economic and social well-being of Canadians.

It's an exciting time for the CRA as we are modernizing to ensure we put Canadians at the center of everything, including service design and delivery. We are listening to Canadians' expectations and focusing our efforts on innovating our approaches to service delivery to optimally serve Canadians. As technology has advanced, the Agency advanced alongside it by incorporating an evergrowing list of new electronic services to meet the growing needs of Canadians.

Even though we've made progress, our story continues and we look forward to writing the next chapter. Our plans for the future include keeping pace with technological advancement by having a workforce of the future, considering the taxpayer user experience, and modernizing and digitizing our systems and processes. We also aim to maintain and promote a client-centric approach to program design, and want to continue to enhance our reputation and build greater trust among Canadians. With an improved reputation, we will aim to promote voluntary compliance, and focus our

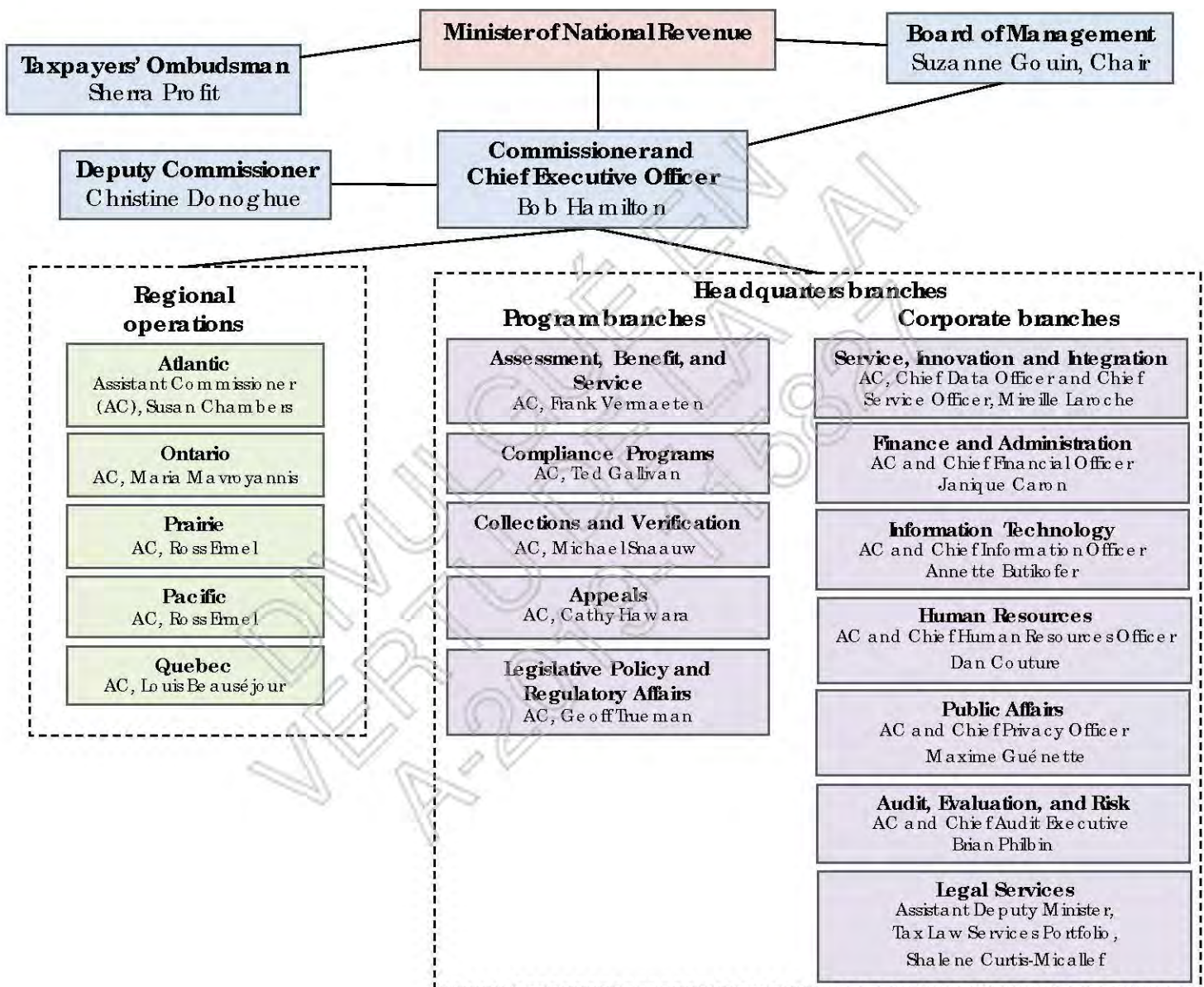
other resources on enforcement efforts related to high-risk individuals and promoters of aggressive tax avoidance and evasion.

This book outlines the corporate structures in place that support the CRA's five strategic priorities and overarching service transformation agenda. The five priorities include providing a seamless service experience, maintaining fairness in Canada's tax and benefits administration, strengthening trust, transparency, and accountability, enabling innovation, and empowering our people to excel. We are striving to become a more agile and innovative organization capable of providing more client-centric services that respond to the needs and expectations of Canadians. This book contains corporate practices that play a key role in facilitating our objectives.

DIVULGUÉ EN
VERTU DE LA LAI
A-2019-115827

Leadership of the Canada Revenue Agency

Organizational structure



GENERAL

Role of ministers

Individually, ministers are accountable to Parliament for the performance of their duties and functions. They are also responsible, collectively, for carrying out the government's policies as established by Cabinet.

Portfolio Responsibilities and Support

On appointment, a minister will have the powers, duties and functions vested by statute. In exercising their responsibilities, ministers are supported by a deputy minister and departmental officials. They are also provided with resources for exempt staff, whom they personally appoint to assist them in their official responsibilities by providing political analysis, advice and support that the public service cannot provide.

As head of government, the Prime Minister has a responsibility for the effective operation of the whole of government and often has to answer in the House for the operation of all departments and agencies. This may mean that, in carrying out this overarching responsibility, the Prime Minister will be involved in matters within the responsibility of individual ministers.

Powers, Duties and Functions

The Prime Minister determines the broad organization and structure of the government in order to enable it to meet its objectives. The Prime Minister is responsible for allocating Ministers' portfolios, establishing their mandates, clarifying the relationships among them and identifying the priorities for their portfolios through mandate letters.

Typically, departmental statutes provide the Minister with powers, duties and functions. However, most of the Ministers' powers are exercised on the Ministers' behalf by deputy ministers and departmental officials, who may in some cases act under formal delegations. Ministers are individually accountable to Parliament and the Prime Minister for their own actions and those of their department, including the actions of all officials under their management and direction.

The Prime Minister may assign additional responsibilities to a minister, either through an Order in Council or as a result of a designation by the Prime Minister. Consequently, ministerial responsibilities can encompass a range of diverse activities, some based on statute, others on specific direction provided by the Prime Minister.

Access to Previous Government Papers

Generally, a newly elected Cabinet will have control over and access to government records.

There are some exceptions. There is a long-standing convention that ministers may not see Cabinet papers of former ministers of a different party. Nor can ministers see other papers containing the unpublished views or comments of their predecessors on advice submitted to them. The purpose of this convention is to avoid having a new government make political capital out of the deliberations of the former government.

However, the same is not true of documents protected by solicitor-client privilege that were prepared for the previous government. Legal advice given to employees, officers, or ministers under one administration is advice to the executive branch of government, not to that particular Minister or to a particularly constituted Cabinet.

Specific to the Minister of National Revenue

Delegations

Given the scope and complexity of the powers, duties and functions vested in Ministers, by practical necessity the majority are exercised on the Minister's behalf by departmental officials pursuant to common law principles that have been codified in legislation or pursuant to express delegations of authority from the Minister.

Delegations provide the legal framework under which officers of the Canada Revenue Agency (CRA) can exercise, on behalf of the Minister, a wide variety of powers and duties. Existing delegations remain valid following a change in Ministers and are generally not reviewed after a new Minister is appointed.

The Minister of National Revenue has a number of powers under the CRA Act, Income Tax Act, and Excise Tax Act. Certain powers of a more sensitive nature are not delegated and are exercised personally by the Minister, such as the issuance of security certificates under the Charities Registration (Security Information) Act which revoke or deny registration of charities involved in supporting terrorism.

The powers that are delegated are part of the wide range of day-to-day activities carried out by CRA officials (such as requesting information, waiving or cancelling interest and penalties, conducting audits, or investigating frauds). Most powers can be delegated; however, neither the Minister nor the Commissioner can delegate any powers pertaining to regulation-making authorities or the provision of reports and recommendations to the Governor in Council. The Financial Administration Act provides the legislative authority for the delegation of financial authority. Delegated authorities come into effect when the Minister or the deputy head signs the requisite documents. The documents, known as matrices, that were approved by a former Minister remain in effect until new matrices are signed. When a new Minister is appointed, the Agency must prepare new delegation matrices for signature within 90 days following the appointment.

The legislation permits the delegation of the Minister's powers and duties to CRA officials through administrative delegation instruments. These instruments can take the form of a formal authorization document, memorandum, or letter. New instruments are usually needed when new legislation comes into effect or to reflect internal reorganizations/title changes. In most cases, program legislation provides the Commissioner of Revenue with the legal authority to sign delegation instruments.

Governance structure

The governance structure for the CRA, as set out in the Canada Revenue Agency Act (CRA Act), is unique in the Canadian government, comprising the Minister of National Revenue, the Board of Management, and the Commissioner. The Minister is responsible to Parliament for the CRA, the Commissioner is the Agency's Chief Executive Officer and responsible for its day-to-day management and direction, and the Board of Management oversees the organization and administration of the Agency.

Ministerial Support

In performing their duties and functions, the Minister of National Revenue is supported by the Commissioner, other CRA officials and the Taxpayer's Ombudsman, in addition to their own political staff.

When Parliament is sitting, ministerial briefings are typically held weekly with the Commissioner and key Agency officials. Otherwise, the CRA is available to support the Minister and staff as required and regular contact occurs between the Minister's Office and CRA staff who support the Minister's Office, as well as the Minister's Chief of Staff.

Accountability to Parliament

The Minister of National Revenue is accountable to Parliament for the operation of the CRA and matters relating to the collection of taxes and duties (set out in the Income Tax Act, the Excise Tax Act, and the Excise Act).

Ministers are regularly called to parliamentary committees to provide information about policy and spending priorities, and to discuss departmental performance and results. The Minister is supported in this capacity by members of their office, as well as CRA officials, including the Parliamentary and Cabinet Affairs Division in the Public Affairs Branch, which serves as the liaison office between the CRA and Parliament.

Confidentiality of taxpayer information (Section 241 of the Income Tax Act)

Taxpayer information is the subject of rigorous confidentiality provisions set out in tax statutes, such as the Income Tax Act and the Excise Tax Act. Taxpayer information should only be accessed, used, or shared for a purpose specifically authorized by the appropriate law, and on a need to know basis.

Members of Parliament and their staff may be approached by constituents with inquiries on a tax issue. Tax statutes require the written consent of a taxpayer before their information is provided by the CRA to a Member of Parliament. When claims of specific tax grievances are raised in the media or Parliament, only general replies may be provided with no reference to the circumstances of the aggrieved taxpayer, even if the issue is misrepresented. This includes addressing information (or misinformation) already in the public domain.

When there is a question as to whether the information is taxpayer information, it should be treated as taxpayer information that cannot be disclosed until confirmed otherwise by a CRA official. The CRA has put in place internal controls to safeguard taxpayer information, which is considered to be protected information.

Appointments

The Minister of National Revenue may be required to make recommendations to the Governor in Council on the appointment of the CRA's Board of Management members as well as the Taxpayers' Ombudsman.

Security practices and Considerations

Ministers must be aware that as public figures they are potential targets for cyber attacks and should exercise caution when using or accessing their Twitter accounts, Facebook or other social media and emails. Additionally, ministers have access to privileged and protected information and are obligated to ensure that they protect such information.

DIVULGUÉ EN
VERTU DE LA LAI
A-2019-115827

Bob Hamilton - Commissioner of Revenue and Chief Executive Officer



Bob Hamilton was appointed as the Commissioner and Chief Executive Officer of the Canada Revenue Agency (CRA) on August 1, 2016.

Prior to joining the CRA, Bob served as Deputy Minister of Environment Canada and Deputy Minister of Natural Resources Canada. Bob was appointed Senior Associate Secretary of the Treasury Board in March 2011 and named by the Prime Minister as the lead Canadian on the Canada-United States Regulatory Cooperation Council. Bob has held several senior positions in the Department of Finance, including Senior Assistant Deputy Minister of Tax Policy, and Assistant Deputy Minister of Financial Sector Policy.

He received his Honours BA and Master's degrees in Economics from the University of Western Ontario.

Christine Donoghue – Deputy Commissioner of Revenue



Christine Donoghue was appointed Deputy Commissioner of the CRA on August 29, 2018. Prior to joining the CRA, Christine served as Associate Deputy Minister at Health Canada.

Christine brings extensive public service experience to the CRA. She first joined the federal public service in 1984 as a senior fisheries officer at Fisheries and Oceans Canada. She left the public service in 1987 to study law and later became a legislative advisor to the Government House Leader of the National Assembly of Quebec.

Since 2005, Christine has served in Assistant Deputy Minister positions at Natural Resources Canada, the Canada School of Public Service, Environment Canada, and Policy Horizons Canada.

In 2014, she became the Senior Vice-President, Policy at the Public Service Commission, and then held the position of Acting President from 2015 to 2016.

Governance at the Canada Revenue Agency

The Canada Revenue Agency's (CRA) governance structure is unique within Canadian government, comprising a Minister, a Board of Management, a Commissioner, and a Taxpayers' Ombudsman.

Minister of National Revenue

- Accountable to Parliament and the Prime Minister for the operation of the CRA and matters relating to the collection of taxes and duties (set out in the Income Tax Act, the Excise Tax Act, and the Excise Act)
- Powers relate to regulation-making and reporting to Parliament and Governor in Council
- Does not direct officials on interpreting tax law
- Member of Cabinet and Privy Councilor

Board of Management

- Accountable to the Minister of National Revenue (Minister)
- Consists of 15 Directors, include a Chair, the Commissioner (ex officio member), a Director nominated by each province and the territories, and two federally appointed Directors
- Oversees the organization, administration, and management of the CRA
- Provides oversight to the CRA's internal audit and program evaluation planning and reporting
- Responsible for development of the CRA's Corporate Business Plan
- Not involved in CRA operational activities
- Has no authority in the administration and enforcement of legislation, which includes the Income Tax Act and the Excise Tax Act, for which the CRA remains fully accountable to the Minister of National Revenue

Taxpayers' Ombudsman

- Reports directly to the Minister and operates at arm's length from the CRA
- Mandated to improve service to taxpayers via a service complaint mechanism
- Upholds the 8 service rights of the 16 rights stated in the Taxpayer Bill of Rights

Commissioner of Revenue and Chief Executive Officer

- Accountable to the Minister and the Board of Management
- Responsible for the day-to-day management and direction of the CRA
- Ex officio member of the Board of Management
- Advises the Minister on legislated authorities, duties, and functions

Deputy Commissioner

- Supports the Commissioner in all duties
- Responsible for exercising specific duties/functions assigned by the Commissioner
- Acts for the Commissioner in case of absence, incapacity, or vacancy

Board of Management role

- Oversees the organization and administration of the Canada Revenue Agency (CRA) and the management of its resources, services, property, personnel, and contracts
- Responsible for the development and approval of the Corporate Business Plan
- May advise the Minister of National Revenue on matters that relate to the general administration and enforcement of program legislation
- “Stewardship” role similar to that of Boards in Crown and private corporations
- Challenge function: members must satisfy themselves that the CRA is properly managing and exercising its authorities by reviewing quarterly performance reports, financial statements and dashboards

Responsibility for day-to-day management rests with the Commissioner and his officials:

- May not direct Commissioner or an employee in the exercise of statutory power/duty/function or the administration or enforcement of program legislation
- Not authorized to receive personal/business information or information obtained under program legislation

The Chair

- Appointed by the Governor in Council (GIC) to serve “at pleasure” for a period of no more than five years that can only be renewed once
- Must preside at meetings of the Board of Management, that occurs six times a year, of which four are in person



Suzanne Gouin, Chair

Nominated by the federal government, Suzanne Gouin is an accomplished media and telecommunications senior executive. From 2002 to 2015, she served as President and Chief Executive Officer of TV5 Québec Canada (TV5), a Canadian broadcaster responsible for operating TV5's signal in Canada, and possesses a range of expertise in the implementation of digital processes and solutions. She represented the company on regulatory issues and government relations, both in Canada and internationally. Prior to her position at TV5, she was the Vice President, Business Publications, at Transcontinental Media, and

Director General for the Montreal television station CJNT, a division of CFTÉ television Inc.

Ms. Gouin is currently the Chair of the Board of Le Printemps numérique (Montreal Digital Spring), a not-for-profit organization with a mission to promote creativity of the digital industry in Montreal. She has served on the Board of Hydro Québec since 2008, and is currently a member of its Audit Committee and Financial Affairs, Projects and Technology Committee.

A graduate in Political Science from Concordia University, Ms. Gouin holds an MBA from the Richard Ivey School of Business at the University of Western Ontario. She is a graduate of the Institute of Corporate Directors' (ICD) Directors Education Program,

and holds the I.C.D. Designation, reflecting a life long commitment to boardroom excellence.

Directors

- Appointed by the GIC to serve “at pleasure” for a period of no more than three years that can only be renewed twice
- A short list of nominees is provided to the Minister of National Revenue, from the nominating provinces’ Ministers of Finance, who then recommend nominees to the GIC

15 directors: Chair, Commissioner (ex officio), 10 provincial, 1 territorial (rotating), 2 federal

Name	Nominated By
Kathryn A. Bouey	Ontario
Dawn S. Dalley	Newfoundland and Labrador
France-Élaine Duranceau	Federal government
Mary Ference	Saskatchewan
Gerard J. Fitzpatrick	Prince Edward Island
Susan L Green	Alberta
Susan Hayes	Nova Scotia
Francine Martel-Vaillancourt	Quebec
David W. Reid	Manitoba
Mireille A. Saulnier	New Brunswick
Joyce Sumara	Federal government
Paul Summerville	British Columbia
D. Stanley Thompson	Yukon
Bob Hamilton	Ex officio

Cabinet Decision-Making

The Cabinet is the political forum where Ministers reach a consensus and decide on priorities and issues. It is the setting in which they bring political and strategic considerations to bear on proposed ministerial and governmental actions.

Basic Rules for Cabinet Business

Decision making is led by the Prime Minister. Through the Cabinet and its committees, the Prime Minister provides Ministers with the principal forum in which they can resolve different perspectives. The Prime Minister organizes Cabinet and Cabinet committee decision making, determines the agenda for Cabinet business and chooses committee chairpersons to act on his or her behalf. The Privy Council Office is the Cabinet's secretariat and administers the Cabinet decision-making process on behalf of the Prime Minister.

Cabinet government works through a process of compromise and consensus building, which culminates in a Cabinet decision.

Consultation among the Ministers, departments and portfolios involved must precede the submission of a proposal to the Cabinet by the responsible Minister or Ministers. Ministers must also consult caucus early on policy and expenditure proposals. Ministers have the right to seek their colleagues' consideration of proposals that may impact their area of responsibility.

Confidences of the Queen's Privy Council for Canada, more commonly referred to as "Cabinet confidences," must be appropriately safeguarded from unauthorized disclosure or other compromise.

Decision-Making Process and Procedures

Cabinet decision-making is guided by electoral commitments as well as by key statements of government policy and priorities. The Speech from the Throne, delivered by the Governor General at the beginning of each session of Parliament, outlines the government's program for Parliament. As a reflection of the overall priorities of the government and the Prime Minister, the Speech provides a general policy framework for the upcoming parliamentary session.

The Minister of Finance presents the government's annual budget which reflects the fiscal framework agreed to by the Cabinet. The President of the Treasury Board subsequently table the Main Estimates.

These frameworks provide the overall direction of the government. They both shape and reflect the ongoing work of Cabinet committees.

The Cabinet process begins when an issue is raised by a Minister in the form of a Cabinet document or through general discussion at a Cabinet meeting. The supporting documents are normally circulated to all Ministers by the Privy Council Office before the issue is discussed at the appropriate Cabinet committee.

The Cabinet and Cabinet Committees

Cabinet committees are an extension of the Cabinet itself. The Prime Minister establishes both standing and temporary (or special purpose) committees, chooses their membership, prescribes their procedures and changes them as he or she sees fit. The Privy Council Office provides Ministers with information on the Prime Minister's decisions regarding the structure and operations of Cabinet committees.

Committee chairpersons act for the Prime Minister with his or her authority, including setting the committee agenda. For the most part, decisions are taken by the appropriate committee, subject to confirmation by the Cabinet. This system settles as many questions as possible at the committee stage in order to lessen the workload of the Cabinet and to allow it to concentrate on priority issues and broad political concerns.

The Treasury Board is established by law as a committee of the Queen's Privy Council for Canada, and many of its decisions have the force of law. It provides oversight of the government's financial management and spending, as well as oversight on human resources issues. The Treasury Board may act as the Cabinet committee for the public service and expenditure management. The Board is the employer for the public service, and establishes policies and common standards for administrative, personnel, financial and organizational practices across government. It also controls the allocation of financial resources to departments and programs. The Treasury Board also fulfills the role of the Committee of Council in approving regulatory policies and regulations, and all Orders in Council, excluding appointments.

Orders in Council

Orders in Council (OICs) are legal instruments made by the Governor in Council pursuant to statutory authority (or, infrequently, royal prerogative). OICs address a wide range of administrative and legislative matters, from civil service staffing to capital punishment, and from the disposition of Aboriginal land to the maintenance of the Parliamentary Library. Recommendations to the Governor in Council are signed by the responsible Minister. They take legal effect only when signed by the Governor General.

Program Branches

Appeals Branch

Assistant Commissioner, Cathy Hawana

Mandate

Delivers sound, timely, and impartial decisions and responses to resolve tax and Canada Pension Plan (CPP)/ Employment Insurance (EI) disputes, and provide taxpayer relief.

Core Responsibilities

Objections and appeals

- Provides impartial and consistent resolution of objections to (re)assessments or determinations related to income tax, Goods and Services Tax (GST) and Harmonized Sales Tax (HST), charities and benefits. Works closely with the Department of Justice as appeals cases move through the court system.

Tax and charities litigation

- Manages high risk and complex referrals on objections, assists the Department of Justice in the conduct of high risk and complex appeals that are before the courts, and conducts processes to reduce risk exposure and inconsistent development of the law.

CPP and EI appeals

- Issues ministerial decisions on appeals related to rulings and assessments on the pensionability and insurability of a worker's employment under the CPP and the EI Act. Coordinates subsequent appeals to the courts.

Taxpayer relief

- Administers legislation that enables the CRA to assist taxpayers by relieving interest and penalties where they have been unable to meet their tax obligations because of circumstances beyond their control.

Assessment, Benefit, and Service Branch (ABSB)

Assistant Commissioner; Frank Vermaeten

Deputy Assistant Commissioner; Gillian Planke

Mandate

Processes tax returns and payments for individuals, businesses, and trusts; administers federal and provincial/territorial benefit and credit programs; and leverages technology to provide better service to taxpayers and benefit recipients.

Core Responsibilities

Processing returns and payments

- Processing individual, corporate and trust income tax returns, and assessing taxes owing.

Benefit programs

- Ensure that Canadians get the benefits to which they are entitled, administers federal and provincial/territorial benefit and credit programs, and provides electronic income verification services with partner organizations.

Telephone enquiries

- The Canada Revenue Agency (CRA) has individual and benefit enquiries call centres and business enquiries call centres. Telephone network includes a 24-hour automated Interactive Voice Response solution that offers callers a variety of self-serve options, as well as the option of speaking to a CRA agent. In 2018-2019, over 10.6 million calls were answered by CRA agents.

Digital services

- Provides convenient, user-friendly, and secure electronic services to individuals, businesses, and their representatives, such as CRA's website, My Account, and My Business Account.

Outreach

- Coordinates outreach efforts to assist vulnerable populations such as newcomers to Canada, Indigenous peoples, and persons with disabilities in filing their income tax returns and ensuring they receive the benefits to which they are entitled.

Collections and Verification Branch (CVB)

Assistant Commissioner; Michael Snaauw

Deputy Assistant Commissioner; Tammy Branch

Mandate

Protects the integrity and fairness of Canada's tax system for all Canadians by delivering national validation, compliance, and collections programs that promote voluntary registration, accurate and timely filing, and payment remittance.

Core Responsibilities

Collections

- Collects debts owed for all taxes, levies, duties, and other accounts administered by the Agency, including amounts withheld in trust on behalf of the Crown, and those owed to the federal government on behalf of other departments (e.g., Employment Insurance [EI] and Canada Pension Plan (CPP) overpayments, Canada student loans, and Custom duties).

Individual and business compliance

- Promotes, identifies, and enforces filing compliance for individuals, corporations and trusts, and the withholding and remittance of source deduction obligations for payroll and non-residents.
- Verifies information contained in returns and reassessment requests, performs pre- and post-assessment as well as benefit reviews, fosters compliance through the use of third party information, conducts reviews of all Goods and Services Tax (GST) and Harmonized Sales Tax (HST) registrations, and updates business identification information.
- Delivers national and regional projects to address non-compliance and the underground economy.

Compliance Programs Branch (CPB)

Assistant Commissioner, Ted Gallivan

Mandate

Promotes voluntary compliance and identifies and addresses domestic non-compliance with tax laws, and combats the most aggressive cases of tax avoidance and tax evasion.

Core Responsibilities

Income Tax, GST and HST

- Focuses on the 1.2 million small and medium businesses in Canada with less than \$50 million in annual revenue.
- Leads an educational approach by assisting taxpayers with their obligations.
- Uses risk assessment and behavioural techniques to identify the most common mistakes and issues to encourage compliance with tax laws.
- Uses audit and examination activities in situations of non-compliance.
- Identified 90,000 cases of potential non-compliance in 2018-2019, representing almost \$2.3 billion in gross tax.

Scientific research and experimental development (SR&ED)

- Administers the SR&ED program, a federal tax incentive to encourage Canadian businesses to conduct research and development in Canada.

International and large business, high net worth compliance and aggressive tax planning

- Focuses on the 28,000 large businesses and multinational enterprises in Canada.
- Addresses non-compliance for large business, international tax, and abusive tax avoidance.
- Risk assesses 100% of large business corporate tax returns each year.
- Increasingly uses non-traditional data sources, such as international electronic funds transfers, offshore tax informants, foreign reporting forms and third-party data received from treaty partners to select cases for potential non-compliance.
- Focuses on non-compliance involving unreported foreign income and assets with respect to high net worth taxpayers and offshore jurisdictions of concern.
- Identified 2,000 cases of potential non-compliance in 2018-2019 representing over \$8.6 billion in gross tax.

Criminal investigations

- Ensures that the most egregious cases of tax evasion are investigated and, where appropriate, referred to the Public Prosecution Service of Canada for criminal prosecution.

Legislative Policy and Regulatory Affairs Branch (IPRAB)

Assistant Commissioner, Geoff Theman

Mandate

Responsible for interpreting tax legislation and is the principal Canada Revenue Agency (CRA) liaison with the Department of Finance and with provincial and territorial finance departments in matters pertaining to legislative change.

Core Responsibilities

Legislative/policy program

- Manages legislative and regulatory processes within the CRA; resolves associated administrative policy and application issues with respect to federal, provincial and territorial tax matters. Manages CRA's income tax and GST/HST Remission Programs.

Rulings and interpretations

- Provides rulings, interpretations, and technical publications on income tax, Goods and Services Tax (GST)/Harmonized Sales Tax (HST), commodity tax, Canada Pension Plan, Employment Insurance legislation, regulations, and international treaties. Also provides assistance to internal stakeholders on interpretation of tax legislation.

Excise licensing, registration and compliance

- Licenses and registers entities carrying on business in specific commodities (e.g., cannabis, fuel, tobacco and alcohol), ensures compliance with excise tax laws through monitoring and responsible enforcement, and provides support to federal and provincial policing agencies. Also administers the new Fuel Charge program under the Greenhouse Gas Pollution Pricing Act.

Registered plans

- Administers Canada's deferred income and savings plan regime. Provides a national registration program, actuarial services, an audit program, enquiries services as well as information, education and outreach activities to ensure compliance with the Income Tax Act and Regulations.

Registered charities and other qualified donees

- Reviews and renders decisions on applications for registered status as a charity or other qualified donee, helps charities and qualified donees voluntarily comply with their obligations, and ensures compliance with statutory and common law requirements through monitoring and responsible enforcement.

International engagement

- Focal point for the CRA's international engagement activities, including coordinating the CRA's involvement in programs of the Organisation for Economic Co-operation and Development and other international organisations, tax treaty issues, and capacity building initiatives.

Corporate branches

Audit, Evaluation, and Risk Branch (AERB)

Assistant Commissioner and Chief Audit Executive, Brian Philbin

Mandate

Supports the achievement of the CRA's strategic goals by providing independent and objective information, advice, and assurance on the soundness of the CRA management framework and on the effectiveness, efficiency, and economy of its strategies, programs, and practices. The branch ensures that the CRA has successfully embedded a holistic approach to managing risk and fosters a working culture that values responsible risk taking and continuous improvement.

Core Responsibilities

Internal audit – Assurance

- Conducts internal audits of CRA programs and corporate functions, focusing on improving the overall efficiency, effectiveness and risk management of the CRA's operations.

Program evaluation

- Provides senior management with periodic, independent, and in-depth assessments of CRA program effectiveness and administration.

Enterprise risk management

- Provides a sound framework for the management of risk at the enterprise level and supports the development of risk management capacity and capabilities throughout the CRA.

Professional practices and data analysis

- Develops policies, procedures and data analytic reports to guide AERB activities and ensures a high level of quality and adherence to professional standards in the delivery of the internal audit, evaluation, and enterprise risk management functions.

External audit liaison

- Works with CRA senior management and external assurance providers to ensure that the CRA's performance in delivering its mandate is reported fairly and accurately in reports and that the CRA responds fully and appropriately to recommendations for improvement.

Internal disclosures

- Provides CRA employees a secure and confidential process for disclosing serious wrongdoing in the workplace, as well as protection from acts of reprisal in respect of the Public Servants Disclosure Protection Act.

Finance and Administration Branch (FAB)

Assistant Commissioner and Chief Financial Officer; Janique Caron

Deputy Assistant Commissioner and Agency Comptroller; Hugo Pagé

Mandate

Facilitates the delivery of CRA programs and services at the national level by providing sound advice, products, and services in financial administration, resource management, security, internal affairs, administration, and real property.

Core Responsibilities

Financial administration

- Responsible for the accounting and reporting of CRA's operational revenues and expenses as well as tax-related revenues, expenses, assets and liabilities administered on behalf of federal, provincial, and territorial governments. Develops financial management policies, manages financial systems and assesses internal control over financial reporting.

Resource management

- Establishes and manages the framework for stewardship of CRA financial resources.

Financial management advisory services

- Delivers client-centric, strategic, consistent, and timely financial management advice, analysis, and services to CRA branches, executive offices, and regional operations to help them make informed decisions in support of the effective delivery of CRA programs and services.

Security and internal affairs

- Responsible for building, maintaining, and implementing a security program that supports CRA programs, services, and priorities.

Administration

- Responsible for procurement, material management, logistics, and administrative services, such as mail services, records management, and forms distribution across the CRA.

Real property

- Corporate owner, investor, and the functional authority for the CRA real property portfolio and programs, including the provision of accommodation services for the CRA.

Human Resources Branch (HRB)

Assistant Commissioner and Chief Human Resources Officer; Dan Couture

Deputy Assistant Commissioner; Ann Marie Hume

Mandate

Enable effective people management by providing programs and services that support workforce and workplace excellence while sustaining a culture of integrity.

Core Responsibilities

Legislative accountabilities

- Legislative guardian of the Canada Revenue Agency Act (CRA Act) and other federal statutes that have implications for employees and human resource management, including: Federal Public Sector Labour Relations Act; Canada Labour Code, Part II; Public Service Employee Act, Part VII; Official Languages Act; and Employment Equity Act. Supports the Agency in exercising its unique employer authorities, which go beyond those normally performed by other government departments and agencies.

Workforce management

- Through the development of the annual Agency Workforce Plan, engages in strategic workforce planning to ensure that the CRA has the workforce needed to meet its current and future business deliverables.

Acquiring and developing talent

- Develops and implements new or revised classification standards, policies, systems, monitoring, training, and redress mechanisms related to classification. Maintains a modern staffing and recruitment program, and develops learning strategies and solutions to provide opportunities for growth within the organization.

Retaining and mobilizing talent

- Develops and implements a number of programs that support workplace well-being and contribute to CRA's goal of a healthy and respectful workplace (e.g., onboarding, recognition, early intervention and return to work, Employee Assistance Program, and Discrimination and Harassment Centre of Expertise).

Collective agreements

- Administers collective agreements, including compensation, collective bargaining, labour relations policy instruments, union-management relations, strike contingency planning and reporting, and workforce adjustment.

CRA's executive community

- Develops and implements strategies to sustain CRA's executive community.

Information Technology Branch (ITB)

Assistant Commissioner and Chief Information Officer, Annette Butikofer

Deputy Assistant Commissioner, Santo Scarfo

Mandate

Develops and maintains information technology (IT)/information management systems to enable program delivery at the CRA, maintains systems security (including cyber security), and provides client computing and other IT solutions to the Canada Border Services Agency.

Core Responsibilities

IT Operations and maintenance

- Ongoing operation, maintenance and development of the national lines of business application systems for all program and administrative business lines supported by the CRA.
- Ongoing operation, acquisition, maintenance, and evolution of the CRA's national distributed computing environment and network. Oversight of the delivery of the CRA IT infrastructure services and network provided by Shared Services Canada.

IT Security

- Manages the security and integrity of the CRA's digital and online information, including the development, maintenance, and use of secure networks and systems.

IT Strategy and direction

- Responsible for the development of the annual CRA IT Strategic Plan used to guide IT investments in the CRA, including the research and development related to strategic directions and trends in information and network technologies.
- Provides clear and consistent direction, guidance, and authority over IT initiatives and activities performed in other branches of the Agency.
- Maintains the Information Technology Policy Framework for the CRA.

Management of IT resources

- Responsible stewardship of government and Agency IT investment.
- Develops an annual IT Workforce Plan in support of recruitment, staffing, training and learning needs for ITB employees.

Legal Services

Assistant Deputy Minister of the Department of Justice Tax Law Services Portfolio,
Shalene Curtis-Micallef

Mandate

Advise the CRA on the legal parameters and risks associated with the development and delivery of its programs and in its interactions with stakeholders and clients.

Core Responsibilities

Advisory

- The Department of Justice Canada provides legal advice on a wide array of topics such as tax avoidance, international tax, charities, tax enforcement, collections, access to information and privacy, human resources, contracting, interpretation and application of the CRA Act, confidentiality of taxpayer information, CRA Board of Management, Taxpayers' Ombudsman, and civil litigation where the CRA is being sued (torts).

Litigation

- Litigation is conducted by the Department of Justice Canada in all income and excise tax (including GST/HST) assessment matters, civil litigation (torts), requirements for information, judicial review of administrative decisions, and EI and CPP appeals to the courts.

Collections litigation

- The Department of Justice Canada also conducts litigation related to CRA's collections activities. This unique area of the law is at the crossroads of debtor-creditor/securities law, corporate law, property law, bankruptcy and insolvency law, and administrative law.

Public Affairs Branch (PAB)

Assistant Commissioner and Chief Privacy Officer; Maxime Guénette

Mandate

Provides public affairs leadership, advice, support, and oversight to the CRA and its clients in a variety of functions. These include external and internal communications, issues management, brand management, digital communications, ministerial services, parliamentary and cabinet affairs, public opinion research, consultations and stakeholder engagement, access to information and privacy, and publishing.

Core Responsibilities

Access to information and privacy

- Fulfills the CRA's legislative requirements relating to the Access to Information Act and Privacy Act, as well as related regulations and policies. Supports the CRA's Chief Privacy Officer by overseeing privacy and related risks, as well as the proper management and protection of personal information under the CRA's control.

Communications services and products

- Provides strategic communication advice and services for both internal and external audiences, marketing, advertising, and creative services, as well as the management of the CRA's social media channels. These services also include public opinion research and public environmental analyses, advisory services related to public engagement, and consultation.

Ministerial services and operations

- Provides strategic advice and support services to the Minister related to parliamentary and cabinet affairs, the management and co-ordination of ministerial events and speeches, ministerial and executive correspondence, and media relations and media monitoring, as well as issues management and coordination. Also ensures liaison with regional communications teams.

Digital design and production

- Provides strategic direction and oversight for all Agency publishing, including the research, planning, design, development, testing, quality assurance, delivery, and performance of the Canada.ca web presence, intranet and digital workspace, forms and publications, correspondence, and multiple formats. Also ensures that all published content is user-centric, accessible, cost-effective, efficient, and meets the needs of Canadians, as well as CRA and Government of Canada standards.

Service, Innovation and Integration Branch (SIB)

Assistant Commissioner; Chief Service Officer and Chief Data Officer; Mireille Laroche

Mandate

Ensures rigour in the Agency's reporting to Parliament and the provinces and territories, informs and influences the direction of the Agency's strategic and operational agenda, leads cross-cutting Agency projects and initiatives, maximizes the Agency's ability to use and leverage data and information, and leverages feedback the Agency receives from taxpayers, to promote client-centric design and program.

Core Responsibilities

Horizontality

- Promotes Agency-wide approaches to issues that have cross-functional impacts
- Provides strategic leadership, direction, oversight, integration, and reporting on Agency-wide initiatives and change projects.

Service design and development

- Promotes client-centric programs and service design, and a culture of service across the CRA.
- Administers the Service Complaints and the Problem Resolution Programs.
- The official point of contact between the Office of the Taxpayers' Ombudsman (OTO) and the CRA for the coordination of OTO's requests.

Strategic planning and Agency reporting

- Supports strategic planning at Deputy Minister Committees, Agency Management Committees, and the Board of Management.
- Leads strategic thinking and planning at the Agency.
- Prepares all annual planning and reporting including the Corporate Business Plan, Departmental Plan and Departmental Results Report.
- Provides expertise and advice on performance measures.
- Leads the Centres of Expertise for GBA+ and Sustainable Development.

Relationship management

- Accountable for the tax collection agreements and relationships related to the tax and benefit programs the CRA delivers on behalf of provincial, territorial, and First Nations governments.

Data and analytics

- Leads the development and implementation of the CRA's data and analytics strategy.
- Authoritative source of statistics to the CRA, the media, and other government departments, Agency Centre of Expertise for analytics, and data governance.
- Serves as a clearing house for data and provides direction for stewardship of data.

Regions

The CRA has five regional operations supporting the Agency in delivering its operational programs: Atlantic, Quebec, Ontario, Prairie and Pacific. Similar to the program and corporate branches at the headquarters, each region is led by an Assistant Commissioner. Regional operations are reflective of Tax Services Office (TSOs), Tax Centres (TCs) and National Verification and Collections Centres (NVCCs). TSOs handle more complex audit, collection and related files, which generally involve potential face-to-face interactions with taxpayers or their representatives. TCs are tax return processing centres, and NVCCs handle non-complex, non-face-to-face files in the areas of collections, validation, and verification.

Atlantic Region

Assistant Commissioner; Susan Chambers

The Atlantic Region consists of four provincial jurisdictions: New Brunswick, Nova Scotia, Prince Edward Island, and Newfoundland and Labrador. The Atlantic Region employs approximately 4,000 CRA employees, making CRA one of the largest employers in the region.

Quebec Region

Assistant Commissioner; Louis Beauséjour

The Quebec Region covers the entire Province of Quebec. Given the double taxation system, the CRA maintains a close partnership with Revenu Québec, thus allowing for concerted management of the main issues faced by both administrations. The Quebec Region employs approximately 5,600 employees. With a population of approximately 8.5 million, Quebec represents the second largest region, behind Ontario.

Ontario Region

Assistant Commissioner; Maria Mavroyannis

The Ontario Region covers the largest geographic region (in terms of land size and population) in the CRA, servicing the province of Ontario as well as the territory of Nunavut. The Ontario Region employs approximately 13,000 employees and provides tax and benefit administration to a population of more than 14 million people, making it the largest region.

Prairie Region

Assistant Commissioner; Ross Emel

The Prairie Region covers Manitoba, Saskatchewan, Alberta, and the Northwest Territories. The Prairie Region employs approximately 6,900 CRA employees.

Pacific Region

Assistant Commissioner; Ross Emel

The Pacific Region covers the province of British Columbia and the Yukon. The Pacific Region employs approximately 4,900 CRA employees.

Taxpayers' Ombudsman

Mandate of the Taxpayers' Ombudsman

The Office of the Taxpayers' Ombudsman (OTO) was established by Order in Council P.C. 2007-08 to enhance the Canada Revenue Agency's (CRA) accountability in its service to, and treatment of, taxpayers and benefit recipients. The current Taxpayers' Ombudsman is Ms. Sherra Profit.

The mandate of the Taxpayers' Ombudsman is to assist, advise, and inform the Minister about any matter relating to services provided to a taxpayer by the CRA. The Taxpayers' Ombudsman fulfills this mandate by upholding 8 of the 16 taxpayer service rights outlined in the Taxpayer Bill of Rights by providing an independent and impartial review of unresolved complaints from taxpayers about the service or treatment they have received from the CRA. The Ombudsman does so, by identifying and reviewing systemic and emerging issues related to service matters that impact negatively on taxpayers, facilitating access by taxpayers to redress mechanisms within the Agency to address service matters, and providing information to taxpayers about the mandate of the Ombudsman.

The full Taxpayers' Bill of Rights with all 16 rights has been provided to you in a separate document. Of those 16, the following 8 service rights are those upheld by the Ombudsman:

- You have the right to be treated professionally, courteously, and fairly.
- You have the right to complete, accurate, clear and timely information.
- You have the right to lodge a service complaint and to be provided with an explanation of our findings.
- You have the right to have the costs of compliance taken into account when administering tax legislation.
- You have the right to expect to be accountable.
- You have the right to expect to publish our service standards and report annually.
- You have the right to expect to warn you about questionable tax schemes in a timely manner.
- You have the right to be represented by a person of your choice.

The Taxpayers' Ombudsman will generally review a complaint only after all the CRA's internal complaint resolution mechanisms have been exhausted. There are certain types of complaints that the Ombudsman cannot review, such as complaints that are not service-related or where matters are before the courts.

The Ombudsman Liaison Office

The Ombudsman Liaison Office (OIO) is located in the Service, Innovation and Integration Branch, serving as the designated point of contact in the CRA for the OTO for service-related issues. OIO facilitates the OTO's activities in the Agency, and provides assistance to the Ombudsman to fulfill their mandate in a timely manner.

Office of the Taxpayers' Ombudsman Reports

The OTO has published 11 annual reports, 12 special reports, and one observation paper since 2008.

The Ombudsman is preparing to finalize or has already finalized the following reports/papers for this fiscal year:

Date to Minister	Ombudsman's Deliverable
October to December 2019	• Community Volunteer Income Tax Program (CVITP) (observation paper) • IT processing/IT delays (systemic examination report) • Vulnerable populations/digitalization (discussion paper)
January to March 2020	• Taxpayer Bill of Rights (systemic examination report) • Administration of Canada Child Benefit (observation paper) • Section 87 exemption examining service issues concerning the sufficiency of information provided by the CRA about tax exemptions provided by subsection 81(1)(a) of the Income Tax Act and section 87 of the Indian Act (systemic examination report) • OTO draft 2019-2020 Annual Report (to be published in May or June 2020 prior to the completion of the Ombudsman's mandate in July 2020)

Appointment of New Ombudsman

Ms. Profit is serving a five-year, non-renewable term as Taxpayer's Ombudsman, which will end in July 2020. The Agency will work with the Privy Council Office and your office, in early 2020, on the process to identify and for the Governor in Council to appoint a new Ombudsman prior to the expiry of Ms. Profit's term.

Sherra Profit, Taxpayers' Ombudsman



Ms. Sherra Profit's appointment as the Taxpayers' Ombudsman was announced on April 10, 2015. Ms. Profit took office on July 6, 2015.

Prior to joining the Office of the Taxpayers' Ombudsman, Ms. Profit practiced law in Prince Edward Island for more than fifteen years. During this time, she gained experience in a variety of legal disciplines, including alternate dispute resolution, general litigation, real property, estates and trusts, family law, corporate law, and commercial law.

Ms. Profit holds a Bachelor of Arts degree from St. Francis Xavier University and a Bachelor of Laws degree from the University of Saskatchewan. She was called to the

Bar in Prince Edward Island in 2000.

DIVULGUE
VERTU DE LA
A-2019-115827

Taxpayer Bill of Rights

The Taxpayer Bill of Rights was launched in 2007 to demonstrate the Government of Canada's commitment to fairness for taxpayers. It is a set of sixteen rights confirming that the Canada Revenue Agency (CRA) will serve taxpayers with a high degree of accuracy, professionalism, courteousness, and fairness. The Taxpayer Bill of Rights also includes the CRA Commitment to Small Business, a five-part statement through which the CRA pledges to create a competitive, and dynamic business environment in which Canadian businesses will thrive.

**YOU
HAVE
THE
RIGHT
TO**

- receive entitlements and to pay no more and no less than what is required by law
- service in both official languages
- privacy and confidentiality
- a formal review and a subsequent appeal
- ★ be treated professionally, courteously, and fairly
- ★ complete, accurate, clear, and timely information
- unless otherwise provided by law, not to pay income tax amounts in dispute before you have had an impartial review
- have the law applied consistently
- ★ lodge a service complaint and to be provided with an explanation of our findings
- ★ have the costs of compliance taken into account when administering tax legislation
- ★ expect us to be accountable
- relief from penalties and interest under tax legislation because of extraordinary circumstances
- ★ expect us to publish our service standards and report annually
- ★ expect us to warn you about questionable tax schemes in a timely manner
- ★ be represented by a person of your choice
- lodge a service complaint and request a formal review without fear of reprisal

Commitment to Small Business

The Canada Revenue Agency is committed to:

1. Administering the tax system in a way that minimizes the costs of compliance for small businesses
2. Working with all governments to streamline service, minimize cost, and reduce the compliance burden
3. Providing service offerings that meet the needs of small businesses
4. Conducting outreach activities that help small businesses comply with the legislation we administer
5. Explaining how we conduct our business with small businesses

- ★ Of the 16 rights listed, the Taxpayers' Ombudsman is responsible for upholding the eight starred service rights

OAG Performance Audits – Recent and Upcoming

The Canada Revenue Agency (CRA) has been the subject of a recent performance audit by the Office of the Auditor General (OAG) relating to student financial assistance. The most recent CRA-related audit tabled in Parliament was the Taxation of e-commerce, in May 2019.

Considerations:

The CRA is routinely the subject of OAG performance audits regarding our operational capabilities and program delivery. Media and public interest tends to range from low to moderate. The CRA is generally able to respond positively to recommendations where resource capacity permits us to do so.

Taxation of e-commerce

This audit was tabled in the 2019 Spring Report of the Auditor General of Canada in May 2019. The objective of the audit was to determine whether the CRA, the Canada Border Services Agency, and the Department of Finance Canada ensured that the tax system was neutral and that the GST/HST tax base was protected. The audit report contains two recommendations for the CRA. The CRA agreed with the recommendations and submitted responses to address the identified issues.

The OAG concluded that the CRA was limited by its legislative authority and could not ensure either that the sales tax system was applied in a neutral way or that the GST/HST tax base was protected with regard to cross border e-commerce. The OAG found that, in situations where the CRA had authority, the Agency conducted a limited amount of compliance activities.

Student Financial Assistance

The objective of this audit is to determine whether Employment and Social Development Canada (ESDC) and the CRA have managed financial assistance for post-secondary education and the risks to the public treasury in an efficient manner, while facilitating access for Canadians to colleges and universities. This audit also reviewed the Financial Consumer Agency of Canada to ensure they worked with partners to strengthen student financial literacy.

Background:

The Office of the OAG serves Parliament by providing it with objective, fact-based information and expert advice on government programs and activities, gathered through audits. Parliamentarians use OAG reports to oversee government activities and hold the federal government to account for its handling of public funds.

The Auditor General of Canada is an Officer of Parliament who carries out work on behalf of Parliament, and who is accountable to Parliament.

The Office of the Auditor General audits:

- the federal government, including some 100 departments and agencies, ranging from small boards to large, complex organizations;
- some 40 Crown corporations, such as the Canadian Broadcasting Corporation and the Royal Canadian Mint; and
- the governments of Nunavut, the Yukon, the Northwest Territories, and some 20 territorial corporations and agencies.

The OAG conducts between 25 and 30 legislative audits each year. The three main types of audits include financial, performance, and special examinations. Topics are selected by the OAG through risk analysis to identify areas that are most significant and relevant to Parliament. The OAG also receives requests to audit from individual citizens, groups, members of Parliament, and senators. The ultimate decision about what to audit rests with the Auditor General.

DIVULGUÉ EN
VERTU DE LA
A-2019-115827

Corporate Documents

Corporate Business Plan

The Corporate Business Plan (CBP) is the primary corporate planning document used by the Canada Revenue Agency (CRA) to communicate its strategic agenda over a three-year planning period. The Summary of the CBP is publicly available on Canada.ca.

Currently, the CBP focuses on the following five strategic priorities:

1. Providing a seamless service experience
2. Maintaining fairness in Canada's tax and benefits administration
3. Strengthening trust, transparency, and accountability
4. Enabling innovation
5. Empowering our people to excel

Background

The development of the CBP is the responsibility of the CRA's Board of Management and is approved by the Treasury Board of Canada pursuant to the requirements of the Canada Revenue Agency Act.

The CRA is also responsible for the development of a similar planning document under the requirements of the Financial Administration Act. This related document, the Departmental Plan, is tabled in Parliament by the President of the Treasury Board of Canada. The Departmental Plan contains the same information concerning CRA priorities as in the Summary. Both the Departmental Plan and the Summary are almost identical to the Corporate Business Plan, with each fulfilling a particular statutory requirement.

Current status

The Summary of the Corporate Business Plan 2019-2020 with perspectives to 2021-22 was published and a copy accompanies your briefing binder. The CBP 2020-2021 is currently under development.

Departmental Results Report

The Canada Revenue Agency (CRA) Departmental Results Report is the primary reporting document used by the CRA to communicate its results to Parliament and Canadians, and is publicly available on Canada.ca.

Background

The Financial Administration Act requires all federal departments and agencies to annually present a Departmental Results Report to the President of the Treasury Board of Canada for tabling in Parliament.

Current status

The Departmental Results Report for the period ending March 31, 2019, is expected to be tabled in Parliament in December 2019 or January 2020, and is expected to be due to the Treasury Board Secretariat in early December 2019.

The report includes a Minister's message. We expect to seek your views on the message and your approval by December 1, 2019.

Expenditure Management

The Federal Budget outlines the government's spending and priorities for the coming years and is a key planning document.

- Summarizes the fiscal outlook and announces tax changes, new or enhanced programs.
- Does not provide parliamentary expenditure authority.
- No specific timing requirement for the tabling of a Budget (usually in February or March).

The Estimates provide information on the resources required to deliver programs to Canadians and supports the voted amounts included in an appropriation act. Every dollar that appears in an appropriation act must first be approved by the Treasury Board (TB).

- The Main Estimates are tabled by March 1 and address the initial budget.
- Supplementary Estimates are adjustments throughout the year (generally tabled in June, December, and March).

The Main Estimates present the government's spending plans for each government organization for the coming year. They contain both statutory programs (included for information purposes only) and appropriations which must be authorized annually by Parliament¹. The Commissioner may be called upon to defend the CRA's Main or Supplementary Estimates before the Standing Committee on Public Accounts. The Minister may be invited and choose to attend. Ministers cannot be summoned to appear, and cannot be forced to answer questions or reveal information that would threaten national security or breach Cabinet secrecy.

- As of the 2019-20 Main Estimates, the government has presented Parliament with planned budgetary expenditure estimates totaling \$299.6B. Of this amount, \$4.5B (or 1.5%) has been allocated to the CRA.

Timing is such that, historically, the Main Estimates do not include new spending initiatives announced in the Federal Budget. Funding for these initiatives must first receive support through a TB submission, and then are included in one of the Supplementary Estimates or in the following year's Main Estimates.

As part of a two-year pilot project, the House of Commons approved a change allowing the 2018-19 and 2019-20 Main Estimates to be tabled in Parliament as late as April 16 instead of March 1.

¹ Statutory authorities are those that Parliament has approved through the legislation that sets out both the purpose of the expenditures and the terms and conditions under which they may be made. Voted authorities are those for which the government seeks Parliament's approval annually through an appropriation act.

As part of this pilot, funding for new spending initiatives announced in the 2018 and 2019 Federal Budgets were included in Budget Implementation votes and released for use by departments following approval of the associated TB submissions. The intent is to allow for timely implementation of federal budget announcements.

- Budget 2019 provided the CRA with up to \$60.9M in additional funding for 2019-20, which covers seven budget measures. As of August 2019, the CRA has obtained funding for the implementation and administration of three of these measures, representing 78% of the earmarked amount², related to service excellence and fairness in Canada's tax system.

Each fall, the government tables the Public Accounts of Canada, to account for each organization's spending compared to its approved authorities in the previous fiscal year. These also include the government's consolidated financial statements for that same period.

As an Agency, the CRA benefits from a two-year appropriation (i.e., funds voted in one year can be spent over two fiscal years). This two-year spending authority enables the CRA to be more flexible and strategic in its use of public funds.

² As of August 2019, \$36.0M has been allocated out of the Budget Implementation votes to the CRA's Operating and Capital votes with an additional \$7.4M being associated with employee benefit plans and \$3.8M to charges for Public Services and Procurement Canada accommodations and Shared Services Canada information technology services.

CRA Budget

2019-20 Main Estimates

\$4.5B budget, of which 21.5% (or \$967.4M) is funded from statutory authorities and 78.5% (or \$3.5B) from voted authorities.

Authorities

In addition to its statutory authorities, the CRA has two annually voted appropriations (commonly referred to as “votes”):

Vote 1 – Operating (covering the Agency's base operations, including salaries (77%) and operating expenditures such as accommodations, supplies, postage, training, travel, legal and IT services, etc.).

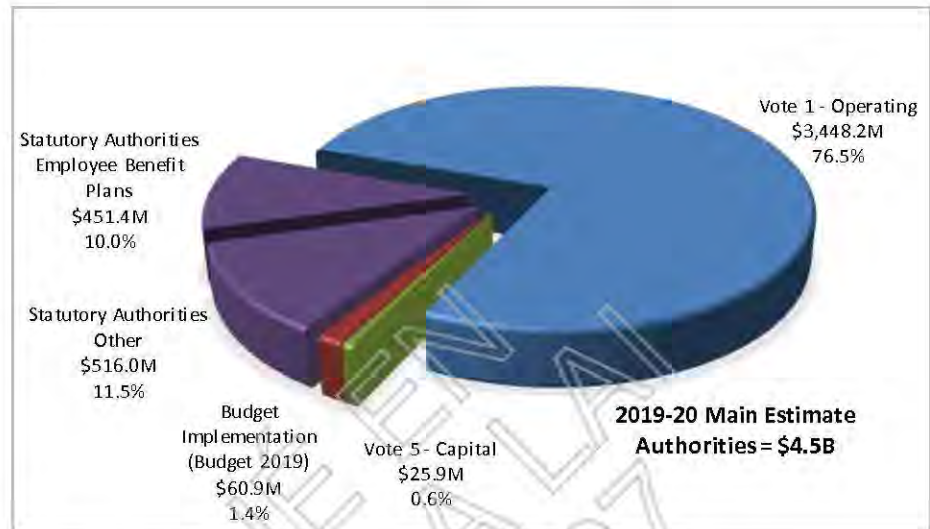
Vote 5 – Capital (covering the acquisition or creation of mainly IT assets expected to exceed \$10,000).

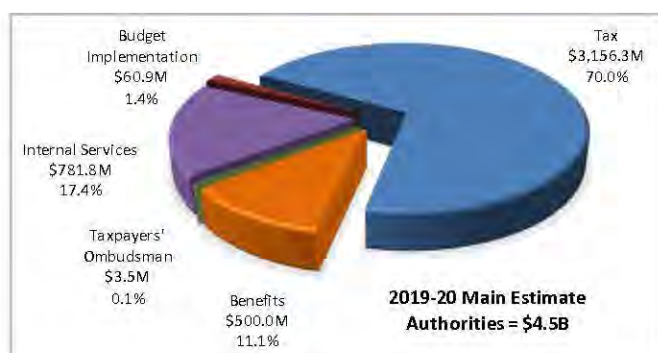
In 2019-20, the CRA's Main Estimates also included a number of budget implementation votes for new spending initiatives announced in the 2019 Federal Budget. In addition to the \$4.5B, the 2019-20 Main Estimates include \$363.8M in revenues to cover costs associated with support the CRA provides to Employment and Social Development Canada in administering the Canada Pension Plan and Employment Insurance legislation.

Core responsibilities and programs

The CRA's budget supports the delivery of three core responsibilities – Tax, Benefits, and the Taxpayers' Ombudsman. These in turn are supported by internal services (finance, human resources, information technology, real property, etc.).

Budgets are allocated to functional branches which in turn allocate the funding to programs across headquarters, and in the regions based on negotiated work plans. The CRA has twenty-three externally reported programs, of which eleven are under Tax, one under Benefits, one under the Taxpayers' Ombudsman, and ten under internal services.





Changes in CRA budget levels

Changes in the CRA's voted authorities over the last five years are primarily attributable to incremental funding for federal budget and policy measures announced by the Minister of Finance, transfers from Public Services and Procurement Canada for accommodation and real property services, as well as wage settlements. The fluctuations under the capital vote are primarily the result of the transfer of operating resources in order to address changes in the nature of funding required to carry out major project investments approved through the CRA's annual Strategic Investment Plan.

- In-year changes to the CRA's voted authorities are largely attributable to the carry-forward of funds from the prior year, the reimbursement of payroll requirements³, incremental funding to implement and administer measures announced in the federal budget, and wage settlement increases.

The decrease in statutory funding is primarily attributable to a reduction in disbursements to the provinces following the expiration of the Softwood Lumber Agreement and changes in employee benefit plan rates.

	\$ millions	% of total
Tax		
Tax Services and Processing	799.7	17.8%
Charities	37.4	0.8%
Registered Plans	19.0	0.4%
Policy, Rulings, and Interpretations	113.8	2.5%
Service Complaints	13.6	0.3%
Objections and Appeals	200.0	4.4%
Taxpayer Relief	18.5	0.4%
International and Large Business Compliance and Criminal Investigations	438.5	9.7%
Domestic Compliance	751.5	16.7%
Returns Compliance	337.2	7.5%
Collections	427.1	9.5%
Benefits	500.0	11.1%
Taxpayers' Ombudsman	3.5	0.1%
Internal Services	781.8	17.4%
2019-20 Planned Spending	4,441.6	98.6%
Budget Implementation (Budget 2019)	60.9	1.4%
2019-20 Main Estimates	4,502.4	100.0%

³ Paylist expenditures eligible for reimbursement include items such as severance payments, parental benefits, and vacation credits for unused leave upon termination of employment.

(\$ millions)

	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20
Voted					
Vote 1 – Operating	2,898.9	3,032.1	3,173.4	3,217.3	3,448.2
Vote 5 – Capital	80.5	37.1	59.4	70.8	25.9
Budget Implementation (Budget 2019)	-	-	-	-	60.9
Total Voted	2,979.4	3,069.2	3,232.7	3,288.1	3,535.0
Statutory	825.4	1,016.5	930.2	916.6	967.4
Total Main Estimates	3,804.8	4,085.7	4,162.9	4,204.7	4,502.4

Departmental forecast – 2019-20 departmental plan

	2019-20 Main Estimates ¹	2019-20 Planned Spending	2020-21 Planned Spending	2021-22 Planned Spending
Financial Resource (\$ millions)	4,502.4	4,441.6	4,384.6	4,387.3
Human Resources (full-time equivalents)		41,796	41,195	41,014

¹ Includes funding of \$60.9M under the Budget implementation votes

Over the 2019-20 to 2021-22 planning period, the CRA's appropriations show a slight reduction primarily as a result of planned decreases in funding received to implement and administer various measures announced in the federal budgets as well as the federal carbon pollution pricing system and the upgrade of the individual income tax processing system. Further reductions are associated with the reallocation of departmental resources as announced in the 2018 Federal Budget to improve the management of information technology within the Government of Canada and to support related cybersecurity measures.

Internal reallocation mechanisms

The CRA has a rigorous financial management regime and system of controls over planning and budgeting. This includes a number of internal reallocation mechanisms to ensure that the disbursement of resources is done prudently and effectively, and is aligned with the strategic direction and priorities of the Agency and the Government.

Most notably, this consists of bi-annual Resource Management Strategy Updates to evaluate and prioritize operational and emerging pressures against available financial flexibility; an Annual Resource Alignment Process to review, on a more structured basis, how allocations are aligned with Agency and Government priorities; and the annual preparation of the Strategic Investment Plan to facilitate the alignment between major investment decisions and corporate priorities, on a ten-year planning horizon.

Key impacts of recent budgets

Over the last five years the CRA has received incremental funding to implement and administer a number of federal budget and policy measures.

Type of Measure	Federal Budget	Funding for 2019-20 ¹	Funding over 5-year period ¹	Description
Revenue Generation – Enhanced Compliance	2015	103.3	419.2	Funding to expand and enhance a number of audit and non-audit programs including those that target the underground economy, offshore non-compliance and aggressive tax avoidance by large complex entities.
	2016	99.2	456.5	Funding to enhance efforts to crack down on tax evasion and combat tax avoidance by hiring additional auditors and specialists, developing robust business intelligence infrastructure, increasing verification activities, and improving the quality of investigative work that targets criminal tax evaders.
	2017	77.6	523.9	Funding to prevent tax evasion and improve tax compliance by funding new initiatives and extending existing programs. Include since increasing verification activities, hiring additional auditors and specialists with a focus on the underground economy, developing robust business intelligence infrastructure and risk assessment systems to target high-risk international tax and abusive tax avoidance cases, and improving the quality of investigative work that targets criminal tax evaders.
	2018	17.9	90.6	Funding to address additional cases that have been identified through enhanced risk assessment systems, both domestically and internationally.
	2019 ²	25.2	195.6	Funding for new initiatives and to extend existing programs, including hiring additional auditors, conducting outreach and building technical expertise to target non-compliance associated with cryptocurrency transactions and the digital economy, creating a new data quality examination team to ensure proper withholding, remitting and reporting of income earned by non-residents, and extending programs aimed at combatting offshore non-compliance. Funding also provided to create four new dedicated residential and commercial estate audit teams in high-risk regions.
		323.1	1,685.8	
Revenue Generation – Enhancing tax collections	2016	104.9	351.6	Funding to improve the CRA's ability to collect outstanding tax debts.
		104.9	351.6	

¹ Reported on a cash basis and includes employee benefit plans and funding for Public Services and Procurement Canada and Shared Services Canada.

² Reflects funding for Budget 2019 measures that have received TB approval as of August 2019.

Using funding provided in federal budgets, the CRA's compliance and collections activities have overall met or exceeded their revenue generation commitments.

Type of Measure	Federal Budget	Funding for 2019- 20 ¹	Funding over 5 year period ¹	Description
Client-focused services	2016	25.2	172.2	Key initiatives include improved telephone access, resolving taxpayer objections, outreach and Community Volunteer Income Tax Program (CVITP) activities.
	2018	38.2	206.0	Funding to improve telephone services, enhance the CVITP, and strengthen digital services.
	2019 ²	8.5	50.5	Funding to improve TI adjustments, including hiring additional staff, and to extend the dedicated telephone support line for tax service providers.
		71.9	428.7	
Security	2018	6.0	30.0	Funding to enhance the security of taxpayer information.
		6.0	30.0	
Legislative and other	2015	21.8	131.4	Key initiatives include enhanced Universal Child Care Benefit ³ , Family Tax Cut ³ , and the Automatic Exchange Of Information/ Common Reporting Standard (CRS).
	2016	3.9	44.9	Key initiatives include the Canada Child Benefit, Country-by-Country Reporting, and efforts to protect the charitable sector from risk of terrorist financing.
	2017	-	1.0	Funding for the Timing of Recognition of Gains and Losses Derivatives
	2018	38.3	173.5	Key initiatives include CRS- Phase II, Reporting Requirements for Trusts, Phoenix – Operational Pressures
	2019 ²	13.5	95.5	Key initiatives include funding to improve the CRA's information technology systems, including replacing legacy systems, and to increase the number of Business Equity Valuers (BEV) and address the increasing number of complex referrals made to the BEV program.
		77.5	446.4	

¹ Reported on a cash basis and includes employee benefit plans and funding for Public Services and Procurement Canada and Shared Services Canada

² Reflects funding for Budget 2019 measures that have received TB approval as of August 2019

³ These two initiatives were eliminated in 2016. The associated funding was used to partially offset the funding required for the Canada Child Benefit.

CRA Partnerships

The Canada Revenue Agency (CRA) maintains partnerships with a wide range of government, not-for-profit, and private sector organizations to support the administration of the tax and benefit regime.

The CRA also engages key stakeholder groups to help advance its goals and priorities and to extend its influence and expertise. Stakeholder engagement includes interactions with specific clients, client representatives, and other organizations such as professional and civil society associations and groups. It excludes outreach efforts and regular communication efforts to support delivery or compliance.

Federal

The most important federal partnership the CRA has is with the Department of Finance Canada, given its role in developing Government of Canada tax policy and legislation. The CRA administers this legislation and provides Finance Canada with input on proposed changes to that legislation.

The CRA also maintains working relationships with other central agencies. The CRA works closely with the Privy Council Office in carrying out the direction of the Government of Canada. We work with the Treasury Board Secretariat on Treasury Board submissions, the launch of new programs and the development of regulations. In addition, the CRA follows central agency guidance on collective agreement negotiations, external communications, and public opinion research. A separate note provides more detailed information on the role of central agencies in government.

The CRA supports the administration of Employment Insurance, Old Age Security, Guaranteed Income Supplement, the Canada Pension Plan, Registered Disability Savings Plan, and Canada Education Savings Plan programs with Employment and Social Development Canada and Service Canada.

The CRA is a partner in the National Routing System (led by Statistics Canada); receiving birth/death registration information from the provincial/territorial Vital Statistics Offices. The CRA also provides statistical services and tax data to Statistics Canada.

The CRA has partnerships with many departments (e.g., Elections Canada and Correctional Service Canada) to share information.

The CRA is supported in its work by Shared Services Canada, a centralized provider of information technology and other services (email, telecommunications) to government departments.

Provincial and territorial

The CRA partners with provincial and territorial ministries of finance in collecting tax, administering benefits, and sharing information. This includes individual and corporate income tax for nearly all provinces, harmonized sales tax in Ontario and the four Atlantic provinces, and sales and income tax for First Nations governments. Exceptions are Alberta, which administers its own corporate tax regime and Quebec, which administers its own individual and corporate tax regimes.

The CRA's administration of provincial corporate and personal income taxes is governed by tax collection agreements signed by federal and provincial or territorial finance ministers. The basic administration of provincial or territorial tax and related benefit programs is free of charge. However, the provinces or territories may request enhanced services from the CRA, such as increased verification of tax credit claims, on a cost recovery basis.

International

While Finance Canada leads on policy issues in representing Canada internationally at various forums, the CRA collaborates with other tax jurisdictions at an administrative level. This collaboration promotes the exchange of knowledge and best practices, helps ensure effective and non-duplicative approaches to tax administration across borders, and supports efforts to strengthen tax administration capacity in developing countries. The CRA has developed a close working relationship with fellow tax administrators from the Internal Revenue Service (United States), Her Majesty's Revenue and Customs (United Kingdom), the Australian Taxation Office, and New Zealand's Inland Revenue.

The CRA participates in the activities of several international organizations, including the following:

- Organization for Economic Co-Operation and Development (OECD);
- Global Forum on Transparency and Exchange of Information;
- Cercle de Réflexion et d'Échange des Dirigeants des Administrations fiscales;
- Inter-American Center of Tax Administrations; and
- Commonwealth Association of Tax Administrators.

The CRA Commissioner is the Vice-Chair of the OECD Forum on Tax Administration (FIA), and a sponsor of the Large Business and International Program and the Capacity Building Network. In addition to the Commissioner's individual role, the Agency is also an active member of several operational groups such as the Joint International Taskforce on Shared Intelligence and Collaboration, and the Joint Chiefs of Global Tax Enforcement.

Civil society organizations (CSO)

CRA engages with CSOs as stakeholders to gather business intelligence and enlist support for Agency efforts to deliver its mandate. Working closely with stakeholders gives the CRA a more genuine understanding of their perspective on key strategic issues, which may have an impact on their organizations as well as the CRA clients they serve. It also promotes openness and transparency in CRA decision making on policy

and program development. The following represent some of the CSO's that the CRA engages with on tax related issues:

- Association de planification fiscale et financière
- Canadian Bankers Association
- Canadian Chamber of Commerce
- Canadian Federation of Independent Business (CFIB)
- Canadian Life and Health Insurance Association
- Canadian Payroll Association
- Canadian Tax Foundation
- C.D. Howe Institute
- Chartered Professional Accountants of Canada (CPAC)
- Conference Board of Canada
- Conference for Advanced Life Underwriting
- Efile Association of Canada
- Imagine Canada
- International Fiscal Association Canada
- Joint Committee on Taxation of the Canadian Bar Association and Chartered Professional Accountants of Canada
- Organizations and volunteers for CRA's Community Volunteer Income Tax Program
- Society of Trust and Estate Practitioners Canada
- Tax Executives Institute
- Tax-filer Empowerment Canada

In 2014, the CRA and CPAC signed a framework agreement to enhance collaboration, enhance CRA services, and ensure a well-run tax system in Canada. The following were identified as potential areas for collaboration: service, compliance, tax administration, scientific research and experimental development, commodity tax, red tape reduction, and training.

The CRA meets twice a year with CFIB through the Small Business Consultation Forum. This joint forum was launched in 2015 and provides the Agency with valuable feedback from the small and medium business community.

The CRA also has ongoing relationships with a variety of software development companies who produce tax preparation software that Canadians can use to file their taxes. The CRA certifies this software for use in time for the start of each tax filing season. In 2018, the CRA committed to working with associations to improve services for Canadians. The primary goal of this collaboration is to produce and promote innovative, secure, and convenient electronic tax filing services.

The CRA administers the Community Volunteer Income Tax Program across the country and in partnership with Revenu Québec in that province, where it is called the Income Tax Assistance – Volunteer Program. This program allows partner organizations to host tax preparation sessions for modest income taxpayers and those with simple tax situations. The CRA offers training, tax software, and telephone support to the volunteers.

Finally, the CRA has established strong channels of communication with several leading organizations in the charitable sector, which represent thousands of member charities. The CRA leverages these networks to help address specific regulatory challenges for charities and monitor developments in the sector.

Advisory committees

The Minister of National Revenue's Underground Economy Advisory Committee, launched in November 2014, provides the Minister and the CRA with an industry perspective and feedback on the government's ongoing efforts to combat the underground economy.

The Disability Advisory Committee, reinstated in 2017, offers advice and recommendations to the Minister of National Revenue and the Commissioner on CRA services, products, policies, issues, and initiatives related to the disability tax credit. The CRA is committed to consulting this committee before making administrative changes to the disability tax credit program.

The Offshore Compliance Advisory Committee (OCAC), created in April 2016, has as its focus offshore tax evasion and aggressive tax planning. OCAC provides advice, input and recommendations to the Minister of National Revenue and to the CRA on the Agency's administration, policies, procedures and priorities for offshore compliance.

The External Advisory Panel on Service, established in 2018, supports the CRA's overall service transformation. Members share experiences and lessons learned, and provide advice on emerging trends, plans and practices in service design and delivery. Chaired by the Commissioner, the panel is comprised of senior leaders and experts from the public, private, and not-for-profit sectors with expertise in digital services, client-centric service design, delivery, and innovation.

The Advisory Committee on the Charitable Sector was established in March 2019 and is co-chaired by the charitable sector and the CRA. It provides recommendations to the Minister of National Revenue and the Commissioner of the CRA on important and emerging issues facing registered charities and other qualified donees on an ongoing basis.

In recent years, changes in technology and in the ways that Canadians consume news have made it difficult for many news outlets to find and maintain financially sustainable business models. Budget 2019 announced an independent panel, the Journalism and Written Media Independent Panel of Experts. The Panel recommended the establishment of an Advisory Council, with members to be appointed to act as special advisers to the Minister of National Revenue. The Advisory Council will be responsible for making recommendations on whether an organization meets the requirements for qualified Canadian journalism organization (QCJO) status. The Advisory Council has yet to be established through an Order in Council.

Government 101

There are three central agencies in the Government of Canada: the Privy Council Office, the Treasury Board Secretariat, and the Department of Finance. These central agencies contribute to the successful formulation and implementation of government policies and programs. They oversee interdepartmental information sharing, consultation and co-ordination. They also provide integrated advice and support to the Prime Minister (PM) and Cabinet on government-wide issues.

Privy Council Office

The Privy Council Office (PCO) reports directly to the PM and is sometimes called the PM's department. Unlike the PM's Office, the PCO is staffed with public servants who offer non-partisan services and advice. The PCO is headed by the Clerk of the Privy Council, who is also Secretary to the Cabinet and Head of the Public Service.

The PCO's role in assisting the PM and Cabinet gives it substantial influence. Departments must consider the advice of the PCO carefully because it generally reflects the wishes of the PM and/or Cabinet.

The PCO has three main roles:

1. Support to Cabinet

The PCO acts as the secretariat for Cabinet as a whole and the committees of Cabinet (except Treasury Board, which is supported by the Treasury Board Secretariat). The PCO arranges meetings, proposes and circulates agendas, distributes documents, provides advice to committee chairpersons, records Cabinet minutes and decisions, and transmits subsequent Cabinet decisions to departments.

The PCO works with departments on their proposals to Cabinet, called Memorandums to Cabinet, or MCs, challenging departmental submissions to ensure that they meet the information needs of Cabinet and that they are consistent with the government's overall policy direction. The PCO makes sure that departments coordinate their efforts with respect to policy proposals or issues that cut across departments, ensuring that all interested ministers and their officials are given an opportunity to express their views.

2. Provide non-partisan advice to the PM

The PCO assists the PM in strategic policy planning, ensures coordination of the government's policy objectives, and manages major issues. For example, the PCO assists the PM in writing the Speech from the Throne and works closely with the Department of Finance when it prepares the budget. The PCO provides policy advice in specific areas, including foreign affairs, defence, national security, and intergovernmental affairs, and any other policy issue of particular concern to the PM. The PCO advises the PM on machinery-of-government issues, Governor-in-Council appointments and constitutional matters.

3. Link between the PM and the public service

As Head of the Public Service, the Clerk of the Privy Council is responsible to the PM for the overall performance and effective management of the public service. The Clerk advances the government's public service management agenda, provides advice on the appointment of senior public service personnel, serves as the spokesperson for the public service, and prepares an annual report on the state of the public service.

Treasury Board Secretariat

The Treasury Board Secretariat (TBS) assists the Treasury Board, a Cabinet committee established by law, in fulfilling its responsibilities. The TBS is headed by the Secretary of the Treasury Board, who is a deputy minister. The TBS also includes the Office of the Comptroller General of Canada, which is responsible for providing government-wide direction and assistance on financial management and internal audit. In addition, the TBS provides advice to the Treasury Board in its formulation of policy pertaining to: human resources, employee compensation, service delivery, information management and information technology, official languages and asset and acquired services.

The Treasury Board is composed of ministers responsible for the management of government expenditure and human resources in the public service. It is comprised of the president of the Treasury Board and four other ministers appointed by the Prime Minister. It is the only permanent committee of Cabinet.

While the Department of Finance is responsible for establishing general policy on government revenues and expenditures, the Treasury Board oversees the management of the budget and credits. It also plays a coordinating role in the preparation of the budget.

Department of Finance

The Minister of Finance is responsible for the government's fiscal policy, including tax policy, and for analyzing the economic and fiscal impact of proposals by any Minister. The Department of Finance (Finance) assists the Minister in developing the government's fiscal framework in which overall spending takes place. As the federal government's leading source of socio-economic analysis and advice, it advises the Minister on economic trends, tax policy, financial sector policy, as well as international trade and finance, and federal-provincial fiscal arrangements.

Finance's most prominent role is assisting the Minister in developing the annual budget. The budget is a statement of the government's fiscal plan in light of its current and expected financial situation. It outlines the government's projected revenues, incorporating any changes in taxation and spending, and announcing new spending plans. Through the budget process, the Minister of Finance establishes a fiscal framework within which the government's expenditure management system can operate effectively.

Finance is also active in a number of other areas, such as assisting the Minister of Finance in:

- Developing tariff policy and legislation

- Managing federal borrowing on financial markets
- Administering major transfers of federal funds to the provinces and territories
- Representing Canada within international financial institutions and groups, such as the International Monetary Fund, the World Bank, and the World Trade Organization

Finance is a central actor in virtually all policy decisions, because the allocation of funds from the fiscal framework is almost always required to proceed with a policy initiative. Through close collaboration and consultation, Finance and TBS ensure the cohesion and effectiveness of the decision-making process. These two agencies, through the PCO, provide the PM and Cabinet committees with advice on policy, related to funding issues and the economic impact of proposals before Cabinet.

DIVULGUÉ EN
VERTU DE LA LAI
A-2019-115827



Canada Revenue
Agency

Agence du revenu
du Canada



Minister of National Revenue
Pocket Book

Ministre du Revenu national
Livre de poche

Canada

000099



DIVUL
GUÉ
VERT
U DE
LA LAI



2019-
11582



000100



DIVUL
GUÉ
VERT
U DE LA
A-
2019-
11502



Trusted, fair and
helpful by putting
people first.



Pour les gens d'abord :
serviable, juste et digne
de confiance.



000101

Table of Contents

CRA OVERVIEW	CRA Key Facts	6
	CRA's Mandate	8
	Service Commitment.....	10
	Potential Changes to Tax Policy.....	12
	Tax Administration in Quebec.....	14
	PSAC Negotiations	16
	Requests for Taxpayer Information (Section 241).....	18
TOP ISSUES	BENEFITS/PROGRAMS	
	Climate Action Incentive & Fuel Charge	20
	Charities.....	22
	Journalism	24
	Disability Tax Credit (DTC)	26
	SERVICE ISSUES	
	Scams.....	28
	Security Of Taxpayer Information (Privacy).....	30
	Service (Benefit Reviews).....	32
	Service (Call Centres).....	34
	TAX COMPLIANCE	
	Collections Actions (General).....	36
	Court Cases.....	38
	Tax Avoidance/Evasion	40
	Key Contact List.....	42

Table des matières

APERÇU DE L'ARC	L'ARC en bref	7
	Mandat de l'ARC.....	9
	Engagement en matière de services.....	11
	Changements possibles à la politique fiscale	13
	Administration de l'impôt au Québec.....	15
	Négociations de l'AFPC	17
	Demandes de renseignements sur les contribuables (article 241)	19
PRINCIPAUX ENJEUX	PRESTATIONS ET PROGRAMMES	
	Incitatif à agir pour le climat et redevance sur les combustibles	21
	Organismes de bienfaisance.....	23
	Journalisme.....	25
	Crédit d'impôt pour personnes handicapées	27
	ENJEUX LIÉS AU SERVICE	
	Arnaques.....	29
	Protection des renseignements sur les contribuables (confidentialité).....	31
	Service (examens des prestations)	33
	Service (centres d'appels).....	35
	RESPECT DES OBLIGATIONS EN MATIÈRE D'IMPÔT	
	Mesures de recouvrement (généralités)	37
	Affaires judiciaires.....	39
	Évitement fiscal et évasion fiscale	41
	Coordonnées importantes.....	43

CRA Key Facts*



EMPLOYS 46,280
Canadians nationally



PAID \$34.8 BILLION
to benefit recipients



OVER \$457 BILLION
in revenue and pension
contributions administered



**PROCESSES MORE THAN
29 MILLION**
individual tax returns

TAX COMPLIANCE



91.9% of individuals
paid their reported
taxes on time



85.7% of corporation
income taxes were
paid on time

DIGITAL FILING



83.3% of the CRA's
services are
available online



88.6% of income
tax and benefit
returns filed digitally



91.2% of corporation
income taxes
filed digitally

* Fiscal year 2018-2019.

L'ARC en bref*



EMPLOIE 46 280

Canadiens dans
l'ensemble du pays



A VERSÉ 34,8 MILLIARDS

de dollars aux bénéficiaires
de prestations



PLUS DE 457 MILLIARDS

de dollars en revenus
et cotisations de retraite
administrés



TRAITE PLUS DE 29 MILLIONS

de déclarations de revenus
des particuliers

RESPECT DES LOIS FISCALES



91,9% des particuliers
ont payé leurs impôts
déclarés à temps



85,7% de l'impôt sur le
revenu des sociétés a
été payé à temps

PRODUCTION DES DÉCLARATIONS EN LIGNE



83,3% des
services de
l'ARC sont
disponibles
en ligne



88,6% des déclarations de
revenus et de prestations sont
envoyées par voie électronique



91,2% des déclarations de
revenus des sociétés sont
envoyées par voie électronique

* Exercice 2018-2019.

Ministre du Revenu national **Livre de poche** 7

000105



CRA's Mandate

ISSUE

The CRA's mandate is to ensure Canadians pay their appropriate share of taxes and receive their correct benefits. The CRA administers various acts, including the Income Tax Act, Excise Tax Act and Excise Act and has other administrative responsibilities. The CRA collects taxes on behalf of the Government of Canada, most provinces and territories, and some First Nations.

PROPOSED RESPONSE

- » I am pleased that the Prime Minister has appointed me to this role and entrusted me to advance the Government's agenda.
- » For many Canadians, their main interaction with the Government is their tax filing experience.
- » Every year the CRA:
 - › processes more than 29 million individual tax returns; and
 - › helps to deliver \$34.8 billion in benefits.
- » As we move forward with the Government's agenda to further help Canadians, I look forward to working with the CRA to meet and deliver on the tasks ahead.





Mandat de l'ARC

EN JEU

Le mandat de l'ARC consiste à voir à ce que les Canadiens paient leur juste part d'impôt et reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit. L'ARC applique diverses lois, notamment la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, et elle assume d'autres responsabilités administratives. L'ARC perçoit les impôts pour le gouvernement du Canada, la plupart des provinces et des territoires, et certaines Premières Nations.

RÉPONSE PROPOSÉE

- » Je me réjouis que le premier ministre m'ait nommé(e) à ce poste et qu'il m'ait confié la tâche de faire avancer le programme du gouvernement.
- » Pour plusieurs Canadiens, leur principale interaction avec le gouvernement a lieu au moment où ils produisent leurs déclarations de revenus.
- » Chaque année, l'ARC :
 - » traite plus de 29 millions de déclarations de revenus des particuliers;
 - » contribue à verser 34,8 milliards de dollars de prestations.
- » J'ai hâte de travailler avec l'ARC qui sera à la hauteur des tâches qui lui reviennent pour aider le gouvernement à réaliser son programme et à mieux servir les Canadiens.



Service Commitment

ISSUE

The CRA is becoming a more client-centric organization.

PROPOSED RESPONSE

- » The CRA serves millions of Canadians every year.
- » The CRA's goal is to be trusted, fair and helpful by putting people first.
- » Canadians have told the CRA that its service is falling short of their expectations and needs at times.
- » I look forward to improving client services, working with the CRA's Chief Service Officer and other stakeholders.



Engagement en matière de services

ENJEU

L'ARC devient une organisation plus centrée sur le client.

RÉPONSE PROPOSÉE

- » L'ARC sert des millions de Canadiens chaque année.
- » L'objectif de l'ARC est d'être digne de confiance, juste, utile et au service des gens avant tout.
- » Les Canadiens ont dit à l'ARC que parfois, ses services ne répondaient pas à leurs attentes et à leurs besoins.
- » J'ai hâte d'améliorer les services à la clientèle en collaborant avec la dirigeante principale des services de l'ARC et les autres intervenants.



Potential Changes to Tax Policy

ISSUE

Various tax policy proposals were included in the Government's election platform. Matters of tax policy, including modifications to the legislation the CRA administers, fall under the purview of the Minister of Finance.

PROPOSED RESPONSE

- » It is important to note that the role of the Minister of Finance is to develop the Government's tax policy. The CRA's responsibility is to administer this policy once implemented.
- » I look forward to working closely with the Minister of Finance to effectively administer existing measures and implement the Government's tax policy agenda.



Changements possibles à la politique fiscale

ENJEU

La plateforme électorale du gouvernement comprenait diverses propositions de politique fiscale. Les questions de politique fiscale et les modifications à la législation qu'applique l'ARC relèvent de la compétence du ministre des Finances.

RÉPONSE PROPOSÉE

- » Il est important de noter que le rôle du ministre des Finances est d'élaborer la politique fiscale du gouvernement. L'ARC est responsable d'appliquer cette politique une fois mise en œuvre.
- » Je compte travailler étroitement avec le ministre des Finances pour administrer efficacement les mesures existantes et mettre en œuvre le programme de politique fiscale du gouvernement.



Tax Administration in Quebec

ISSUE

Proposals for a single tax return in Quebec to be administered by the province. Questions around an agreement on such are the responsibility of the Minister of Finance, but could have administrative consequences for the CRA.

PROPOSED RESPONSE

- » The Government is always looking for ways to make life easier for Canadians, including working with our provincial partners.
- » I understand that the CRA has a long history of collaborating with Revenu Québec, which includes sharing best practices to ensure that taxpayers receive the best service experience possible.
- » While the Government has already stated it is not prepared to support a single tax return administered by Quebec, the Government is open to working with Quebec to make tax filing easier for taxpayers.



Administration de l'impôt au Québec

ENJEU

Propositions d'une seule déclaration de revenus au Québec que la province administrerait. Les questions relatives à un accord à ce sujet relèvent du ministre des Finances, mais pourraient avoir des conséquences administratives pour l'ARC.

RÉPONSE PROPOSÉE

- » Le gouvernement cherche toujours des moyens de simplifier la vie des Canadiens, notamment en collaborant avec ses partenaires provinciaux.
- » Je crois comprendre que l'ARC collabore depuis longtemps avec Revenu Québec, entre autres en partageant des pratiques exemplaires pour s'assurer que les déclarants aient la meilleure expérience de service possible.
- » Bien que le gouvernement ait déjà indiqué qu'il n'était pas en faveur d'une déclaration de revenus unique administrée par le Québec, il est disposé à collaborer avec la province pour faciliter la production des déclarations de revenus des contribuables.





PSAC Negotiations

ISSUE

The CRA and the Public Service Alliance of Canada-Union of Taxation Employees (PSAC-UTE) have been negotiating a new collective agreement since June 2018. The employees in this bargaining unit have been without a new contract since October 31, 2016.

PROPOSED RESPONSE

- » The Government is committed to reaching an agreement that is fair to employees and for Canadians.
- » Maintaining a positive and constructive relationship with its unions is a priority for the CRA.





Négociations de l'AFPC

ENJEU

L'ARC et l'Alliance de la fonction publique du Canada - Syndicat des employé(e)s de l'impôt négocient une nouvelle convention collective depuis juin 2018. Les employés de cette unité de négociation sont sans contrat depuis le 31 octobre 2016.

RÉPONSE PROPOSÉE

- » Le gouvernement est déterminé à parvenir à une entente qui sera juste pour les employés et pour les Canadiens.
- » Maintenir une relation positive et constructive avec ses syndicats est une priorité pour l'ARC.





Requests for Taxpayer Information (Section 241)

ISSUE

Section 241 of the Income Tax Act (ITA) sets out the confidentiality requirements surrounding taxpayer information – mainly prohibiting its disclosure; with exceptions existing in very limited, specific circumstances. As such, officials of the CRA are prohibited from providing taxpayer information to anyone unless specifically authorized by Section 241 of the ITA. A breach of Section 241 is an offence punishable by fine or imprisonment.

PROPOSED RESPONSE

- » The CRA must maintain the privacy and confidentiality requirements surrounding taxpayer information as set by Parliament in Section 241 of the Income Tax Act.
- » As such, that will limit what I - or the CRA - can comment on regarding taxpayer-specific cases.





Demandes de renseignements sur les contribuables (article 241)

ENJEU

L'article 241 de la Loi de l'impôt sur le revenu établit les exigences en matière de confidentialité à l'égard des renseignements sur les contribuables. Essentiellement, il interdit leur divulgation, mais certaines exceptions s'appliquent dans des circonstances très précises. Ainsi, il est interdit aux fonctionnaires de l'ARC de fournir des renseignements confidentiels à toute personne, sauf s'ils y sont expressément autorisés par l'article 241 de la Loi de l'impôt sur le revenu. Une violation de l'article 241 constitue une infraction punissable par une amende ou une peine d'emprisonnement.

RÉPONSE PROPOSÉE

- » L'ARC doit respecter les exigences en matière de protection des renseignements personnels et de confidentialité relatives aux renseignements sur les contribuables établies par le Parlement à l'article 241 de la Loi de l'impôt sur le revenu.
- » Par conséquent, cela limitera les commentaires que l'ARC et moi pourrons faire au sujet des cas particuliers de contribuables.



Climate Action Incentive & Fuel Charge

ISSUE

The CRA is responsible for administering the Climate Action Incentive payment and the federal fuel charge.

PROPOSED RESPONSE

CLIMATE ACTION INCENTIVE

- » The Government is fighting climate change while making life more affordable through a plan to reduce pollution that will also put money back into the pockets of Canadian families.
- » The CRA is positioned to continue to administer the Climate Action Incentive payment for the upcoming tax season.
- » The amount individuals are eligible for varies according to their province of residence and family composition.

FEDERAL FUEL CHARGE

- » The CRA administers the federal fuel charge, which applies to 21 types of fuel and combustible waste.
- » The Government will continue to engage with businesses and stakeholders to ensure that they understand their obligations.



Incitatif à agir pour le climat et redevance sur les combustibles

ENJEU

L'ARC est responsable d'administrer le paiement de l'incitatif à agir pour le climat et la redevance fédérale sur les combustibles.

RÉPONSE PROPOSÉE

INCITATIF À AGIR POUR LE CLIMAT

- » Le gouvernement lutte contre les changements climatiques tout en rendant la vie des Canadiens plus abordable grâce à un plan de réduction de la pollution qui remet de l'argent dans les poches des familles canadiennes.
- » L'ARC est bien placée pour continuer d'administrer le paiement de l'incitatif à agir pour le climat pour la prochaine période de production des déclarations de revenus.
- » Le montant auquel les personnes ont droit varie en fonction de leur province de résidence et de la composition de leur famille.

REDEVANCE FÉDÉRALE SUR LES COMBUSTIBLES

- » L'ARC administre la redevance fédérale sur les combustibles, qui s'applique à 21 types de combustible et de déchets combustibles.
- » Le gouvernement continuera à collaborer avec les entreprises et les parties prenantes pour faire en sorte qu'elles comprennent leurs obligations.



Charities

ISSUE

The CRA is responsible for regulating registered charities because of the tax incentives available to them through the Income Tax Act.

PROPOSED RESPONSE

- » We all recognize the critical role that charities play in our society.
- » The Government is committed to ensuring that charities have a regulatory environment that supports the important work they do, while helping them to maintain their status as a registered charity.
- » I look forward to working with stakeholders — including through the CRA's Advisory Committee on the Charitable Sector.



Organismes de bienfaisance

ENJEU

L'ARC est responsable de réglementer le fonctionnement des organismes de bienfaisance enregistrés en raison des avantages fiscaux que la Loi de l'impôt sur le revenu leur confère.

RÉPONSE PROPOSÉE

- » Nous reconnaissons tous le rôle essentiel que jouent les organismes de bienfaisance dans notre société.
- » Le gouvernement entend offrir aux organismes de bienfaisance un environnement réglementaire qui appuie le travail important qu'ils accomplissent, tout en les aidant à maintenir leur statut d'organisme de bienfaisance enregistré.
- » J'ai hâte de travailler avec les divers intervenants, notamment le Comité consultatif de l'ARC sur le secteur de la bienfaisance.



Journalism

ISSUE

The Minister of National Revenue is responsible for designating organizations as a qualified Canadian journalism organization.

PROPOSED RESPONSE

» I understand that work is underway at the CRA on the process of designating organizations as a qualified Canadian journalism organization, and more details will be forthcoming.





Journalisme

ENJEU

La ministre du Revenu national est responsable de désigner les organismes en tant qu'organisation journalistique canadienne qualifiée.

RÉPONSE PROPOSÉE

» Je crois comprendre que des travaux sur le processus de désignation des organismes en tant qu'organisation journalistique canadienne qualifiée sont en cours à l'ARC. D'autres détails suivront à ce sujet.



Disability Tax Credit (DTC)

ISSUE

The DTC is a non-refundable tax credit that provides tax relief to persons with disabilities or their supporting family members.

PROPOSED RESPONSE

- » The Government's goal is to ensure that every person who is eligible for the DTC receives it. This includes a fair, straightforward application process.
- » The Government values the perspectives and input of Canadians with disabilities. That's why the Government reinstated the Disability Advisory Committee in 2017.
- » I understand that the CRA continues to explore ways to address many of the recommendations made by the Disability Advisory Committee in the report they released earlier this year.
- » I look forward to working with my colleagues, the Disability Advisory Committee, and other stakeholders to improve measures for persons with disabilities. We welcome all feedback.





Crédit d'impôt pour personnes handicapées

ENJEU

Le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) est un crédit d'impôt non remboursable qui procure un allègement fiscal aux personnes handicapées ou aux membres de leur famille qui subviennent à leurs besoins.

RÉPONSE PROPOSÉE

- » L'objectif du gouvernement est de faire en sorte que chaque personne admissible au CIPH le reçoive. Cela suppose un processus de demande juste et simple.
- » Le gouvernement attache beaucoup d'importance aux commentaires des Canadiens ayant un handicap et à leur façon de voir les choses. C'est la raison pour laquelle il a rétabli le Comité consultatif sur les personnes handicapées en 2017.
- » À ce que je sache, l'ARC continue de chercher des moyens de donner suite à plusieurs des recommandations formulées par le Comité consultatif sur les personnes handicapées dans son rapport publié plus tôt cette année.
- » Je suis impatient(e) de travailler avec mes collègues, le Comité consultatif sur les personnes handicapées et d'autres intervenants pour améliorer les mesures destinées aux personnes handicapées. Tous les commentaires sont les bienvenus.



Scams

ISSUE

Tax scams involving the use of the CRA's name have grown significantly in recent years, and often target seniors.

PROPOSED RESPONSE

- » The Government takes fraud and scams very seriously and will work to prevent vulnerable people from falling victim to them.
- » I understand the CRA shares information via news outlets, radio, social media, and on the web on how to avoid common scams, and works with partners such as the RCMP to raise awareness of scams.
- » As Minister of National Revenue, I will ensure that the CRA continues to do everything in its power to help Canadians recognize, prevent and report scams.



Arnaques

ENJEU

Le nombre d'arnaques dans lesquelles on utilise le nom de l'ARC a beaucoup augmenté au cours des dernières années, et ces arnaques ciblent souvent les aînés.

RÉPONSE PROPOSÉE

- » Le gouvernement prend très au sérieux la fraude et les arnaques, et il travaillera pour protéger les personnes vulnérables contre ces escroqueries.
- » Je sais que l'ARC communique des renseignements sur la façon d'éviter les arnaques les plus fréquentes dans des communiqués de presse, à la radio, dans les médias sociaux et sur le Web. De plus, elle travaille avec des partenaires comme la GRC pour sensibiliser la population aux arnaques.
- » En tant que ministre du Revenu national, je veillerai à ce que l'ARC continue de faire tout en son pouvoir pour aider les Canadiens à reconnaître, prévenir et signaler les arnaques.





Security Of Taxpayer Information (Privacy)

ISSUE

Canadians trust the CRA to safeguard the privacy of personal information. Effectively managing privacy breaches is critical in maintaining public confidence in the integrity of the tax system.

PROPOSED RESPONSE

- » The Government takes Canadians' privacy seriously.
- » I understand that the CRA has rigorous security controls in place to protect taxpayer information and is committed to monitoring and improving these controls on a regular basis.
- » I look forward to working with my officials and experts to further improve the CRA's security controls.



Protection des renseignements sur les contribuables (confidentialité)

EN JEU

Les Canadiens ont confiance que l'ARC protège leurs renseignements personnels. La gestion efficace des atteintes à la vie privée est primordiale pour maintenir la confiance de la population en l'intégrité du régime fiscal.

RÉPONSE PROPOSÉE

- » Le gouvernement prend très au sérieux la protection des renseignements personnels des Canadiens.
- » À ce que je sache, l'ARC dispose de contrôles de sécurité rigoureux qui servent à protéger les renseignements des contribuables, et elle surveille et améliore ces contrôles régulièrement.
- » Je compte bien travailler avec les fonctionnaires et les experts de l'ARC pour améliorer encore davantage les contrôles de sécurité.





Service (Benefit Reviews)

ISSUE

The CRA's benefit and credits review process ensures fairness for all benefits recipients.

PROPOSED RESPONSE

- » The Government is committed to ensuring that all Canadians get the benefits and credits that they are entitled to receive.
- » Tax-filing opens the door to getting benefits and credits that can make a big difference.
- » I understand that the CRA has a review process in place to ensure that eligible Canadians receive the right amount of benefits.
- » We also want to ensure that the review process is straightforward and transparent, providing Canadians with the best possible service.





Service (examens des prestations)

ENJEU

Le processus d'examen des prestations et des crédits de l'ARC garantit l'équité pour tous les bénéficiaires de prestations.

RÉPONSE PROPOSÉE

- » Le gouvernement est déterminé à ce que tous les Canadiens reçoivent les crédits et les prestations auxquels ils ont droit.
- » La production de déclarations de revenus ouvre la voie à l'obtention de prestations et de crédits qui peuvent être d'une grande utilité.
- » Je crois comprendre que l'ARC a mis en place un processus d'examen pour que les Canadiens admissibles reçoivent le bon montant de prestations.
- » Nous voulons aussi nous assurer que le processus d'examen est simple et transparent, et que les Canadiens reçoivent le meilleur service possible.





Service (Call Centres)

ISSUE

In recent years, some observers (notably the Auditor General) have criticized the reliability and performance of CRA call centres.

PROPOSED RESPONSE

- » The Government recognizes the importance of being accessible to Canadians through our call centres.
- » I understand that the CRA has moved to a new telephone platform which is helping improve accessibility and accuracy.
- » We will continue to work to improve quality and the service we provide to Canadians at CRA call centres.



Service (centres d'appels)

ENJEU

Au cours des dernières années, certains observateurs (notamment le vérificateur général) ont critiqué la fiabilité et le rendement des centres d'appels de l'ARC.

RÉPONSE PROPOSÉE

- » Le gouvernement reconnaît qu'il est important que les Canadiens puissent nous joindre par l'intermédiaire de nos centres d'appels.
- » Je crois savoir que l'ARC a adopté une nouvelle plateforme téléphonique qui contribue à améliorer l'accessibilité et la précision.
- » Nous continuerons de travailler à améliorer la qualité des services que nous offrons aux Canadiens dans les centres d'appels de l'ARC.





Collections Actions (General)

ISSUE

Not all Canadians can pay their full tax debt on time. Not paying a debt to the CRA can have legal and financial consequences. The CRA uses business intelligence and analytics to determine the most effective collection strategy based on previous debtor behaviors.

PROPOSED RESPONSE

- » As Minister of National Revenue, I am committed to ensuring that all taxpayers are treated fairly and with respect.
- » I understand that, when it comes to paying tax debt, the CRA works with individuals and businesses to reach a mutually acceptable payment arrangement before moving to more serious actions (such as garnishment or seizing assets).

IF ASKED ABOUT A SPECIFIC CASE

- » Due to the confidentiality provisions of the Income Tax Act, I cannot comment on specific cases.





Mesures de recouvrement (généralités)

ENJEU

Ce ne sont pas tous les Canadiens qui peuvent régler leur dette fiscale au complet et à temps. Le fait de ne pas payer une dette à l'ARC peut entraîner des conséquences juridiques et financières. L'ARC utilise les renseignements d'entreprise et l'analyse de données pour déterminer la stratégie la plus efficace pour recouvrer les sommes dues, en fonction des comportements précédents des débiteurs.

RÉPONSE PROPOSÉE

- » En tant que ministre du Revenu national, j'entends veiller à ce que tous les contribuables soient traités équitablement et avec respect.
- » En ce qui concerne le remboursement de dettes fiscales, je crois savoir que l'ARC collabore avec les particuliers et les entreprises pour conclure des ententes de paiement mutuellement acceptables avant de prendre des mesures plus graves (comme la saisie-arrêt ou la saisie d'actifs).

SI DES QUESTIONS SUR UN CAS PRÉCIS SONT POSÉES

- » En raison des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu, je ne peux pas faire de commentaires sur des cas précis.





Court Cases

ISSUE

The CRA is frequently involved in court cases of people, corporations, and trusts charged with tax evasion or for failing to file tax returns when required.

PROPOSED RESPONSE

» As this matter is before the courts, I cannot comment on the details of this case.



Affaires judiciaires

ENJEU

L'ARC est souvent en cause dans des affaires judiciaires impliquant des personnes, des sociétés et des fiducies accusées d'évasion fiscale ou de défaut de produire des déclarations de revenus.

RÉPONSE PROPOSÉE

» Puisque cette affaire est devant les tribunaux, je ne peux pas parler des détails qui s'y rapportent.





Tax Avoidance/Evasion

ISSUE

Tax evasion and aggressive tax avoidance are complex, global priorities for tax administrations around the world. Tax evasion is when an individual or business intentionally doesn't comply with Canada's tax laws (e.g. falsifying records, hiding income, or inflating expenses). Aggressive tax avoidance occurs when actions are taken to get around the intent of the law.

PROPOSED RESPONSE

- » Tax evasion and aggressive tax avoidance deprive our country of important revenues that help fund essential programs and services such as health care, childcare, education and infrastructure.
- » The Government is committed to protecting the integrity and fairness of the Canadian tax system by combatting tax evasion and aggressive tax avoidance on all levels in Canada and abroad.
- » I look forward to working with stakeholders and our international partners to address this important issue.



Évitement fiscal et évasion fiscale

ENJEU

L'évasion fiscale et l'évitement fiscal abusif sont des priorités complexes qui préoccupent les administrations fiscales du monde entier. L'évasion fiscale se produit lorsqu'intentionnellement, un particulier ou une entreprise ne respecte pas les lois fiscales du Canada (par exemple, en falsifiant des registres, en cachant des revenus ou en gonflant des dépenses). L'évitement fiscal abusif se produit lorsque des mesures sont prises pour contourner l'intention de la loi.

RÉPONSE PROPOSÉE

- » L'évasion fiscale et l'évitement fiscal abusif privent notre pays de revenus importants qui servent à financer des programmes et des services essentiels tels que les soins de santé, la garde d'enfants, l'éducation et les infrastructures.
- » Le gouvernement entend protéger l'intégrité et l'équité du système fiscal canadien en luttant contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal abusif à tous les niveaux, au Canada comme à l'étranger.
- » J'ai hâte de travailler avec les intervenants et nos partenaires internationaux pour chercher des solutions à cet important problème.



Key Contact List

Bob Hamilton Commissioner	bob.hamilton@cra-arc.gc.ca Office (613) 957-3688 Cell (613) 219-7001 Home 19(1)
Christine Donoghue Deputy Commissioner	christine.donoghue@cra-arc.gc.ca Office (613) 957-3688 Cell (613) 218-8321
Jean-Philippe Prost Chief of Staff to the Commissioner and Deputy Commissioner	jean-philippe.prost@cra-arc.gc.ca Office (613) 941-8771 Cell (613) 769-1158 Home 19(1)
Cate Labelle Agency Assistant to the Minister	cate.labelle@cra-arc.gc.ca Office (613) 996-8142 or (613) 995-2960 Cell (613) 793-3739 Home 19(1)
Suzanne Gouin Chair, Board of Management	suzanne 19(1) Cell 19(1)
Sherra Profit Taxpayers' Ombudsman	sherra.profit@oto-boc.gc.ca Office (613) 941-6311
Prime Minister's Office Switchboard	Office (613) 992-4211
Minister's Office Reception	Office (613) 995-2960



Coordonnées importantes

Bob Hamilton

Commissaire

bob.hamilton@cra-arc.gc.ca

Bureau (613) 957-3688

Cellulaire (613) 219-7001

Maison 19(1)

Christine Donoghue

Commissaire déléguée

christine.donoghue@cra-arc.gc.ca

Bureau (613) 957-3688

Cellulaire (613) 218-8321

Jean-Philippe Prost

Chef de cabinet du commissaire
et de la commissaire déléguée

jean-philippe.prost@cra-arc.gc.ca

Bureau (613) 941-8771

Cellulaire (613) 769-1158

Maison 19(1)

Cate Labelle

Adjointe de l'Agence
pour le ministre

cate.labelle@cra-arc.gc.ca

Bureau (613) 996-8142 ou

(613) 995-2960

Cellulaire (613) 793-3739

Maison 19(1)

Suzanne Gouin

Présidente, Conseil de direction

suzanne 19(1)

Cellulaire 19(1)

Sherra Profit

Ombudsman des contribuables

sherra.profit@oto-boc.gc.ca

Bureau (613) 941-6311

**Réception du bureau
du premier ministre**

Bureau (613) 992-4211

Réception du bureau du ministre

Bureau (613) 995-2960





DIVUL
GUÉ
VERT
U DE
LA LAI



000142



DIVUL
GUÉ
VERT
U DE
LA LAI



000143



TROUSSE DE BIENVENUE MINISTÉRIELLE LIVRE 1

Bienvenue à l'Agence du revenu du Canada - présentation
Le premier mois
Principales décisions à prendre au cours des 60 premiers jours
Enjeux importants

Novembre 2019

Livre 1 – Enjeux importants

Table des matières

Bienvenue à l'Agence du revenu du Canada	1
Le premier mois.....	11
Principales décisions à prendre au cours des 60 premiers jours.....	14
Crédit d'impôt pour personnes handicapées et réponse au Comité consultatif des personnes handicapées.....	15
Déclaration de revenus unique au Québec	18
Fraudes et amerces.....	20
Imposition des multinationales (proposition d'un taux d'imposition sur le revenu de 3 %)	23
Incidents externes à haute visibilité liés aux renseignements personnels	25
Incitatif à agir pour le climat – redevance sur les combustibles.....	28
Inobservation abusive, y compris l'évasion fiscale	31
Loi concernant les langues autochtones.....	34
Mesures fiscales pour appuyer le journalisme	36
Mise à jour sur l'état des négociations des conventions collectives entre l'Agence et les syndicats.....	38
Paie électronique	40
Rapport du comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance	41
Taxation du cannabis.....	44
Taxe de vente des sociétés numériques étrangères	46

Bienvenue à l'Agence du revenu du Canada

 Agence du revenu
du Canada Canada Revenue
Agency



Canada

Objectif

- En tant que ministre du Revenu national, vous êtes tenu de rendre des comptes au Parlement et au premier ministre pour ce qui est des activités de l'Agence du revenu du Canada.
- Vous êtes responsable d'une agence qui joue un rôle clé en aidant le gouvernement à atteindre ses objectifs par le recouvrement des recettes et le versement de prestations.
- Cette présentation vous donnera un aperçu de l'Agence et vous montrera comment nous pouvons vous soutenir et appuyer les priorités du gouvernement.

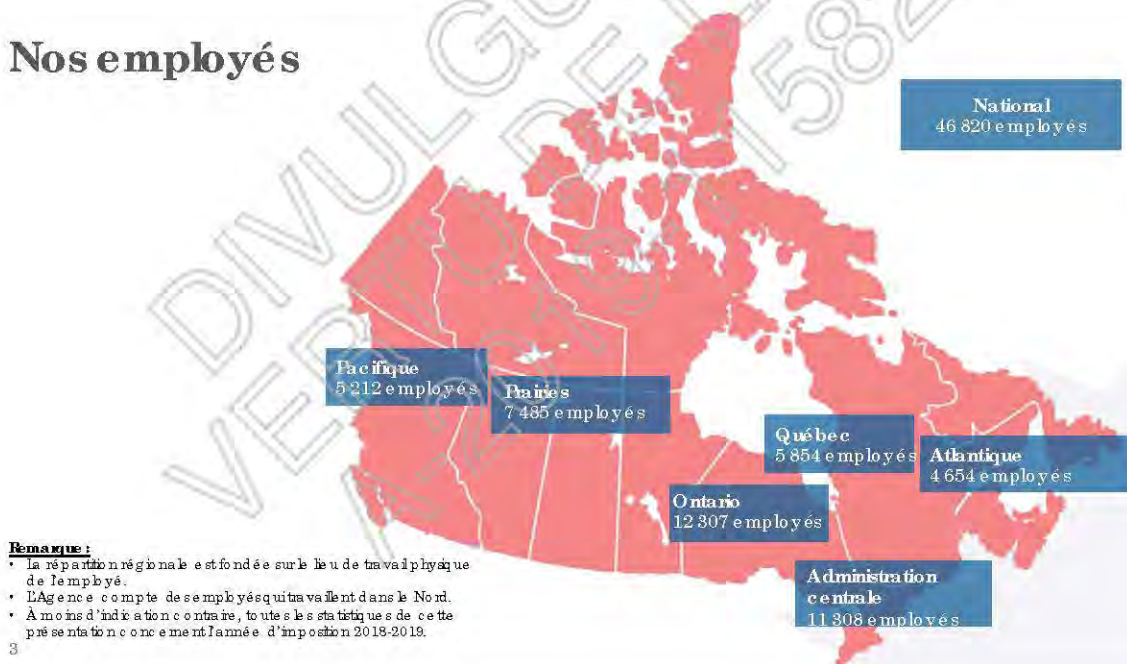


Qui nous sommes

- Vous dirigez une organisation en constante amélioration qui touche la vie de presque tous les Canadiens et l'existence de presque toutes leurs entreprises, et qui fait une différence positive dans l'ensemble du pays.
- Nous administrons les lois sur l'impôt et les prestations, principalement la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la *Loi sur la taxe d'accise* et la *Loi sur l'accise*.
 - Le ministère des Finances élabore les lois et politiques fiscales, et Emploi et Développement social Canada (EDSC) décide de certaines des lois liées aux prestations.
 - L'Agence formule des commentaires et est consultée au sujet des considérations opérationnelles.
- Outre l'impôt et les prestations, certains éléments de l'assurance-emploi et du Régime de pensions du Canada relèvent également de notre compétence.
- Pour appuyer le système d'autocotisation du Canada et pour veiller à ce que les Canadiens reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit, nous nous efforçons d'être dignes de confiance, utiles et justes.

2

Nos employés



3

Rôle du ministre

- En collaboration avec le ministre des Finances et d'autres membres du Cabinet, vous influencez et façonnez les politiques et les lois du gouvernement.
- En tant que ministre responsable de l'Agence, vous consultez la direction et les intervenants externes clés de l'Agence pour discuter des questions générales de politique et d'orientation, et vous contribuez à orienter nos activités et à façonner notre avenir.



4

Vous êtes appuyé par diverses personnes...

Le **commissaire et premier dirigeant**, qui est responsable de la gestion et de l'orientation quotidiennes de l'Agence. Il est soutenu par une commissaire déléguée.

Les **gestionnaires et employés de l'Agence**, à qui est déléguée une grande partie des millions de décisions que doit prendre l'Agence, y compris les décisions qui se rapportent à des contribuables en particulier.

Le **Conseil de direction de l'Agence**, qui surveille l'Agence et l'administration de celle-ci et informe le ministre des questions liées à l'administration générale.

L'**ombudsman des contribuables**, qui conseille et informe le ministre sur les questions relatives aux services que l'Agence fournit aux contribuables, et qui fait respecter les 16 droits des contribuables liés au service décrits dans la Charte des droits du contribuable (voir l'annexe A).

Vos commentaires sur les nominations au Conseil et de l'ombudsman, et vos approbations de celles-ci, seront sollicités dans un avenir rapproché.

5

... notamment les experts externes, des intervenants et des partenaires

- Les comités consultatifs ministériels suivants fournissent des conseils sur les activités et les politiques de l'Agence dans leurs secteurs d'intérêt :
 - Comité consultatif du ministre sur l'économie et le commerce
 - Comité consultatif sur l'observation à l'étranger
 - Comité consultatif des personnes handicapées
 - Comité consultatif sur le secteur de la bienfaisance
- Il existe des possibilités de mobiliser les petites et moyennes entreprises et les particuliers par l'intermédiaire du programme « Mieux vous servir » et des consultations « Mieux servir les Canadiens ».
- Principaux partenaires provinciaux et fédéraux
 - Gouvernements provinciaux et territoriaux
 - Ministère des Finances
 - Ministère de la Justice
 - Emploi et Développement social Canada
 - Service Canada
 - Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
 - Services partagés Canada



Le bien-être économique et social des Canadiens est soutenu par le recouvrement des recettes de l'Agence...

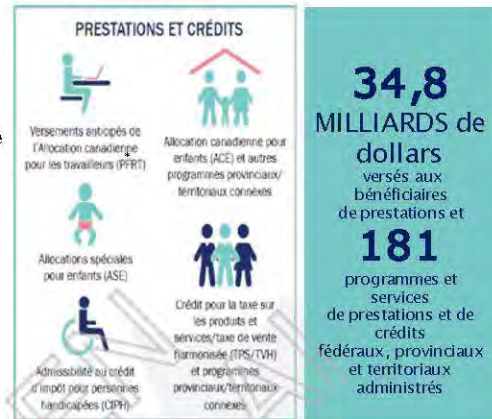
- L'Agence recouvre les impôts pour le gouvernement du Canada, la plupart des provinces et des territoires, et certaines Premières Nations.
- Nous entreprenons également diverses activités visant à recouvrer les dettes pour d'autres programmes gouvernementaux (p. ex., paiements en trop de programmes sociaux, prêts d'études canadiens).
- Les revenus que nous recouvrons sont essentiels pour appuyer les programmes, les services et les priorités en matière d'investissement gouvernementaux.

Total des revenus et des cotisations de pension administrés – plus de
457
MILLIARDS
de dollars

Nous avons recouvré une dette fiscale représentant un peu moins de
68 MILLIARDS
de dollars

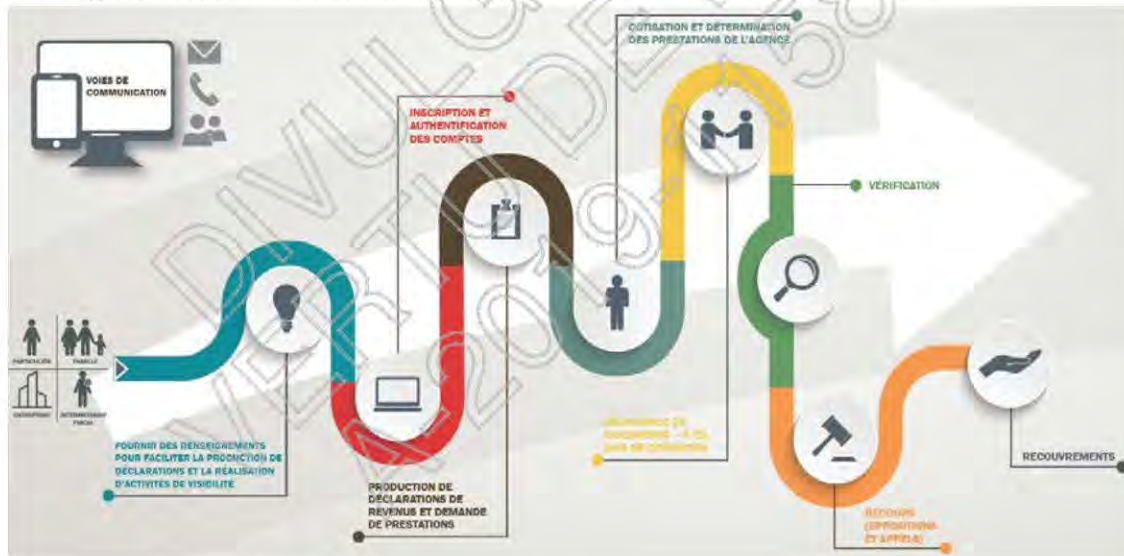
... et en versement de prestations et de crédits d'impôt à des millions de Canadiens

- Notre objectif global est de veiller à ce que les clients sachent comment accéder aux prestations et aux crédits d'impôt auxquels ils ont droit.
- Nous déployons d'importants efforts pour joindre les gens, en particulier les populations vulnérables, afin d'augmenter le recours aux prestations :
 - Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt (PCBMT)
 - Activités de visibilité, y compris celles visant les populations autochtones et les aînés
 - Campagnes d'incitation
- Nous travaillons avec les partenaires provinciaux, territoriaux et fédéraux pour appuyer nos efforts.



*Pour l'année d'imposition 2019, l'Allocation canadienne pour le travailleur remplacera la prestation fiscale pour le revenu de travail.

Ce que nous faisons



9

Pour de nombreux Canadiens, leur principale interaction avec le gouvernement est leur expérience de production de déclarations...



Certains des outils et des services qui appuient la production



... et nous visons à faire en sorte qu'elle soit rapide, facile, sécuritaire et exacte

10 *Voir l'annexe B pour d'autres statistiques

Pour mieux servir les Canadiens, l'Agence modernise...

- Les Canadiens et les entreprises nous ont dit qu'ils s'attendent à ce que l'Agence fournisse des renseignements et des services modernes, faciles à comprendre et faciles à utiliser.
- L'Agence est à l'écoute et modernise ses processus afin d'améliorer l'expérience client et d'être une administration fiscale et des prestations de calibre mondial:
 - Nous concevons et exécutons des programmes et services axés sur les personnes
 - Cela influence également notre activité d'observation, en mettant davantage l'accent sur l'éducation, la facilitation et la communication
- À l'appui de ces efforts, nous adoptons de nouveaux outils et de nouvelles technologies, passons à une culture de service et renouvelons notre effectif.

Vision

- Pour les gens d'abord : serviable, juste et digne de confiance

Valeurs

- Intégrité
- Professionnalisme
- Respect
- Collaboration



Service offert

- Être respectueux
- Être serviable
- Adopter la bonne approche

Principes suivis

- Nous faisons des gens notre priorité
- Nous offrons notre appui
- Nous innovons
- Nous formons une seule équipe
- Nous sommes justes

... en servant les gens avant tout

Le niveau d'observation des Canadiens est influencé par la réputation de l'Agence et son équité perçue

- Les cas d'observation peuvent être des accidents (faire des erreurs honnêtes) ou être intentionnels (chercher volontairement à tromper l'Agence).
- Nos réponses sont adaptées au type de non-conformité :
 - Nous mettons l'accent sur l'éducation et la facilitation afin d'aider les personnes qui souhaitent observer les lois
 - Nos efforts d'exécution visent les particuliers et les sociétés à risque élevé, ainsi que l'économie clandestine
 - Nous collaborons avec nos partenaires internationaux pour lutter contre l'évasion fiscale
- Les Canadiens ont le droit à un examen juste et impartial, dans le cadre du processus d'appel, ce qui inclut le système judiciaire, tel qu'il est indiqué dans la Charte des droits du contribuable.
- L'Agence a un certain nombre d'affaires judiciaires en cours d'intérêt particulier qui sont appuyées par le ministère de la Justice.

12

Les gens s'attendent à ce que leurs renseignements soient protégés...

- L'Agence possède l'un des plus importants fonds de renseignements personnels au Canada et les Canadiens s'attendent à ce que nous protégions leurs renseignements par :
 - La gestion de l'information et des données
 - La mise en place de mesures de protection appropriées
 - La gestion de l'utilisation des technologies nouvelles et émergentes
 - Le respect des obligations en matière de protection des renseignements personnels énoncées dans la loi (p. ex., article 241 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*)
- Toute incidence sur notre réputation pourrait réduire la confiance envers l'Agence et, en fin de compte, l'observation volontaire.
- Nous avons des contrôles rigoureux pour protéger les renseignements personnels et nous surveillons et améliorons régulièrement ces contrôles.
- L'Agence consulte des experts du secteur privé et public afin d'assurer une solide position en matière de sécurité et de protection des renseignements personnels.

13

... et nous
de meurons vigilants

Les communications sont essentielles à l'atteinte des résultats ...

Affaires publiques de l'Agence

- Solide capacité de planification, d'analyse et de mobilisation des médias
- Les stratégies de communication triennales de l'Agence s'appuient sur des analyses de l'environnement public fondées sur des données probantes
- Capacité solide et proactive en matière de gestion des enjeux
- Capacité proactive et réceptive en matière de relations avec les médias



Occasions

- Intérêt public élevé à l'échelle nationale dans les nouvelles concernant l'Agence
- Approche proactive de plus en plus fructueuse avec les médias
- Possibilité de faire le profil de la transformation et de la collaboration des services avec des partenaires internationaux



Contexte

Synopsis de l'enjeu :

- Mettre en évidence les efforts continus de l'Agence en matière d'amélioration des services
- L'Agence n'emploie jamais un langage menaçant (amaques)
- Renforcer la confiance du public envers l'Agence en accroissant la sensibilisation aux efforts déployés par celle-ci pour servir contre la fraude fiscale
- Communiquer aux Canadiens les renseignements dont ils ont besoin pour obtenir les prestations et les crédits auxquels ils ont droit



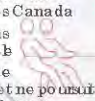
Quelques chiffres

- ~1 000 appels des médias par année
- ~18 articles par jour mentionnant la ministre ou l'Agence
- Principaux trois sujets dans les médias : fraude fiscale, prestations/credits, amazes
- Plus de 225 000 abonnés sur les médias sociaux*

* En date du 9 octobre 2019

Défis

- Être ouvert et transparent tout en protégeant la confidentialité des renseignements des contribuables
- Manque de sensibilisation du public à l'égard du mandat de l'Agence par rapport au mandat du ministère des Finances Canada
- L'expérience client ne répond pas encore aux attentes de la clientèle
- Perception continue que l'Agence sévit contre le Canadien moyen et ne poursuit pas les Canadiens et entreprises fortunés



14 ... et à la position du ministre en vue d'assurer le succès

Regard sur l'avenir...

Votre plateforme contient plusieurs propositions liées à l'impôt et aux prestations qui ont des répercussions sur l'Agence.

- **Diverses réductions d'impôt et modifications aux crédits d'impôt, y compris ce qui suit :**
 - Ne pas imposer les premiers 15 000 \$ de revenus des Canadiens qui gagnent 147 000 \$ ou moins par année
 - Imposer une taxe de 10 % sur les voitures de luxe, les bateaux et les aéronautiques personnels de plus de 100 000 \$
 - Imposer une taxe de 1 % sur les immeubles résidentiels vacants détenus par des non-Canadiens qui ne vivent pas au Canada
 - Réduire de moitié l'impôt des sociétés pour les entreprises qui conçoivent ou produisent des technologies ou des produits à zéro émission
- **Améliorations pour le Nord :** Améliorer la déduction pour les habitants de régions éloignées
- **Impôt sur les entreprises de l'économie numérique :** Imposer une taxe de 3 % sur le revenu des entreprises dans l'économie numérique (p. ex., Netflix, Amazon); s'assurer que les sociétés numériques internationales paient et versent la même taxe de vente que les sociétés canadiennes

15

Regard sur l'avenir (suite)

- **Accroître les mesures liées aux prestations et à la pension :** Augmenter l'Allocation canadienne pour enfants et la prestation pour enfants handicapés, et donner une prestation non imposable de 2 500 \$ aux familles des Forces armées canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada chaque fois qu'elles déménagent
- **Élargissement de l'assurance-emploi :** Exempter de l'impôt à la source les prestations parentales et de maternité de l'assurance-emploi, et intégrer celles-ci à l'Allocation canadienne pour enfants
- **Élimination des échappatoires et absence d'allègements fiscaux injustes :** Examiner les politiques fiscales organisationnelles afin de s'assurer que les Canadiens fortunés ne bénéficient pas d'allègements fiscaux injustes; cibler les échappatoires fiscales des sociétés et moderniser les règles anti-évitement
- **Amélioration des programmes des dénonciateurs :** Améliorer les programmes des dénonciateurs existants se rapportant à l'évasion fiscale en fonction des pratiques exemplaires d'autres pays

16

Regard sur l'avenir – considérations

Voici quelques considérations en vue de la mise en œuvre :

21(1)(a) et 21(1)(b)

- Nous appuyons Emploi et Développement social Canada et collaborons avec ce ministère pour ce qui est des propositions liées aux **prestations d'assurance-emploi**

21(1)(a) et 21(1)(b)

17

**VOUS
AVEZ
LE
DROIT**

- [illegible]

* Sur les 16 droits énumérés, l'ombudsman des contribuables est responsable de faire respecter huit droits en matière de service indiqués par une étoile.

18

- **457 G\$** de revenus et de contributions au régime de pensions administrés au total
- **34,8 G\$** de paiements de prestations
- **68 G\$** de dettes fiscales en souffrance ont été réglées
- **91,9 %** des particuliers ont payé leurs impôts à temps
- **85,7 %** de l'impôt des sociétés ont été payés à temps
- **100 %** des paiements de prestations ont été versés à temps
- **83,3 %** des services de l'Agence étaient disponibles en ligne
- **88,6 %** des déclarations de revenus et de prestations et **91,2 %** des déclarations de revenus des sociétés ont été produites par voie électronique
- **835 216** déclarations produites par le Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt
- **Plus de 17,5 millions** d'appels ont été traités par un agent ou par notre service automatisé

19



Semaine	Activités suggérées
Semaine 1	Cérémonie d'assemblage des nouveaux ministres/ Rencontre du commissaire à Rideau Hall • Obtention du mini-livre à Rideau Hall • Orientation au bureau et décisions administratives, y compris l'établissement du personnel et d'autres aspects logistiques • Courriel provenant du ministre à l'intention de tous les employés de l'Agence • Approbation de la biographie et de la photo • Approbation de la signature et des modèles de lettre
	Bienvenue à l'Agence • Rencontre avec le commissaire et le commissaire délégué • Le ministre reçoit les livres d'information 1 et 2 • Discussion des priorités • Discussion du plan d'information – Aperçu du plan proposé pour la semaine ou le mois à venir
	Séance d'information : Introduction à l'Agence – Présentation d'une vue d'ensemble de l'Agence et discussion avec le commissaire et le commissaire délégué
	Séance d'information sur les priorités • S241 - protection des renseignements des contribuables • Séance d'information sur la sécurité • Information sur le Comité consultatif des personnes handicapées (la réunion est prévue pour les 25-26 novembre 2019) • Séance d'information sur les mesures fiscales visant à appuyer le journalisme (voir le document sur les principales décisions et la note d'information associée)
	Séance d'information administrative • Préparation de la période de questions • Formation du porte-parole
	<i>Les séances suivantes sont prévues durant la première semaine, mais se prolongeront tout au long du premier mois</i>
	Séances d'information thématiques Sujets à inclure : administration des prestations et des crédits, philosophie « Les gens d'abord », l'expérience de production de

	déclaration de revenus, observation, protection des renseignements personnels et sécurité. Séance d'information sur les enjeux importants - Séance d'information sur des sujets urgents qui sont susceptibles d'exiger des décisions rapides ou d'attirer l'attention des médias après l'élection. Séance d'information sur l'Agence- - Pouvoirs ministériels et délégations - Séance d'information technique sur le 69(1)(g) re (a) et le Rapport sur les résultats ministériels - Séance d'information technique sur le cycle de gestion des dépenses et le budget de l'Agence
Semaine	Activités suggérées
Semaine 2	- Les séances d'information thématiques et sur l'Agence se poursuivent, y compris les aperçus des directions générales - Appel avec la présidente du Conseil (séance d'information/appeel organisé) - Ombudsman des contribuables (séance d'information/appeel organisé). - Les séances d'information sur des questions importantes commencent - Mise au point des aspects logistiques de bureau - Autres demandes sur le temps du ministre (p. ex., affaires du cabinet, affaires du Parlement et bureau de circonscription) - Séances d'information sur les enjeux liés aux programmes et aux questions d'actualité - Séance d'information sur les prévisions en matière de litiges
Semaine 3	- Séance d'information de l'Agence sur les quatre organismes consultatifs ministériels actuels - Économique clandestine - Personnes handicapées - Observation à l'étranger - Secteur des organismes de bienfaisance - Les séances d'information sur des questions importantes continuent - Séances d'information sur des enjeux liés aux programmes et aux questions d'actualité
	Affaires importantes pendant le premier mois - Examen et approbation : - Rapport sur les résultats ministériels 69(1)(g) re (a)

69(1)(g) re (a)

DIVULGUÉ EN
VERTU DE LA LAI
A-2019-115827

Principales décisions à prendre au cours des 60 premiers jours

Sujet	Décision à prendre	Moment de la décision
Réunion du Comité consultatif des personnes handicapées	Choix d'assister à l'intégralité ou à une partie de la réunion trimestrielle du Comité, qui se tiendra les 25 et 26 novembre.	21 et 22 novembre
Rapport sur les résultats ministériels	Approbation du Rapport sur les résultats ministériels.	29 novembre
Mesures fiscales pour appuyer le journalisme	Approbation du processus de désignation des organisations journalistiques canadiennes qualifiées.	Début décembre 2019
69(1)(g) re (a)		
Nominations au Conseil de direction	Approbation et recommandation du ministre au gouverneur en Conseil pour pourvoir deux postes d'administrateurs vacants.	Début décembre 2019
Nouveaux membres du Comité consultatif des personnes handicapées	Nomination de deux membres.	Début décembre 2019
Réunion du Comité consultatif sur le secteur de la bienfaisance	Suggestions pour l'ordre du jour de la première réunion en personne du Comité consultatif sur le secteur de la bienfaisance.	Début décembre 2019
Processus de sélection de l'ombudsman des contribuables	Approbation d'un processus de sélection visant à choisir un nouvel ombudsman.	Fin janvier 2020
69(1)(g) re (a)		

Crédit d'impôt pour personnes handicapées et réponse au Comité consultatif des personnes handicapées

ENJEU

En mai 2019, le Comité consultatif des personnes handicapées (le Comité) a présenté son rapport intitulé « Favoriser l'accès aux mesures fiscales pour les personnes handicapées ». Le rapport compte 42 recommandations. L'Agence du revenu du Canada (l'Agence) s'est engagée à répondre à celles qui sont de nature administrative et à collaborer avec le ministère des Finances Canada pour aborder les changements ayant des répercussions législatives.

POINTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

En mai 2019, l'Agence a reçu officiellement les recommandations du Comité au moyen d'un communiqué de presse du Cabinet de la ministre sur Canada.ca, et elle travaille actuellement à leur traitement. Les recommandations aident l'Agence dans ses efforts visant à mieux soutenir les Canadiens qui vivent avec un handicap, y compris la façon de rendre le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) plus facile d'accès.

Plusieurs recommandations du Comité ont déjà été mises en œuvre par le gouvernement du Canada, notamment en permettant aux Canadiens de conserver leurs subventions canadiennes pour l'épargne-invalidité et leurs bons canadiens pour l'épargne-invalidité pour toutes les périodes au cours desquelles ils sont admissibles au CIPH.

L'Agence a également pris des mesures visant à faciliter l'accès au CIPH pour les Canadiens, notamment le lancement d'un service téléphonique amélioré pour permettre aux Canadiens de communiquer avec des agents des centres d'appels afin qu'ils puissent trouver réponse aux questions complexes liées au CIPH lors d'un seul appel téléphonique. De plus, les Canadiens peuvent maintenant soumettre leurs demandes de CIPH par voie électronique par l'intermédiaire des portails Web Mon dossier et Représenter un client.

Le Comité a reconnu que certaines recommandations, en particulier celles qui touchent à des questions législatives, nécessiteront une analyse plus poussée et prendront du temps à mettre en œuvre. De plus, compte tenu de la nature délicate du CIPH, les changements apportés au programme peuvent rapidement attirer l'attention des médias, ce qui nécessite une approche prudente à l'égard de tout changement.

Au cours de sa réunion de juin 2019 à Ottawa, le Comité s'est concentré sur la planification en vue de la deuxième année de son mandat. Les membres se sont engagés à mener d'autres études et discussions afin d'aider à mettre en œuvre les

recommandations à plus long terme qui demandent des modifications législatives.

À l'heure actuelle, il y a deux postes vacants au sein du Comité. De plus, le mandat de trois autres membres prendra fin en janvier 2020. Les nouveaux membres sont nommés par le ministre du Revenu national pour une période de 48 mois. Le mandat de la coprésidente représentant le secteur privé prendra également fin en janvier 2020, avec une option de prolongation de la nomination. Étant donné le décès de son unique membre autochtone en 2018, le Comité a demandé une nouvelle représentation autochtone.

PROCHAINES ÉTAPES

Le Comité se réunira le 25 et le 26 novembre 2019. Il s'agit d'une occasion pour vous, à titre de ministre, d'être informé du travail du Comité et de rencontrer ses membres. Une séance d'information détaillée sur le Comité sera préparée pour vous avant la date de la réunion au cas où vous décideriez d'y participer.

Cinq membres devront être nommés au Comité au début de 2020 afin de pourvoir les postes vacants.

L'Agence prévoit collaborer avec le Comité afin de peaufiner, d'analyser et d'élaborer une approche pour donner suite aux recommandations complexes à long terme. Le gouvernement du Canada continuera de collaborer avec la collectivité élargie des personnes handicapées afin de trouver des façons d'améliorer la sécurité financière ces personnes.

CONTEXTE

Créé en 2004 et dissout en 2006, le Comité a été rétabli en 2017 afin de fournir à l'Agence un moyen officiel de collaborer avec divers intervenants. Le renforcement de l'accessibilité aux services de l'Agence pour les personnes handicapées est un effort permanent qui profite grandement du travail du Comité à l'heure actuelle. Depuis son rétablissement, le Comité s'est réuni en personne quatre fois et a entendu plus de 1 200 particuliers et organismes au moyen de réunions, de soumissions et de sondages.

Son rôle est de conseiller le ministre du Revenu national et le commissaire de l'Agence sur :

- L'application des programmes liés aux mesures fiscales pour les personnes handicapées.
- Les besoins et les attentes de la communauté des personnes handicapées.
- L'accroissement de la sensibilisation et du taux d'utilisation des mesures chez les personnes handicapées.
- Les façons de mieux informer les personnes handicapées et les différents intervenants des mesures fiscales et des changements administratifs.
- Les pratiques administratives actuelles et la façon d'améliorer la qualité des services offerts aux personnes handicapées.

Le Comité est coprésidé par la D^{re} Karen R. Cohen, chef de la direction de la Société canadienne de psychologie et Frank Vermaeten, sous-commissaire à l'Agence. Il compte 11 membres bénévoles, dont des personnes handicapées, des professionnels de la santé qualifiés, des défenseurs des personnes handicapées et des professionnels provenant de divers domaines, comme des fiscalistes et des avocats.

MESSAGES CIÉS

- L'objectif du gouvernement est de s'assurer que toutes les personnes qui sont admissibles au CIPH le reçoivent. Cela comprend un processus de demande simple et équitable.
- Nous sommes conscients que certains Canadiens continuent à éprouver des problèmes avec ce processus, et nous nous efforçons de l'améliorer.
- Nous continuerons d'étudier des façons d'aborder bon nombre de ces problèmes par l'intermédiaire des recommandations formulées par le Comité consultatif des personnes handicapées dans le rapport qu'il a publié plus tôt cette année.
- Je sais que l'Agence a déjà mis en œuvre certains changements importants, notamment un service téléphonique plus efficace pour permettre aux Canadiens de communiquer avec des agents des centres d'appels qui peuvent répondre à des questions complexes liées au CIPH lors d'un seul appel téléphonique.
- J'ai hâte de travailler avec mes collègues, le Comité consultatif des personnes handicapées et d'autres intervenants afin d'améliorer les mesures pour les personnes handicapées. Tous les commentaires sont les bienvenus.

Déclaration de revenus unique au Québec

ENJEU

Le gouvernement du Québec cherche à administrer une seule déclaration de revenus dans la province pour y inclure les impôts du Québec et du gouvernement fédéral. Le double recouvrement des impôts fédéraux et provinciaux dans la province du Québec a longtemps été reconnu comme étant inefficace et constitue un fardeau pour les contribuables québécois.

POINTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

En janvier 2019, le gouvernement a indiqué qu'il n'était pas intéressé par un transfert d'administration au Québec, mais qu'il était ouvert aux discussions sur la façon de réduire le fardeau pour les Québécois d'avoir à composer avec deux administrations fiscales.

L'Agence du revenu du Canada (l'Agence) collabore depuis longtemps avec Revenu Québec. Jusqu'à présent, cette collaboration mettait l'accent sur l'échange de renseignements et de pratiques exemplaires aux fins d'observation. Nous avons toutefois connu un récent succès en ce qui a trait à l'harmonisation des formulaires d'impôt et des deux administrations.

14, 21(1)(a) et 21(1)(b)

PROCHAINES ÉTAPES

14, 21(1)(a) et 21(1)(b)

CONTEXTE

En mai 2018, l'Assemblée nationale du Québec a adopté une motion demandant « au gouvernement du Québec et au gouvernement fédéral la mise en place d'un rapport d'impôt unique, transmis à Revenu Québec, pour tous les contribuables québécois, et ce, tout en préservant l'autonomie fiscale du Québec ».

En janvier 2019, le nouveau premier ministre du Québec, François Legault, a confirmé que son gouvernement appuyait la motion de l'Assemblée nationale et a réitéré la demande au premier ministre.

MESSAGES CITÉS

- L'Agence recherche continuellement des façons de réduire le fardeau administratif pour tous les déclarants, y compris ceux au Québec.

DIVULGUÉ EN
VERTU DE LA LAI
A-2019-115827

Fraudes et arnaques

ENJEU

Le nombre d'arnaques impliquant l'utilisation du nom de l'Agence du revenu du Canada (l'Agence) a beaucoup augmenté au cours des dernières années. Elles ciblent souvent les aînés et les nouveaux arrivants au Canada. De telles arnaques menacent non seulement la sécurité financière des Canadiens, mais elles font aussi en sorte qu'il est difficile pour l'Agence de remplir son mandat : en effet, de nombreux Canadiens raccrochent lors d'appels réels de l'Agence parce qu'ils pensent qu'il s'agit d'une arnaque.

POINTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

Des arnaqueurs se faisant passer pour des employés de l'Agence continuent de communiquer avec les Canadiens pour exiger le paiement d'une dette fictive. Ils communiquent avec leurs victimes par les moyens habituels : par téléphone, par courriel et par messagerie texte. Dans la plupart des cas d'appels frauduleux, quelqu'un prétendant travailler pour l'Agence informe la victime qu'elle doit de l'impôt et en exige le paiement immédiat par virement Interac, Bitcoin, carte de crédit prépayée ou carte cadeau. L'appelant menace sa victime d'arrestation ou de déportation, souvent dans un langage intimidant ou agressif.

À cause des arnaqueurs, la population est dorénavant méfiante et suppose de plus en plus souvent que toute communication avec un représentant de l'Agence n'est pas légitime. Pour s'attaquer à ce problème, l'Agence fournit maintenant des renseignements détaillés aux Canadiens afin de leur montrer comment se protéger en apprenant à différencier une communication légitime d'une arnaque. Elle leur explique aussi ce qu'ils doivent faire s'ils pensent être victimes d'une fraude.

Malgré les efforts déployés par l'Agence, de nouvelles arnaques sont inventées presque tous les jours. Les arnaqueurs continuent d'élaborer des histoires détaillées pour faire croire à leurs victimes qu'ils sont légitimes et les inciter à leur fournir des renseignements personnels ou de l'argent. L'Agence n'a aucun moyen de les stopper : ils sont souvent situés à l'étranger et suppriment rapidement toute trace de leurs activités.

Information et sensibilisation

L'Agence a créé la page « À bas l'arnaque », dans Canada.ca, à des fins de prévention. Cette page est régulièrement mise à jour et présente les plus récents exemples de communications frauduleuses. On y trouve aussi des outils de sensibilisation tels que des vidéos, des affiches imprimables et des documents à distribuer. De plus, l'Agence publie régulièrement des messages concernant la fraude et les arnaques sur diverses plateformes de médias sociaux (p. ex., Twitter, Facebook) afin d'aider les Canadiens à reconnaître les arnaques et de les encourager à les signaler au Centre antifraude du Canada (CAFC). L'Agence sensibilise également les

Canadiens à ce sujet en collaborant avec ses partenaires des médias et en participant régulièrement à des entrevues et à des conférences de presse.

Grâce aux partenariats avec des organismes tels que la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le CAFC et le Bureau de la concurrence, l'Agence a été en mesure de joindre un public plus vaste et diversifié de Canadiens par divers moyens. Chaque année, en mars, elle fait la promotion du Mois de la prévention de la fraude, une campagne à l'échelle du gouvernement qui vise à aider les Canadiens et les fonctionnaires à reconnaître, à signaler et à prévenir la fraude.

De plus, les régions de l'Agence collaborent avec les forces policières et les associations locales afin de s'assurer de la vaste distribution de mises en garde contre les arnaques. Elles participent aussi à des événements locaux avec des associations communautaires, comme des groupes d'aînés afin d'atteindre un public plus large et plus diversifié.

Une trousse d'information sur les arnaques et les fraudes fiscales est fournie chaque année aux députés afin qu'ils l'utilisent en collaboration avec les associations communautaires locales en vue d'aider à sensibiliser et à protéger les citoyens contre les arnaques fiscales.

Conseils à l'intention des Canadiens sur la façon de se protéger

L'Agence a publié un conseil fiscal (un bref document d'orientation) qui explique aux Canadiens ce qu'elle fait et ne fait pas. Ce document explique également ce que les Canadiens doivent faire pour valider un appel (p. ex., vérifier l'état de leurs comptes d'impôt et si la communication est réelle en appelant l'Agence ou en consultant Mon dossier) et comment signaler une arnaque. En raison des récentes atteintes à la vie privée ayant eu lieu dans l'environnement externe, l'Agence a publié un nouveau conseil fiscal sur les mesures que les particuliers peuvent prendre pour protéger leurs renseignements personnels et éviter de devenir des victimes de vol d'identité.

Signalement des incidents aux responsables de l'application de la loi

Le CAFC est l'organisme central au Canada qui recueille de l'information et des renseignements criminels sur la fraude et qui offre du soutien aux victimes de fraude. L'Agence encourage les victimes de fraude à communiquer avec les autorités policières locales et à signaler tous les incidents possibles de fraude ou d'arnaqes au CAFC. L'Agence signale également les incidents de fraude et d'arnaqes au CAFC, s'il y a lieu.

PROCHAINES ÉTAPES

L'Agence continuera de communiquer de façon proactive pour accroître la sensibilisation à l'égard de la fraude et des arnaques. Elle pourra ainsi renforcer et officialiser les partenariats avec les associations qui représentent des populations vulnérables (p. ex., les aînés, les nouveaux arrivants au Canada et les jeunes). L'Agence augmentera également la fréquence et la portée de ses activités de visibilité dans l'ensemble du pays en tirant parti des médias, des médias sociaux et des associations

d'intervenants pour promouvoir ses vidéos et ses conseils fiscaux.

CONTEXTE

La fraude est un crime qui touche tous les Canadiens, peu importe leur scolarité, leur âge ou leur revenu. De plus en plus, les arnaqueurs ont commencé à utiliser des plateformes de médias sociaux pour cibler les jeunes.

Se faire passer pour un agent de l'Agence n'est qu'une des formes d'arnaqes présentes au Canada. Il y en a de nombreuses autres, par exemple les arnaqueurs qui prétendent représenter des banques, des sociétés privées ou des ministères fédéraux afin d'obtenir les renseignements personnels des Canadiens.

On constate habituellement une augmentation des arnaques fiscales durant la période de production des déclarations de revenus. La campagne annuelle de communication et de publicité sur la période de production est l'occasion idéale d'intensifier les efforts de sensibilisation aux activités frauduleuses.

MESSAGES CLÉS

- Le gouvernement prend très au sérieux la fraude et les arnaques, et il travaillera à protéger les personnes vulnérables contre ces escroqueries.
- Je sais que l'Agence fournit des renseignements sur la façon d'éviter les arnaques les plus fréquentes dans des communiqués de presse, à la radio, dans les médias sociaux et sur le Web. De plus, elle travaille avec des partenaires comme la GRC pour sensibiliser la population aux arnaques.
- En tant que ministre du Revenu national, je veillerai à ce que l'Agence continue de faire tout ce qu'elle peut pour aider les Canadiens à détecter, à prévenir et à signaler les arnaques.

Imposition des multinationales (proposition d'un taux d'imposition sur le revenu de 3 %)

ENJEU

Un taux d'imposition de 3 % sur le revenu des entreprises du secteur numérique fait partie de la plateforme du gouvernement, et la date d'entrée en vigueur proposée est le 1er avril 2020.

POINTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

L'imposition des sociétés multinationales numériques est une préoccupation croissante à l'échelle mondiale en raison des revenus importants générés par les sociétés multinationales du secteur des technologies numériques et la nature répartie de leurs activités.

Le ministère des Finances joue un rôle de chef de file à cet égard. L'Agence du revenu du Canada (l'Agence) est un intervenant clé pour s'assurer que toutes les nouvelles mesures peuvent être et sont gérées efficacement.

Différents pays recourent à différentes stratégies dans ce domaine; certains préfèrent des mesures unilatérales alors que d'autres, comme le Canada, favorisent une approche multinationale coordonnée. Les grandes multinationales (p. ex., Amazon et Google) appuient largement une approche multilatérale qui leur permettrait d'éviter d'avoir à composer avec une multitude de règles hétéroclites et la complexité qui en découle en matière d'observation.

21(1)(a) et 21(1)(b)

PROCHAINES ÉTAPES

21(1)(a) et 21(1)(b)

CONTEXTE

Pour répondre à la préoccupation selon laquelle les multinationales ne paient pas un montant d'impôt suffisant en vertu du système actuel, la France, l'Autriche, l'Australie, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, la République tchèque, la Pologne, la Slovénie et le Royaume-Uni ont mis en œuvre ou annoncé des plans pour taxer les services numériques semblables à celui présenté dans la plateforme du gouvernement lors de la récente élection fédérale.

Certains pays ont annoncé des impôts à titre de mesures provisoires en attendant un consensus sur une approche multilatérale. Toutefois, on s'attend à ce que ces approches largement semblables, mais non coordonnées, ajoutent une autre couche de complexité à l'environnement déjà incertain et compliqué de la concurrence fiscale entre les pays; en ciblant les entreprises étrangères, elles pourraient avoir une incidence sur les relations entre les pays.

En grande partie en réponse à cette série de mesures unilatérales, l'Organisation de coopération et de développement économiques, au nom d'un groupe de plus de 130 pays, appelé le « Cadre inclusif », travaille à l'élaboration d'un ensemble de mesures multilatérales pour répondre à la numérisation de l'économie. On s'attend à ce que ce point soit inscrit à l'ordre du jour des réunions du G7 et du G20 à l'automne 2019 et en 2020.

MESSAGES CLÉS

- Le gouvernement s'est engagé à veiller à ce que tous les contribuables paient leur juste part et à mettre à jour le système fiscal afin de suivre le rythme des nouveaux modèles opérationnels.
- L'Agence du revenu du Canada appuie le ministre des Finances grâce à une analyse détaillée de la mise en œuvre de nouvelles approches.
- Les questions précises au sujet des options en matière de politique fiscale et des changements fiscaux doivent être adressées au ministre des Finances.

Incidents externes à haute visibilité liés aux renseignements personnels

ENJEU

L'une des pierres angulaires du régime fiscal d'autocotisation du Canada est la confiance que les Canadiens accordent à l'Agence pour la protection de leurs renseignements personnels. Il est indispensable pour l'Agence du revenu du Canada (l'Agence) de gérer efficacement les atteintes à la vie privée pour s'assurer que les Canadiens ont toujours confiance en son intégrité.

POINTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

L'Agence prend très au sérieux la sécurité de tous les renseignements sur les contribuables et surveille de près les processus internes afin de prévenir les tentatives illégales d'obtenir des renseignements fiscaux et de veiller à ce que les droits et les renseignements des contribuables soient protégés. L'Agence dispose de processus et de contrôles de système solides visant à protéger les renseignements sur les contribuables. Plusieurs projets et initiatives en cours visant à assurer une intervention rapide en cas d'incidents liés aux renseignements personnels témoignent de notre engagement à l'égard de la sécurité. En voici des exemples :

Groupe de travail sur la surveillance des incidents liés aux renseignements personnels

En juillet 2019, l'Agence a établi ce groupe de travail afin de faciliter la collaboration horizontale et la prise de décisions sur les nouveaux enjeux liés aux activités et aux incidents suspects touchant des renseignements personnels.

Examen de la vulnérabilité en matière de protection des renseignements personnels

L'Agence effectue actuellement un examen de la vulnérabilité en matière de protection des renseignements personnels.

21(1)(a) et 21(1)(b)

Amélioration du programme de gestion de la protection des renseignements personnels de l'Agence

À l'heure actuelle, l'Agence instaure un programme amélioré de gestion de la protection des renseignements personnels qui comprend une sensibilisation accrue à la protection des renseignements personnels, une capacité accrue, une amélioration de l'établissement de rapports et une augmentation de la collaboration.

PROCHAINES ÉTAPES

L'Agence continuera de surveiller les environnements internes et externes et mettra en œuvre le programme amélioré de gestion de la protection des renseignements

personnels, de même que les recommandations découlant des travaux du groupe de travail sur la surveillance des incidents liés aux renseignements personnels et de l'examen de la vulnérabilité.

CONTEXTE

Les récents incidents liés à la protection des renseignements personnels à l'échelle nationale et internationale ont donné lieu à une visibilité accrue des éventuels enjeux en matière de protection des renseignements personnels, et ont amené les institutions gouvernementales à évaluer leurs pratiques connexes. Même si les événements récents ne concernaient pas l'Agence, celle-ci continue d'examiner, de surveiller et, s'il y a lieu, d'accroître ses mesures de sécurité afin de s'assurer que les renseignements sur les contribuables qu'elle détient demeurent confidentiels et sécuritaires.

Voici des exemples d'événements récents (depuis l'été 2019) liés à des renseignements personnels, comme le nom, les coordonnées, la date de naissance, le numéro d'assurance sociale et les renseignements financiers :

Desjardins

Un employé du Groupe Desjardins a communiqué les renseignements personnels d'environ 4,2 millions de particuliers et de 173 000 entreprises après y avoir accédé de façon illégale.

Le 15 juillet 2019, le Comité de la sécurité publique et de la sécurité nationale a convoqué une réunion d'urgence afin de discuter de l'atteinte à la protection des données personnelles au sein du Groupe Desjardins et des efforts déployés par le gouvernement fédéral pour protéger davantage la vie privée des personnes concernées. L'Agence a participé à cette réunion.

Agence nationale du revenu de la Bulgarie

Un pirate a volé les renseignements personnels de près de 5 millions de personnes, y compris certains Canadiens. Par conséquent, tous les échanges avec la Bulgarie ont été temporairement suspendus en attente d'un examen par le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales.

Capital One

Un pirate a volé les renseignements personnels d'environ 100 millions de membres américains et de 6 millions de membres canadiens de Capital One Financial.

Revenu Québec

Un employé de Revenu Québec a transféré les renseignements personnels de 23 000 employés actuels et anciens à l'extérieur de l'organisation.

Industrielle Alliance

Les renseignements personnels de près de 3 000 clients d'Industrielle Alliance Groupe financier ont été compromis lorsque certains employés ont été victimes de stratagèmes d'hameçonnage.

MESSAGES CITÉS

- Le gouvernement prend au sérieux la protection de la vie privée des Canadiens et prendra des mesures pour protéger les renseignements personnels des Canadiens.
- Je sais que l'Agence dispose de contrôles de sécurité rigoureux qui servent à protéger les renseignements des contribuables, et qu'elle s'engage à surveiller et à améliorer ces contrôles régulièrement.
- J'ai hâte de travailler avec les fonctionnaires et les experts du Ministère pour améliorer davantage les contrôles de sécurité de l'Agence.

DIVULGUÉ EN
VERTU DE LA LAI
A-2019-115827

Incitatif à agir pour le climat – redevance sur les combustibles

ENJEU

En vertu de la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre, l'Agence du revenu du Canada (l'Agence) est responsable de distribuer les produits directs de la redevance fédérale sur les combustibles au moyen du paiement de l'Incitatif à agir pour le climat aux résidents admissibles de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick par l'intermédiaire de leurs déclarations de revenus et de prestations respectives pour 2018 et les années d'imposition subséquentes.

On s'attend à ce que l'Agence verse aux résidents de l'Alberta admissibles les paiements de l'Incitatif à agir pour le climat pour 2019 et les années d'imposition suivantes au moment de produire leur déclaration de revenus et de prestations pour ces années.

POINTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

L'an dernier, l'Agence a envoyé des communications ciblées aux intervenants afin de s'assurer de l'état de préparation pour la mise en œuvre de l'Incitatif à agir pour le climat. À l'avenir, la promotion des paiements de l'Incitatif à agir pour le climat sera intégrée aux communications de la période de production des déclarations de revenus.

L'Alberta a récemment révoqué son propre régime de tarification du carbone; le filet de sécurité fédéral s'appliquera donc dans cette province. Par conséquent, le paiement de l'Incitatif sera également offert aux particuliers admissibles qui résident en Alberta lorsqu'ils produiront leur déclaration de revenus et de prestations pour 2019 et les années suivantes.

L'Agence a déjà publié des précisions sur son site Web afin d'informer les intervenants albertains de leurs obligations en vertu de la redevance sur les combustibles et collabore avec les intervenants pour les aider à se préparer à sa mise en œuvre.

Les provinces de la Saskatchewan et de l'Ontario ont toutes les deux contesté la taxe fédérale sur le carburant devant les tribunaux. Les contestations sont fondées sur une affirmation selon laquelle la redevance est un impôt illégal qui ne respecte pas la compétence provinciale. Les deux cours d'appel respectives ont statué que la redevance sur les combustibles était constitutionnelle. La Saskatchewan et l'Ontario ont porté leur contestation devant la Cour suprême.

PROCHAINES ÉTAPES

Pour la période de production des déclarations de revenus et de prestations de 2019, l'Agence se prépare à prendre les mesures suivantes :

- Les particuliers admissibles qui sont résidents de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick pourront calculer et demander le paiement de l'Incitatif à agir pour le climat lorsqu'ils produiront leurs déclarations de 2019.
- Des changements doivent être apportés afin d'intégrer un paiement de l'Incitatif à agir pour le climat pour les résidents de l'Alberta admissibles dans le logiciel de préparation de déclarations de revenus homologué utilisé par les particuliers pour produire leurs déclarations au moyen d'IMPÔTNET, ainsi que pour les préparateurs de déclarations de revenus qui produisent des déclarations pour les clients au moyen de la transmission électronique des déclarations pour l'année d'imposition 2019.
- Des modifications sont apportées au système de l'Agence pour intégrer le paiement de l'Incitatif à agir pour le climat dans le traitement des déclarations de revenus et de prestations de 2019 qui doivent être produites par les résidents de l'Alberta. Pour 2019, les paiements de l'Incitatif à agir pour le climat seront également mis à jour pour les particuliers admissibles qui sont des résidents de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.
- Les agents des centres d'appels de l'Agence ont été formés pour répondre aux demandes de renseignements généraux et à aider les particuliers en ce qui concerne le paiement de l'Incitatif à agir pour le climat. Le matériel de formation est mis à jour afin de tenir compte des changements qui s'appliquent à l'année d'imposition 2019.

CONTEXTE

En 2018, le gouvernement a mis en place un régime fédéral de tarification de la pollution annoncé dans le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Le cadre permet aux provinces et aux territoires de mettre en œuvre leur propre système de tarification de la pollution, pourvu qu'ils respectent les normes fédérales. Les provinces et les territoires avaient jusqu'au 1^{er} septembre 2018 pour présenter leurs plans, faute de quoi le Système fédéral de tarification de la pollution par le carbone serait mis en œuvre dans leur administration. L'Agence a reçu le mandat de percevoir la redevance fédérale sur les combustibles.

Un certain nombre de provinces et de territoires ont mis en œuvre des programmes administrés par l'Agence pour compenser les coûts liés à la tarification de la pollution par le carbone, y compris :

- La taxe sur les mesures climatiques de la Colombie-Britannique, un paiement non imposable versé aux particuliers et aux familles à faible revenu pour aider à compenser la taxe provinciale sur le carbone.
- La compensation du coût de la vie du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (TN.-O.), qui a pour but d'aider à compenser le coût de la taxe sur le carbone des TN.-O. et d'aider à aborder le coût global de la vie.

- Le programme Remboursement dans le cadre de la tarification du carbone du gouvernement du Yukon – Particuliers est un paiement versé à des particuliers et à leurs familles afin de les aider à compenser le coût de la taxe du Système fédéral de tarification de la pollution par le carbone. Le Yukon a également mis en place un remboursement du prix du carbone des entreprises pour les sociétés et les travailleurs indépendants, qui sera inclus dans leurs déclarations de revenus et de prestations de 2019.

La Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick ne s'étaient pas engagés à mettre en œuvre leur propre système de tarification du carbone. Pour ces provinces, le gouvernement fédéral remet la majeure partie du produit de cette tarification directement aux particuliers admissibles au moyen de paiements de l'Incitatif à agir pour le climat dans la province où les revenus ont été amassés, en fonction de la province de résidence.

La plupart des ménages reçoivent plus en paiements de l'Incitatif à agir pour le climat que les coûts qu'ils engageront dans le contexte de la tarification de la pollution par le carbone. Cela permet de compenser le coût de la redevance sur les combustibles. Les paiements de l'Incitatif à agir pour le climat augmenteront annuellement de manière à refléter les augmentations de la tarification de la pollution dans le cadre du filet de sécurité fédéral, au moins jusqu'en 2022. Cela comprend aussi un supplément pour les résidents des régions rurales (c.-à-d. les personnes qui résident à l'extérieur d'une région métropolitaine de recensement, telle que définie par Statistique Canada) en reconnaissance de leurs besoins particuliers.

MESSAGES CLÉS

- L'Agence est bien placée pour continuer à administrer le paiement de l'Incitatif à agir pour le climat pour la prochaine période de production des déclarations de revenus.
- Le montant auquel les particuliers ont droit varie en fonction de leur province de résidence et de leur composition familiale.
- Le montant est d'abord utilisé pour réduire le solde que doit une personne, le cas échéant, puis augmente le montant de son remboursement.
- L'Agence administre également la redevance fédérale sur les combustibles, qui s'applique à 21 types de combustibles et de déchets combustibles.
- Le gouvernement continuera de collaborer avec les entreprises et les intervenants afin de s'assurer qu'ils comprennent leurs obligations.

Inobservation abusive, y compris l'évasion fiscale

ENJEU

L'Agence du revenu du Canada (l'Agence) a renforcé l'attention portée à l'inobservation abusive grâce à l'augmentation de la portée de la vérification, à l'amélioration des données et à de nouvelles approches de ciblage des efforts en matière d'observation.

Ces efforts ont commencé à porter leurs fruits; en effet, les résultats de la vérification se sont améliorés, les paiements d'impôt volontaires ont augmenté et il y a un nombre croissant de litiges devant les tribunaux qui permettront de définir les limites de la planification fiscale acceptable.

Les critiques du régime fiscal du Canada continuent de cerner certains problèmes, y compris une préoccupation selon laquelle les contribuables ordinaires sont assujettis à des mesures d'exécution sévères par l'Agence, tandis que les contribuables avisés utilisent des manœuvres juridiques et comptables pour contourner leurs obligations fiscales. Bien que de telles critiques aient diminué et qu'elles soient de plus en plus axées sur la législation, il reste encore du travail à faire pour communiquer efficacement l'approche de l'Agence à l'égard de l'observation.

POINTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

La grande majorité des contribuables canadiens respectent leurs obligations et paient leur juste part d'impôts, et s'attendent à ce que les autres fassent de même. Une minorité de contribuables font de petites erreurs non intentionnelles dans leurs déclarations de revenus, et l'Agence cherche à corriger ces erreurs en misant sur l'éducation, la communication et les rappels. Enfin, une petite partie de la population teste sciemment les limites de la loi fiscale canadienne ou ignore complètement la loi.

La vérification de 2018 du Bureau du vérificateur général des programmes d'observation de l'Agence a permis de conclure que le taux de vérification a augmenté de 60 % au cours des dernières années; un total de 14,3 milliards de dollars en cotisations brutes après vérification a été obtenu au cours de l'exercice 2018-2019. La grande majorité de ces cotisations après vérification ont été envoyées à des grandes sociétés et à des contribuables fortunés (8,5 milliards de dollars) et, dans l'ensemble, le montant moyen de la vérification de l'Agence a doublé au cours des cinq dernières années, passant à une moyenne de 145 000 dollars.

De meilleures données et des analyses modernes ont contribué à orienter ces progrès. L'établissement de rapports sur les transferts internationaux de plus de 10 000 dollars, les déclarations pays par pays des multinationales et l'échange de données bancaires à l'échelle mondiale ont tous fourni à l'Agence des renseignements précieux que nous utilisons pour les comparer aux déclarations de revenus.

L'Agence a renforcé sa collaboration avec ses partenaires internationaux et dirige maintenant un certain nombre d'initiatives du Forum sur l'administration fiscale (FAF) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE); le commissaire de l'Agence est notamment vice-président du FAF et parraine le Programme des grandes entreprises et du secteur international.

L'Agence a également amélioré ses communications et sa transparence en ce qui a trait à l'observation abusive, notamment la publication de rapports sur les écarts fiscaux, des réponses plus détaillées aux demandes de renseignements des médias, plus d'entrevues et des divulgations avant jugement de renseignements en ce qui concerne les cas d'évasion fiscale criminelle.

En s'appuyant sur cet élan, il y a un certain nombre de secteurs d'intérêt clé en ce qui a trait à l'observation abusive :

- Aller au-delà de la détermination et de la correction de l'observation pour investir plus d'efforts afin de prévenir ou d'influencer l'observation.
- Augmenter le niveau de soutien juridique pendant les vérifications afin d'atténuer l'augmentation du nombre de litiges et d'améliorer la capacité de l'État à avoir gain de cause devant les tribunaux.
- Améliorer les options offertes aux contribuables qui souhaitent se conformer ou qui souhaitent obtenir une certitude fiscale; d'une plus grande transparence en ce qui a trait aux problèmes actuels de vérification jusqu'aux améliorations apportées aux ententes préalables en matière de prix de vente, il doit y avoir un moyen clair et positif pour ceux qui souhaitent se conformer.
- Veiller à ce que les conséquences adéquates découlent de l'observation abusive. Notre registre d'affaires criminelles doit passer d'une enquête à une condamnation; nous devons nous assurer que des pénalités dissuasives sont appliquées pour aider à orienter les changements de comportement.

Par rapport aux questions ci-dessus, nous devons souligner que bon nombre de ces cas d'observation abusive sont complexes et que leur traitement peut nécessiter beaucoup de temps et de ressources.

PROCHAINES ÉTAPES

21(1)(a) et 21(1)(b)

Des groupes d'intervenants bien établis représentent les contribuables avisés d'une part et les groupes qui se préoccupent de l'équité fiscale d'autre part. L'Agence continuera de mobiliser ces groupes dans une communication bidirectionnelle ouverte. Ce processus offrira d'autres occasions pour comprendre les points de vue des

intervenants et communiquer ce que l'Agence fait et prévoit faire.

CONTEXTE

Les renseignements qui suivent illustrent certains des travaux clés entrepris par l'Agence au cours des dernières années afin de lutter contre l'observation abusive.

- Les programmes de vérification de l'Agence ont permis de détecter des cas d'observation représentant 14,3 milliards de dollars en 2018-2019, ce qui comprend 8,5 milliards de dollars liés aux activités internationales, aux grandes entreprises et aux activités à l'étranger.
- Les budgets de 2016 et de 2017 prévoyaient un nouveau financement de près de 1 milliard de dollars pour les activités d'observation de l'Agence. Cet investissement devait permettre de générer 5 milliards de dollars liés aux cas d'observation relevés sur cinq ans. À ce jour, plus de 4 milliards de dollars ont déjà été trouvés.
- Près de 30 enquêtes criminelles sont en cours, portant sur des cas de fraude fiscale potentielle de plus de 1 million de dollars avec un élément d'évasion fiscale à l'étranger ou de blanchiment d'argent.
- En portant une plus grande attention au secteur immobilier, l'Agence a pu détecter, au cours des quatre dernières années, des cas d'observation représentant plus de 1 milliard de dollars en Ontario et en Colombie-Britannique.

MESSAGES CLÉS

- Le Canada a l'un des taux d'observation fiscale volontaire les plus élevés au monde, mais il y a encore une petite minorité de contribuables qui choisissent de ne pas payer ce qu'ils doivent en vertu de la loi.
- L'évasion fiscale et l'évitement fiscal abusif privent notre pays de revenus importants qui aident à financer des programmes et les services essentiels, tels que les soins de santé, les services de garde, l'éducation et les infrastructures.
- Le gouvernement s'engage à protéger l'intégrité du régime fiscal canadien en luttant à tous les niveaux contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal abusif au Canada et à l'étranger.
- J'ai hâte de travailler avec les intervenants et nos partenaires internationaux pour aborder cette question importante.

Loi concernant les langues autochtones

ENJEU

La Loi concernant les langues autochtones (la Loi) a reçu la sanction royale le 21 juin 2019. La Loi vise à promouvoir la prestation de services du gouvernement fédéral dans les langues autochtones.

POINTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

La Loi aborde de façon générale la prestation de services dans les langues autochtones, ce qui explique pourquoi un certain nombre de paramètres de conception sont peu définis. On s'attend à ce que les entités fédérales collaborent avec des entités autochtones afin de conclure des ententes sur les services à fournir, le moment où les fournir et la façon de les fournir. La Loi indique que les décisions devront être guidées par une « approche fondée sur les distinctions », en tenant compte de la vitalité et des circonstances uniques de chaque groupe ou de chaque langue autochtone.

À l'heure actuelle, l'Agence du revenu du Canada (l'Agence) publie une gamme de documents dans un certain nombre de langues autochtones, ce qui pourrait faire de la mise en œuvre de la Loi une prolongation des activités en cours plutôt qu'une initiative entièrement nouvelle. Toutefois, il sera nécessaire de communiquer avec les organisations autochtones au sujet des attentes en matière de service après l'élection, soit directement, soit par l'intermédiaire du ministère du Patrimoine canadien.

Présentement, la plupart des ressources en langue autochtone de l'Agence visent à accroître le taux d'utilisation des prestations par les Autochtones. Les taux de production de déclarations de revenus des Autochtones demeurent inférieurs à ceux de la population non autochtone du Canada, ce qui fait en sorte que les peuples autochtones ne reçoivent pas les prestations socioéconomiques auxquelles ils pourraient être admissibles. On s'attend à ce que cette situation fasse l'objet d'efforts continus.

L'Agence s'est engagée à adopter une approche axée sur la clientèle à l'égard de la prestation de services. Bien que nous ayons une obligation claire de fournir l'ensemble de nos services dans les deux langues officielles, la Loi représente un défi pour l'Agence ainsi qu'une occasion d'apporter des changements importants à la façon dont nous offrons des services aux Canadiens autochtones. L'approche fondée sur les distinctions permet de faire preuve de souplesse pour cibler les services, les langues et les régions où la langue constitue un obstacle distinctif à l'accès aux services et aux prestations.

PROCHAINES ÉTAPES

Le ministère du Patrimoine canadien concentre actuellement ses efforts sur la mise en œuvre d'éléments plus généraux de la Loi, y compris la nomination d'un commissaire

aux langues autochtones.

L'Agence procède actuellement à l'examen de ses services et de ses produits dans les langues autochtones et de sa capacité interne à offrir des services dans les langues autochtones en vue des discussions réglementaires.

Nous comprenons que le ministère du Patrimoine canadien prévoit poursuivre les consultations avec les organisations autochtones nationales afin de clarifier les attentes en matière de langue de service. Des consultations propres aux ministères peuvent également être nécessaires.

CONTEXTE

La Loi concernant les langues autochtones (la Loi) a reçu la sanction royale le 21 juin 2019. Dirigée par le ministère du Patrimoine canadien, cette loi appuie les efforts des peuples autochtones pour récupérer, revitaliser et renforcer les langues autochtones, promouvoir une plus grande sensibilisation du public à l'égard de la richesse et de la diversité de ces langues, et établir un Commissariat aux langues autochtones.

La Loi comprend également un processus général visant à permettre aux institutions fédérales de fournir des services dans les langues autochtones, dans les endroits où la capacité et la demande existent. Toutefois, la Loi ne définit pas de façon claire la capacité ou la demande. On s'attend à ce que l'élaboration de règlements et les consultations avec les organisations autochtones apportent une plus grande clarté à ces termes.

MESSAGES CLÉS

- Le gouvernement s'est engagé à soutenir les langues autochtones au Canada, dans la mesure du possible, au moyen de divers mécanismes, y compris la création de produits de communication adaptés dans diverses langues autochtones.
- Je sais que l'Agence s'est engagée à améliorer les services qu'elle offre aux Canadiens afin que les particuliers soient mieux en mesure de produire leurs déclarations de revenus et d'avoir accès aux crédits et aux prestations, et afin que les propriétaires d'entreprise soient au courant de leurs obligations fiscales et des déductions fiscales possibles.

Mesures fiscales pour appuyer le journalisme

ENJEU

Le budget de 2019 a instauré trois mesures à l'appui du journalisme canadien :

- un crédit d'impôt remboursable pour les coûts de main-d'œuvre de 25 %, applicable aux salaires et aux traitements versés à un employé de la salle de presse admissible le 1^{er} janvier 2019 ou après;
- un crédit d'impôt sur le revenu des particuliers non remboursable pour permettre aux contribuables de réclamer des frais d'abonnement aux nouvelles numériques versés à une organisation admissible après 2019 et avant 2025;
- une demande d'inscription d'un nouveau type de donataire reconnu (organisations journalistiques enregistrées) à compter du 1^{er} janvier 2020.

La loi a reçu la sanction royale et les organismes sont impatients de commencer à se prévaloir de ces mesures.

Chacune des mesures nécessite que l'organisation soit d'abord désignée comme étant une organisation journalistique canadienne qualifiée (OJCQ).

POINTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

Le ministre du Revenu national est responsable de désigner les organismes comme OJCQ en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le Groupe indépendant d'experts sur le journalisme et la presse écrite (le Groupe) recommande la mise en place d'un conseil consultatif et la nomination de membres pour agir à titre de conseillers spéciaux auprès du ministre du Revenu national. S'il est établi, le conseil consultatif serait responsable de formuler des recommandations sur la question de savoir si une organisation répond aux exigences qualitatives du statut d'OJCQ.

PROCHAINES ÉTAPES

21(1)(a) et 21(1)(b)

CONTEXTE

Les organisations ont hâte d'obtenir le statut d'OJCQ afin de pouvoir demander le crédit d'impôt remboursable pour les coûts de main-d'œuvre qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

La désignation d'OJCQ n'autorise pas automatiquement les organisations à se prévaloir de diverses mesures. Chacune des nouvelles mesures contient ses propres critères supplémentaires qui doivent être respectés par l'organisation qui souhaite s'en prévaloir. On estime qu'environ 1 200 organismes pourraient être admissibles à la désignation d'OJCQ.

Le budget de 2019 a également annoncé que le conseil serait mis en place pour :

- formuler des recommandations sur les critères d'admissibilité au statut d'OJCQ;
- formuler des recommandations sur l'établissement d'un conseil consultatif;
- établir des critères supplémentaires pour les employés de salles de presse admissibles aux fins du crédit d'impôt pour les coûts de main-d'œuvre.

En juin 2019, le conseil a présenté son premier rapport aux ministres des Finances et du Patrimoine canadien et du Multiculturalisme.

MESSAGES CLÉS

- Je sais que des travaux sur le processus de désignation des organismes à titre d'organisation journalistique canadienne qualifiée sont en cours à l'Agence, et que d'autres détails seront fournis à ce sujet.

Mise à jour sur l'état des négociations des conventions collectives entre l'Agence et les syndicats

ENJEU

L'Agence du revenu du Canada (l'Agence) et l'Alliance de la fonction publique du Canada – Syndicat des employé(e)s de l'impôt (AFPC-SEI) négocient une nouvelle convention collective depuis juin 2018. Les employés de cette unité de négociation n'ont pas de contrat depuis le 31 octobre 2016.

POINTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

En mai 2019, après des mois de négociations, l'AFPC-SEI a déclaré que les négociations sont dans une impasse et a demandé l'établissement d'une Commission de l'intérêt public (CIP).

Les dates d'audience de l'Agence et de l'AFPC-SEI lors de la CIP sont prévues pour janvier 2020. Les audiences à la CIP ont pour but de permettre aux deux parties d'exposer leur position sur des enjeux en suspens. La CIP fournit ensuite aux parties un rapport contenant des recommandations non contraignantes qui peuvent aider les parties à conclure un accord et à éviter de possibles interruptions de travail. On s'attend à ce que le rapport soit publié dans les 30 jours suivant les audiences.

PROCHAINES ÉTAPES

L'Agence se prépare à l'audience à la CIP et est convaincue que ce processus aidera les parties à conclure un accord.

21(1)(a) et 21(1)(b)

CONTEXTE

Les employés de l'Agence sont représentés par deux syndicats, l'AFPC-SEI et l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada – groupe Vérification, finances et sciences (IPFPC-VFS). L'IPFPC-VFS représente les secteurs de la vérification, de la gestion financière et des services de technologie de l'information. L'Agence et l'IPFPC-VFS ont récemment signé une nouvelle convention collective de quatre ans regroupant

quelque 12 000 employés.

L'AFPC-SEI représente tous les postes autres que les postes de direction de l'Agence et représente environ 29 000 membres. Entre juin 2018 et mai 2019, l'Agence et l'AFPC-SEI se sont rencontrés lors de six séances de négociation et de deux séances de médiation, pour un total de 28 jours de négociation.

Le syndicat de l'AFPC-SEI a d'abord déclaré une impasse dans les négociations le 24 janvier 2019. À ce moment-là, les parties ont accepté de participer à la médiation. Le syndicat a encore une fois déclaré une impasse après deux séances de médiation. L'AFPC, à laquelle le syndicat est affilié, a également déclaré une impasse dans les négociations de concert avec un certain nombre d'autres organismes distincts, y compris le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT). L'Agence continue de travailler en étroite collaboration avec le SCT.

MESSAGES CLÉS

- Le gouvernement s'est engagé à parvenir à une entente qui sera équitable pour les employés et pour les Canadiens.
- Le maintien d'une relation positive et constructive avec ses syndicats est une priorité pour l'Agence.

Paie électronique

ENJEU

La plateforme électorale du gouvernement a engagé 150 millions de dollars sur deux ans afin de mettre en œuvre un système de paie électronique volontaire et en temps réel en vue d'automatiser les relevés d'emploi et d'éviter aux petites entreprises d'avoir à fournir des dossiers détaillés à Service Canada pour l'administration du régime d'assurance-emploi (AE).

21(1)(a) et 21(1)(b)

POINTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

21(1)(a) et 21(1)(b)

PROCHAINES ÉTAPES

L'Agence continuera de discuter avec EDSC pendant que ce ministère explore les options. D'autres séances d'information seront tenues au besoin.

CONTEXTE

L'engagement de la plateforme s'harmonise avec l'engagement pris dans le budget de 2018 de réduire au minimum le fardeau administratif des employeurs et appuyer les efforts antérieurs d'EDSC pour développer des moyens de simplifier les obligations en matière de déclaration de l'employeur dans le cadre du programme d'AE.

MESSAGES CLÉS

- L'Agence continuera de collaborer avec EDSC sur ses travaux de paie électronique et d'évaluer les répercussions éventuelles pour l'Agence.

Rapport du comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance

ENJEU

Un rapport de juin 2019 du Comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance a recommandé que le gouvernement du Canada améliore le soutien au secteur de la bienfaisance. Nombre des recommandations sont adressées à l'Agence du revenu du Canada (l'Agence).

POINTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

Le rapport a permis de cerner des problèmes de longue date auxquels font face le secteur de la bienfaisance et l'Agence. Si le Sénat adopte le rapport, une réponse du gouvernement est attendue dans les 150 jours civils. 21(1)(a) et 21(1)(b)

Recommandations du comité

Le rapport propose 42 recommandations. Parmi elles, 20 étaient adressées au ministre du Revenu national, à l'Agence ou au Comité consultatif de l'Agence sur le secteur de la bienfaisance (CCSB), qui a été établi en mars 2019. Les recommandations portaient principalement sur les points suivants :

- Moderniser le cadre juridique et réglementaire régissant le secteur : L'Agence ou le CCSB doivent étudier les modifications possibles à la Loi de l'impôt sur le revenu.
- Renforcer la relation entre le secteur et le gouvernement : L'Agence doit communiquer plus clairement ses décisions sur le statut d'organisme de bienfaisance. Innovation, Sciences et Développement économique Canada doit créer un secrétariat sur le secteur de la bienfaisance auquel l'Agence participerait.
- Renforcer et stabiliser le financement accordé au secteur : L'Agence doit accorder aux organismes de bienfaisance enregistrés davantage de la titude relative aux activités génératrices de revenus et accroître les incitatifs au don de biens immobiliers et d'actions de sociétés privées.
- Réglementer les œuvres caritatives : L'Agence ou le CCSB doivent étudier les changements apportés aux règles relatives aux fonds orientés par le donateur, aux organismes de bienfaisance enregistrés qui exercent des activités à l'extérieur du Canada et aux exigences en matière de déclaration des organismes de bienfaisance enregistrés et organismes à but non lucratif.

21(1)(a) et 21(1)(b)

Environnement public

Le rapport a reçu une attention médiatique et socio-médiatique modestement positive. Sa publication a rehaussé les attentes de changement dans le secteur de la bienfaisance. Le secteur pourrait coordonner une réponse au rapport.

PROCHAINES ÉTAPES

Nous sollicitons vos opinions et votre orientation en ce qui a trait aux recommandations et à leur mise en œuvre possible.

CONTEXTE

Le Comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance a publié le rapport *Catalyseur du changement : une feuille de route pour un secteur de la bienfaisance plus robuste* en juin 2019, à la suite de vastes consultations auprès d'intervenants. Il a été constaté que les changements démographiques, les contraintes financières, la lourdeur administrative, les règles désuètes et le manque de reconnaissance s'additionnent pour étoffer le secteur.

En mars 2019, le CCSBa été annoncé, de même que ses coprésidents. Le CCSB est un forum consultatif pour la communication avec le secteur de la bienfaisance. Son objectif est de traiter les enjeux émergents liés aux organismes de bienfaisance et d'assurer un environnement réglementaire favorable. Il présente des recommandations au ministre du Revenu national et au commissaire de l'Agence. L'Agence et deux représentants du secteur de la bienfaisance coprésident le CCSB. Le ministère des Finances a également un représentant qui siège au CCSB.

En août 2019, le gouvernement du Canada a annoncé la composition complète de ce comité. Une conférence téléphonique d'introduction a été organisée à la fin du mois d'août, au cours de laquelle le mandat du CCSBa été approuvé et les prochaines étapes ont été discutées, y compris l'intégration de nouveaux membres et les sujets que le CCSB pourrait aborder lors des prochaines réunions. Le CCSBa hâte de commencer son travail et est prêt à tenir sa première réunion complète en personne le plus tôt possible.

MESSAGES CLÉS

- Le gouvernement du Canada remercie le comité de son travail, ainsi que les nombreux témoins et les Canadiens qui ont fourni des renseignements au cours de l'étude du comité.
- Il s'agit d'un rapport important, et le gouvernement travaille actuellement à son

examen attentif et à la formulation de ses recommandations.

- Soyez assurés que le gouvernement reconnaît le rôle essentiel que jouent les organismes de bienfaisance dans notre société et leur précieuse contribution à la vie des Canadiens.
- À titre d'organisme de réglementation des organismes de bienfaisance, l'Agence s'est engagée à s'assurer qu'ils ont un environnement réglementaire qui est approprié et qui soutient le travail important qu'ils accomplissent.
- Cet environnement comprend une ligne de communication régulière et ouverte, y compris par l'intermédiaire du Comité consultatif sur le secteur de la bienfaisance.

DIVULGUÉ EN
VERTU DE LA LAI
A-2019-115827

Taxation du cannabis

ENJEU

Le 17 octobre 2019, trois nouvelles catégories de produits du cannabis ont été légalisées : les comestibles, les extraits et les topiques. L'Agence du revenu du Canada (l'Agence) administre les droits d'accise pour les produits du cannabis, y compris les nouvelles catégories de produits. L'Agence est entièrement prête à élargir ses fonctions administratives à ces nouvelles catégories.

POINTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

La légalisation, la réglementation et la restriction de l'accès au cannabis ont créé deux principaux rôles réglementaires pour l'Agence :

1. Administrer le cadre des droits d'accise, ce qui comprend la réglementation de la production, des mouvements et de la vente des produits du cannabis jusqu'à ce qu'ils entrent sur le marché des marchandises acquittées.
2. Percevoir les droits d'accise pour le gouvernement fédéral et les provinces et les territoires qui ont signé des accords coordonnés sur la taxation du cannabis (ACTC). L'ensemble des provinces et des territoires, à l'exception du Manitoba, ont signé les ACTC et, par conséquent, seule la partie fédérale des droits d'accise sera perçue sur les ventes au Manitoba.

L'Agence a informé l'industrie de la façon dont le cadre des droits d'accise s'appliquera aux nouvelles catégories de produits du cannabis au moyen de la publication d'une note technique et de mises à jour du contenu Web de l'Agence.

De plus, l'Agence prévoit offrir des séances de sensibilisation individuelles à l'industrie à l'automne 2019, pour les titulaires actuels de licence de cannabis qui produisent les nouvelles classes de produits du cannabis. L'Agence prévoit également fournir aux nouveaux titulaires de licence des services de sensibilisation propres à leurs activités au moment de l'octroi des licences.

PROCHAINES ÉTAPES

L'Agence prévoit continuer à travailler en collaboration avec Santé Canada sur la réglementation des produits du cannabis.

Compte tenu des exigences relatives à la période d'avis de Santé Canada, la date la plus rapprochée à laquelle les nouveaux produits du cannabis seront disponibles pour la vente au détail est le 16 décembre 2019.

CONTEXTE

Le 17 octobre 2018, le gouvernement du Canada a mis en œuvre un cadre sur la légalisation du cannabis. Selon le cadre, le gouvernement fédéral est responsable de

réglementer la production de cannabis, tandis que les provinces et les territoires sont responsables de réglementer sa distribution et sa vente au détail.

À l'échelle fédérale, l'Agence du revenu du Canada et Santé Canada se partagent la responsabilité de réglementer les producteurs agréés de produits du cannabis. Actuellement, l'Agence réglemente les producteurs de cannabis sur le plan de l'imposition, tandis que Santé Canada réglemente du point de vue de la santé et sécurité.

Le 21 juin 2019, les modifications apportées à la Loi de 2001 sur l'accise en ce qui a trait à l'imposition des nouvelles catégories de produits du cannabis ont reçu la sanction royale.

MESSAGES CLÉS

- Le rôle de l'Agence en ce qui a trait au cannabis consiste à administrer le cadre fiscal, y compris l'octroi de licences aux cultivateurs, aux producteurs et aux emballateurs de produits du cannabis ainsi que la perception des taxes et des droits fédéraux.
- L'Agence aide également les producteurs de cannabis à comprendre leurs obligations au moyen d'activités d'information et en publiant des documents de renseignements techniques sur le site Web Canada.ca.
- Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont responsables de la distribution et de la vente au détail du cannabis.

Taxe de vente des sociétés numériques étrangères

ENJEU

Dans son rapport déposé au printemps 2019, le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) a conclu que le régime de la taxe de vente du Canada n'avait pas évolué au rythme rapide du marché numérique, et que l'Agence du revenu du Canada (l'Agence) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) n'avaient pas fait suffisamment de travail pour s'assurer que toutes les taxes de vente sont perçues et versées au gouvernement.

Dans sa plateforme, le gouvernement s'est engagé à atteindre la norme établie par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) afin de s'assurer que les sociétés numériques internationales dont les produits sont consommés au Canada perçoivent et versent le même niveau de taxe de vente que les sociétés numériques canadiennes.

POINTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

21(1)(a) et 21(1)(b)

PROCHAINES ÉTAPES

21(1)(a) et 21(1)(b)

CONTEXTE

L'Agence applique et fait respecter la Loi sur la taxe d'accise, tandis que le ministère des Finances du Canada est responsable de l'élaboration et de l'évaluation de la politique fiscale.

Les fournisseurs nationaux et les fournisseurs non résidents inscrits à la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) sont tenus de percevoir et de verser la taxe à l'Agence. Le régime de la TPS/TVH exige que les consommateurs qui obtiennent des biens ou des services paient la TPS/TVH connexe. Lorsque la taxe n'est pas perçue, on s'attend à ce que les consommateurs effectuent eux-mêmes une autocotisation et un versement.

En règle générale, les fournisseurs non-résidents ne sont pas tenus de s'inscrire ou de percevoir une taxe, sauf s'ils effectuent une fourniture taxable au Canada et qu'ils exploitent une entreprise au Canada, mais ils peuvent s'inscrire volontairement à la TPS/TVH.

L'Agence surveille les changements dans d'autres administrations et participe aux discussions de l'OCDE sur le commerce électronique afin d'aider à façonner une approche globale uniforme pour des mesures multilatérales dans le but de favoriser des règles semblables pour l'ensemble des pays et des contribuables, et de limiter le fardeau des entreprises et les coûts transmis aux consommateurs.

En 2017, l'Australie a mis en place une loi visant à élargir sa TPS aux produits numériques transfrontaliers et à d'autres services importés par les consommateurs australiens, afin de créer des conditions équitables entre les fournisseurs nationaux et les homologues étrangers.

La question de l'imposition numérique était un point de mire du rapport du BVG sur l'imposition du commerce électronique publié le 7 mai 2019. Cette vérification visait à déterminer si, d'après les rôles et responsabilités respectifs, l'Agence, l'ASFC et le ministère des Finances du Canada ont veillé à ce que le système de taxe de vente pour le commerce électronique soit neutre et à ce que l'assiette fiscale de la TPS/TVH soit protégée. Une partie des constatations du BVG a permis de conclure que la

législation en place plaçait les entreprises canadiennes en désavantages par rapport aux fournisseurs étrangers.

MESSAGES CIÉS

- J'ai hâte de travailler en étroite collaboration avec le ministre des Finances afin d'appliquer efficacement les mesures existantes et de mettre en œuvre le programme de la politique fiscale du gouvernement.
- Le gouvernement s'est engagé à protéger et à assurer l'équité et l'intégrité du régime fiscal du Canada pour tous les Canadiens.
- L'Agence du revenu du Canada prend des mesures à l'égard des plans d'action découlant de la vérification de 2019 du BVG sur le commerce électronique.
- Le gouvernement participe également à des discussions internationales continues sur les pratiques exemplaires afin de s'assurer que l'Agence est en mesure d'appliquer efficacement la politique au Canada.

DIVULGUÉ EN
VERTU DE LA LAI
A-2019-115827



TROUSSE DE BIENVENUE

MINISTÉRIELLE

LIVRE 2

SÉANCE D'INFORMATION SUR L'AGENCE

Aperçu des documents de l'Agence sur la structure, la gouvernance, les comités de l'Agence, la planification et le budget

Novembre 2019

Livre 2 – Séance d’information sur l’Agence

Table des matières

Histoire de l’Agence du revenu du Canada	1
Leadership de l’Agence du revenu du Canada	4
Structure de l’Agence	4
Généralités	5
Rôle des ministres	5
Responsabilités de portefeuille et appui	5
Attributions	5
Accès aux documents d’un gouvernement précédent	5
Particulier au ministre du Revenu national	6
Délégations	6
Structure de gouvernance	7
Appui ministériel	7
Responsabilité à l’égard du Parlement	7
Confidentialité des renseignements des contribuables (article 241 de la Loi de l’impôt sur le revenu)	7
Affectations	8
Pratiques et considérations en matière de sécurité	8
Bob Hamilton - Commissaire du Revenu et premier dirigeant de l’ARC	9
Christine Donoghue – Commissaire déléguée du revenu	9
Aperçu de la gouvernance de l’Agence	10
Ministre du Revenu national	10
Conseil de direction	10
Ombudsman des contribuables	10
Commissaire du revenu et premier dirigeant	10
Commissaire déléguée	11
Rôle du Conseil de direction	11
La présidente	11
Les directeurs	12
Processus décisionnel du Cabinet	14
Les règles fondamentales régissant les travaux du Cabinet	14
Le processus décisionnel et les procédures	14
Le Cabinet et ses comités	15
Les décrets	15
Directions générales des programmes	16

Direction générale des appels (DGA)	16
Direction générale de cotisation, de prestation et de service (DGCPS)	17
Direction générale des recouvrements et de la vérification (DGRV)	18
Direction générale des programmes d'observation (DGPO)	19
Direction générale de la politique législative et des affaires réglementaires (DGPLAR)	21
Directions générales opérationnelles.....	23
Direction générale de la vérification, de l'évaluation et des risques (DGVER)	23
Direction générale des finances et de l'administration (DGFA)	25
Direction générale des ressources humaines (DGRH)	26
Direction générale de l'informatique (DGI)	28
Services juridiques	29
Direction générale des affaires publiques (DGAP)	30
Direction générale du service, de l'innovation et de l'intégration (DGSII)	31
Régions.....	33
Région de l'Atlantique	33
Région du Québec	33
Région de l'Ontario	33
Région des Prairies	33
Région du Pacifique	34
Ombudsman des contribuables.....	35
Mandat de l'ombudsman des contribuables	35
Bureau de liaison de l'ombudsman	36
Rapports du Bureau de l'ombudsman	36
Nomination d'un nouvel ombudsman	37
Shera Profit, Ombudsman des contribuables	38
Charte des droits du contribuable	39
Vérifications de gestion du Bureau du vérificateur général – récents et à venir. 40	
Imposition du commerce électronique	40
Aide financière aux étudiants	40
Documents de l'Agence	42
Plan d'entreprise	42
Rapport sur les résultats ministériels	43
Cycle de gestion des ressources	44
Budget de l'ARC	46
Budget principal des dépenses 2019-2020	46
Responsables	46
Responsabilités et programmes de base	46
Changements apportés aux niveaux budgétaires de l'Agence	47
Prévisions ministérielles – Plan ministériel de 2019-2020	48
Mécanismes de réaffectation interne	48
Principales repercussions des récents budgets	49

Partenariats et intervenants	52
Fédéral	52
Provinciale et territoriale	53
Internationale	53
Organisations de la société civile	54
Comités consultatifs	55
Gouvernement 101	57
Bureau du Conseil privé	57
Le Secrétariat du Conseil du Trésor	58
Ministère des Finances	58

*Un extrait d'un document de la Bibliothèque du Parlement intitulé « Les Canadiens et leur système de gouvernement » sera ajouté en annexe

DIVULGUÉ EN
VERTU DE LA LAI
A-2019-115827

Histoire de l'Agence du revenu du Canada

Avant la Confédération, le gouvernement colonial percevait les impôts, habituellement au moyen de droits de douane, et les envoyait aux deux mères patries, l'Angleterre et la France. Après la proclamation de la Confédération en 1867, le nouveau gouvernement s'est vu accorder le pouvoir de percevoir des impôts et les responsabilités ont été réparties entre les gouvernements fédéral et provinciaux. En 1868, deux ministères distincts ont été mis sur pied : le ministère des Douanes, chargé de percevoir les droits de douane et les péages sur les canaux, et le ministère du Revenu intérieur, auquel on laissait le soin de prélever tous les droits d'accise, les taxes indirectes et les droits de timbre.

En 1887, les deux ministres sont devenus de simples contrôleurs qui allaient relever par la suite du ministère du Commerce de 1892 à 1897. En 1897, ils ont de nouveau été élevés au rang de ministres. En 1918, les deux ministères ainsi rétablis ont été fusionnés de nouveau pour former le ministère des Douanes et du Revenu intérieur. De 1921 à 1927, ce dernier a changé de nom pour celui de ministère des Douanes et de l'Accise. La perception de l'impôt, qui incombait au ministère des Finances depuis 1917, a été confiée, à partir de 1924, au ministère des Douanes et de l'Accise.

En 1927, la Loi concernant le ministère du Revenu national donne un nouveau nom au ministère des Douanes et de l'Accise, qui devient le ministère du Revenu national. Ce nouveau ministère est chargé d'imposer et de percevoir les droits, les taxes et les impôts, de surveiller les personnes et les biens qui traversent la frontière canadienne et de protéger les entreprises canadiennes contre la concurrence étrangère. La même loi crée un second ministère chargé de percevoir l'impôt sur le revenu, fonction antérieurement exercée par un commissaire du ministère des Finances. Les deux ministères relèvent du même ministre, mais chacun a sa propre organisation ministérielle dirigée par son propre sous-ministre.

De 1929 à 1934, à la suite de la Grande Dépression, les douanes et les droits d'accise ont diminué de 65 %, ce qui a mené à une montée des impôts des personnes physiques et sur les sociétés, ainsi qu'à une augmentation de la taxe de vente dans la plupart des provinces. Lorsque la Seconde Guerre mondiale a éclaté en 1939, le gouvernement fédéral a débuté l'incorporation de la responsabilité pour la collecte des impôts des personnes physiques et sur les sociétés sous une autorité fiscale centrale ; il s'agissait de lever des fonds efficacement et de distribuer le fardeau financier de la guerre de façon plus équitable dans les provinces et les segments de la société. En 1941, les provinces ont renoncé à leur capacité de collecter ces impôts pour la laisser au gouvernement fédéral et, vers 1946, ces impôts directs comptaient pour 56 % du revenu du Canada. La capacité de collecte des impôts directs n'a jamais été restituée aux provinces. Cependant, en réponse au mécontentement des provinces à propos du changement dans les responsabilités, le gouvernement a dès

lors distribué des subventions fédérales aux provinces. La Loi de l'impôt sur le revenu, passée en 1948, a introduit 10 paliers d'imposition fédéraux.

Le ministère du Revenu national a gardé son nom jusque dans les années 1970, pour s'appeler Revenu Canada jusqu'en 1999. Le 29 avril 1999, le Parlement a adopté la Loi sur l'Agence des douanes et du revenu du Canada constituant l'Agence des douanes et du revenu du Canada (maintenant l'Agence du revenu du Canada). Le passage du statut de ministère à celui d'agence, qui a eu lieu le 1^{er} novembre 1999, a favorisé la création d'une organisation moderne qui s'engage à faire preuve de leadership et d'innovation et à bien servir la clientèle. À la suite de ce changement, le poste de commissaire et premier dirigeant de l'Agence a été établi le 1^{er} novembre 1999. Le Comité de gestion de l'Agence a aussi été instauré à ce moment-là.

Le 12 décembre 2003, le gouvernement a annoncé la création de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), responsable des opérations des douanes du Canada. Deux ans plus tard, le 12 décembre 2005, entre en vigueur la disposition législative rendant officielle nom de l'Agence du revenu du Canada (l'Agence).

L'impôt sur le revenu vient de fêter son 100^e anniversaire. En fait, la Loi de l'impôt sur le revenu était appelée la Loi sur l'impôt de guerre sur le revenu lorsqu'elle a reçu la sanction royale en 1917. Lorsque la Première Guerre mondiale a siphonné les fonds publics du Canada comme rien ne l'avait fait auparavant, l'impôt sur le revenu des particuliers a été créé en tant que mesure temporaire afin de financer la guerre. Pendant cette période, l'Agence comptait 36 employés dans l'ensemble du pays. Depuis ce temps, l'Agence a beaucoup évolué, embauchant maintenant plus de 40 000 personnes au service des Canadiens. Elle est maintenant le premier employeur civil au sein du gouvernement du Canada et a le taux de maintien en poste le plus élevé parmi les organismes gouvernementaux. De plus, elle se retrouve régulièrement parmi les 100 meilleurs employeurs au Canada.

Le système fiscal, nos formulaires et nos procédures de traitement ont évolué au fil du temps. Nous sommes passés d'un seul standardiste par bureau à des centres d'appels modernes dans l'ensemble du pays qui répondent aux questions de millions de Canadiens au sujet de l'impôt sur le revenu et des taxes d'accise, des programmes de prestations et de la TPS/TVH. Depuis sa création, l'Agence n'a cessé de se développer pour mieux servir les Canadiens.

L'Agence applique les lois et les règlements fiscaux, comme la Loi de l'impôt sur le revenu et la Loi sur la taxe d'accise, pour le gouvernement du Canada et la plupart des provinces et territoires. L'Agence est responsable de l'administration de l'impôt et assure l'observation fiscale pour le compte des gouvernements dans l'ensemble du Canada. Nous avons également évolué au-delà de ce rôle pour nous concentrer sur l'administration de divers programmes de prestations et d'incitatifs sociaux et

économiques offerts au moyen du régime fiscal, ce qui contribue au bien-être économique et social continu des Canadiens.

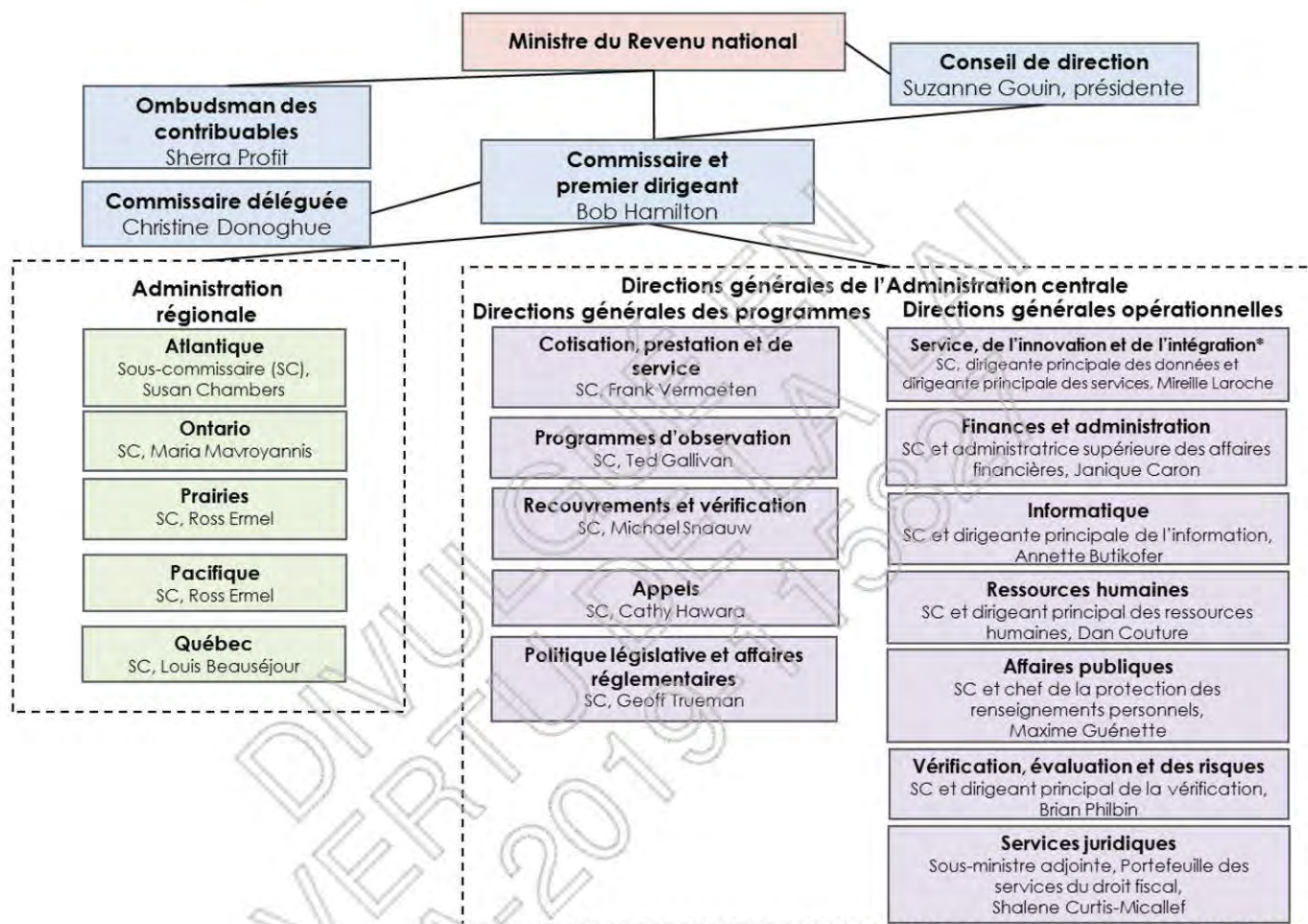
Il s'agit d'une période stimulante pour l'Agence, puisque nous modernisons nos pratiques pour nous assurer que nous mettons les Canadiens au centre de tout, y compris la conception et la prestation des services. Nous sommes à l'écoute des attentes des Canadiens et nous concentrons nos efforts sur l'innovation de nos approches en matière de prestation de services afin de servir les Canadiens de façon optimale. La technologie a évolué au cours des années, et l'Agence a suivi cette évolution en offrant un ensemble grandissant de nouveaux services électroniques afin de répondre aux besoins changeants des Canadiens.

Même si nous avons fait des progrès, notre histoire se poursuit et nous nous réjouissons à l'idée de rédiger le prochain chapitre. Nos plans pour l'avenir consistent à suivre le rythme des progrès technologiques en ayant un effectif de l'avenir, en tenant compte de l'expérience utilisateur des contribuables, et en modernisant et en numérisant nos systèmes et nos processus. Nous visons également à maintenir et à promouvoir une approche axée sur la clientèle à l'égard de la conception des programmes, et nous souhaitons continuer à améliorer notre réputation et à accroître la confiance des Canadiens. Grâce à une meilleure réputation, nous nous efforçons de promouvoir l'observation volontaire et de concentrer nos autres ressources sur les efforts d'exécution liés aux particuliers à risque élevé et aux promoteurs de l'évitement fiscal abusif et de l'évasion fiscale.

Le présent livre décrit les structures organisationnelles en place qui appuient les cinq priorités stratégiques et le programme général de transformation des services de l'Agence. Les cinq priorités sont les suivantes : offrir une expérience de service sans heurt, maintenir l'équité de l'administration des prestations et de l'impôt du Canada, renforcer la confiance, la transparence et la responsabilisation, favoriser l'innovation et donner à nos employés les moyens d'exceller. Nous nous efforçons de devenir une organisation plus agile et novatrice capable de fournir des services plus axés sur la clientèle qui répondent aux besoins et aux attentes des Canadiens. Le présent livre contient des pratiques organisationnelles qui jouent un rôle clé dans l'atteinte de nos objectifs.

Leadership de l'Agence du revenu du Canada

Structure de l'Agence



Généralités

Rôle des ministres

Individuellement, les ministres doivent rendre compte au Parlement de leurs réalisations dans l'exercice de leurs fonctions. Collectivement, ils sont responsables d'exécuter les politiques du gouvernement comme le établit le Cabinet.

Responsabilités de portefeuille et appui

Au moment de sa nomination, un ministre se voit conférer par la loi diverses attributions. Les ministres sont secondés par un sous-ministre et les fonctionnaires de leur ministère dans l'exercice de leurs responsabilités. On leur fournit en outre les ressources nécessaires pour engager personnellement du personnel exonéré qui les aide à s'acquitter de leurs responsabilités officielles en leur fournissant les analyses, les conseils et le soutien d'ordre politique que la fonction publique ne peut pas leur offrir.

De par son rôle de chef du gouvernement, le premier ministre est responsable du bon fonctionnement de l'ensemble du gouvernement. Appelé souvent à répondre des activités de tous les ministères et organismes devant la Chambre des communes, il lui arrive de s'engager dans des dossiers qui relèvent de certains ministres.

Attributions

Le premier ministre détermine l'organisation et la structure générales du gouvernement de manière à lui permettre d'atteindre ses objectifs. Il est responsable d'attribuer les portefeuilles aux ministres, d'établir leurs mandats, de préciser les relations entre eux et de déterminer les priorités relatives à leurs portefeuilles à l'aide de lettres de mandat.

Habituellement, les lois ministérielles sont confiées au ministre des attributions. Toutefois, la plupart des pouvoirs des ministres sont exercés en leur nom par les sous-ministres et les fonctionnaires auxquels ils sont parfois officiellement délégués. Les ministres sont individuellement responsables, envers le Parlement et envers le premier ministre, de leurs propres actes et de ceux de leur ministère, y compris les actes de tous les fonctionnaires qui relèvent d'eux.

Le premier ministre peut confier des responsabilités supplémentaires à un ministre, au moyen d'un décret en conseil ou d'une désignation effectuée par lui. Les responsabilités ministérielles peuvent donc englober une vaste gamme d'activités, dont certaines découlent d'une loi et d'autres, de directives particulières du premier ministre.

Accès aux documents d'un gouvernement précédent

En règle générale, le cabinet d'un ministre nouvellement élu peut accéder aux dossiers du gouvernement et prendre le contrôle de ces derniers.

Il existe certaines exceptions. Une convention de longue date stipule que les ministres ne peuvent consulter les documents des anciens ministres d'un autre parti politique. De plus, les ministres ne peuvent consulter les documents comprenant des points de vue

ou des commentaires non publiés qu'ils ont obtenus de tierces parties. Cette convention vise à faire en sorte qu'un nouveau gouvernement ne puisse tirer un profit politique des délibérations de l'ancien gouvernement.

Toutefois, ce n'est pas le cas pour les documents protégés par le secret professionnel de l'avocat qui ont été préparés pour le gouvernement précédent. Les conseils juridiques fournis aux employés, aux agents ou aux ministres d'une même administration s'adressaient au pouvoir exécutif du gouvernement, pas seulement au ministre ou à un membre en particulier du cabinet.

Particulier au ministre du Revenu national

Délégations

Compte tenu de la portée et de la complexité des attributions dont sont investis les ministres, la majorité d'entre elles doivent, pour des raisons pratiques, être exercées par des fonctionnaires au nom du ministre, conformément aux principes de common law codifiés dans des textes de loi ou en vertu des pouvoirs qui leur sont expressément délégués par le ministre.

Fournir le cadre juridique en vertu duquel les agents de l'Agence du revenu du Canada peuvent obtenir une grande variété de pouvoirs et exercer plusieurs fonctions au nom du ministre. Les délégations actuelles demeurent valides à la suite d'un changement de ministre et ne sont généralement pas examinées après la nomination d'un nouveau ministre.

Le ministre du Revenu national a un certain nombre de pouvoirs en vertu de la Loi sur l'Agence du revenu du Canada, de la Loi de l'impôt sur le revenu (LIR) et de la Loi sur la taxe d'accise (LTA). Certains pouvoirs d'une nature plus délicate ne sont pas délégués et sont exercés personnellement par le ministre, comme l'émission de certificats de sécurité en vertu de la Loi sur l'enregistrement des organismes de bienfaisance (renseignements de sécurité), qui permet de refuser ou de révoquer l'enregistrement d'organismes de bienfaisance qui soutiennent le terrorisme.

Les pouvoirs qui sont délégués font partie de la vaste gamme d'activités quotidiennes réalisées par les fonctionnaires de l'Agence (comme la demande de renseignements, l'annulation des intérêts et des pénalités, la réalisation de vérifications ou les enquêtes sur les fraudes). La plupart des pouvoirs peuvent être délégués; toutefois, ni le ministre ni le commissaire ne peut déléguer des pouvoirs réglementaires ou de pouvoirs associés à la présentation de rapports et de recommandations au gouvernement en conseil. La Loi sur la gestion des finances publiques confère le pouvoir législatif pour la délégation des pouvoirs financiers. Les pouvoirs délégués entrent en vigueur lorsque le ministre ou l'administrateur général signe les documents requis. Les documents, appelés matrices, qui ont été approuvés par un ancien ministre demeurent en vigueur jusqu'à ce que de nouvelles matrices soient signées. Lorsqu'un nouveau ministre est élu, l'Agence doit préparer de nouvelles matrices de délégation aux fins de signature dans les 90 jours suivant la nomination.

La loi permet la délégation des pouvoirs et des fonctions du ministre aux fonctionnaires de l'Agence au moyen d'instruments de délégation administratifs. Ces instruments peuvent prendre la forme d'un document d'autorisation officiel, d'une note de service ou d'une lettre. De nouveaux instruments sont habituellement nécessaires lorsqu'une nouvelle législation entre en vigueur, afin de tenir compte des réorganisations internes et des changements de titres. Dans la plupart des cas, les lois relatives aux programmes confèrent au commissaire du revenu l'autorisation légale de signer des instruments de délégation.

Structure de gouvernance

La structure de gouvernance de l'Agence, décrite dans la Loi sur l'Agence du revenu du Canada est un cas particulier au Canada en ce qu'elle est composée du ministre du Revenu national, du Conseil de direction et du commissaire. Le ministre est responsable de l'Agence devant le Parlement, le commissaire est le premier dirigeant de l'Agence et est responsable de sa gestion et de sa supervision au quotidien, et le Conseil de direction, lui, encadre l'organisation et l'administration de l'Agence.

Appui ministériel

Dans le cadre de la réalisation de ses tâches et de l'exercice de ses fonctions, le ministre du Revenu national est appuyé par le commissaire, par d'autres représentants de l'Agence et par l'ombudsman des contribuables, en plus de leur propre personnel politique.

Une fois par semaine, lorsque le Parlement siège, des séances d'information ministérielles sont tenues avec le commissaire et les représentants clés de l'Agence. Autrement, l'Agence peut fournir un appui au ministre et au personnel, s'il y a lieu, et des communications régulières ont lieu entre le cabinet du ministre, le personnel de l'Agence qui l'appuie et le Chef de cabinet du ministre.

Responsabilité à l'égard du Parlement

Le ministre du Revenu national doit rendre des comptes concernant le fonctionnement de l'Agence, les questions liées à la perception des taxes et certaines autres tâches énoncées dans la LIR, la LIA, et la Loi sur l'accise au Parlement.

Les ministres sont régulièrement appelés à prendre part à des comités parlementaires afin de fournir des renseignements sur les politiques et les priorités en matière de dépenses, et pour discuter des résultats et du rendement des ministères. Dans le cadre de ces fonctions, le ministre du Revenu national est appuyé par les membres de son cabinet, ainsi que par des représentants de l'Agence, y compris la Division des affaires du Parlement et du Cabinet au sein de la Direction générale des affaires publiques (DGAP), qui sert de bureau de liaison entre l'Agence et le Parlement.

Confidentialité des renseignements des contribuables (article 241 de la Loi de l'impôt sur le revenu)

Les renseignements des contribuables sont assujettis aux exigeantes dispositions en matière de confidentialité établies dans les lois fiscales telles que la Loi de l'impôt sur le revenu ou la Loi sur la taxe d'accise. Ces renseignements ne doivent être accessibles,

utilisés ou divulgués qu'aux fins expressément autorisées par la loi appropriée et selon le principe du besoin de savoir.

Un électeur peut s'adresser à un membre du Parlement et à son personnel pour leur poser des questions en matière d'impôt. Les lois fiscales requièrent que le contribuable fournisse son consentement écrit pour que les renseignements le concernant soient fournis à un membre du Parlement par l'Agence. Lorsque les demandes relatives à des griefs fiscaux précis sont soulevées dans les médias ou au Parlement, seules des réponses générales peuvent être fournies et aucune référence à la situation financière du contribuable concerné ne doit être faite, même si l'affaire est présentée de manière inexacte. Cela s'applique aussi aux renseignements désoismais publics, qu'ils soient vrais ou mensongers.

Lorsqu'on se demande si des renseignements sont des renseignements du contribuable, il faut traiter ces renseignements comme s'ils étaient des renseignements sur les contribuables qui ne peuvent pas être divulgués jusqu'à ce qu'un fonctionnaire de l'Agence démontre le contraire. L'Agence a mis en place des contrôles internes afin de protéger les renseignements des contribuables qui sont considérés comme des renseignements protégés.

Affectations

Le ministre du Revenu national pourrait devoir formuler des recommandations au gouverneur en conseil au sujet de la nomination de membres du Conseil de direction de l'Agence ou de l'ombudsman des contribuables.

Pratiques et considérations en matière de sécurité

Les ministres doivent être conscients qu'en tant que personnes, ils sont des cibles potentielles pour les attaques cybernétiques. Ils doivent donc faire preuve de prudence lorsqu'ils utilisent ou accèdent à leurs comptes Twitter, Facebook ou d'autres médias sociaux et courriels. De plus, les ministres ont accès à des renseignements protégés et privilégiés et sont tenus d'assurer la protection de ces renseignements.

Bob Hamilton - Commissaire du Revenu et premier dirigeant de l'ARC



Bob Hamilton a été nommé commissaire et premier dirigeant de l'Agence du revenu du Canada (ARC) le 1^{er} août 2016.

Avant de se joindre à l'ARC, M. Hamilton a occupé les postes de sous-ministre de l'Environnement, à Environnement Canada et de sous-ministre des Ressources naturelles, à Ressources naturelles Canada. Nommé secrétaire délégué principal du Conseil du Trésor en mars 2011, M. Hamilton a été désigné par le premier ministre comme principal responsable canadien du Conseil Canada-États-Unis de coopération en matière de réglementation.

M. Hamilton a occupé de nombreux postes de cadre supérieur au ministère des Finances, y compris ceux de

sous-ministre adjoint principal de la Direction de la politique de l'impôt et de sous-ministre adjoint de la Direction de la politique du secteur financier.

M. Hamilton a obtenu son baccalauréat avec spécialisation et une maîtrise en économie de l'Université Western.

Christine Donoghue – Commissaire déléguée du revenu



Christine Donoghue assume le rôle de commissaire déléguée de l'ARC depuis le 29 août 2018, après avoir été sous-ministre déléguée de Santé Canada.

Christine apporte une vaste expérience de la fonction publique à l'ARC. C'est en 1984 qu'elle a entamé sa carrière à la fonction publique du Canada à titre d'agente principale des pêches, à Pêches et Océans Canada. Elle a quitté ce poste en 1987 afin de poursuivre des études de droit, pour ensuite exercer les fonctions de conseillère législative auprès du leader parlementaire du gouvernement, à l'Assemblée nationale du Québec.

Depuis 2005, Christine a accédé à des postes de sous-ministre adjointe à Ressources naturelles Canada, à l'École de la fonction publique du Canada, à Environnement Canada et à Horizons de politiques Canada.

En 2014, elle est devenue vice-présidente principale de la direction générale des politiques à la Commission de la fonction publique et a ensuite occupé la fonction de présidente par intérim de 2015 à 2016.

Aperçu de la gouvernance de l'Agence

La structure de gouvernance de l'Agence du revenu du Canada (ARC), unique dans le gouvernement canadien, comprend un ministre, un Conseil de direction, un commissaire et un ombudsman des contribuables.

Ministre du Revenu national

- Rend compte au Parlement et au premier ministre à propos du fonctionnement de l'ARC et des questions liées à la perception des taxes et des droits (en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi sur l'accise)
- Exerce des pouvoirs de réglementation et présente des rapports au Parlement et au gouverneur en conseil
- Ne donne pas aux fonctionnaires des directives sur la manière d'interpréter la loi fiscale
- Membre du cabinet et conseiller privé

Conseil de direction

- Rend compte au ministre du Revenu national (le ministre)
- Se compose de 15 directeurs, dont un président, le commissaire (membre d'office), un directeur nommé par chaque province ou territoire et deux directeurs nommés par le gouvernement fédéral
- Supervise l'organisation, l'administration et la gestion de l'ARC
- Assure la surveillance des activités de planification et d'établissement de rapports pour les exercices de vérification interne et d'évaluation des programmes à l'ARC.
- Responsable de l'élaboration du Plan d'entreprise de l'ARC
- Ne participe pas aux activités opérationnelles de l'ARC
- N'a aucun pouvoir à l'égard de l'administration et de l'application des lois, dont la Loi de l'impôt sur le revenu et la Loi sur la taxe d'accise, des lois à l'égard desquelles l'Agence doit tout de même rendre des comptes au ministre du Revenu national

Ombudsman des contribuables

- Reçoit directement du ministre et exerce ses activités sans lien de dépendance avec l'ARC
- A pour mission d'améliorer le service aux contribuables par l'intermédiaire d'un mécanisme de règlement des plaintes
- Fait respecter huit droits sur seize liés au service énoncés dans la Charte des droits du contribuable

Commissaire du revenu et premier dirigeant

- Reçoit du ministre et du Conseil de direction
- Est responsable des activités de gestion et de direction quotidiennes de l'ARC
- Est membre d'office du Conseil de direction

- Conseille le ministre sur les pouvoirs, les tâches et les fonctions prévus par la loi

Commissaire déléguée

- Appuie le commissaire dans toutes ses fonctions
- Est responsable d'exercer les tâches et fonctions précises qui lui sont confiées par le commissaire
- Remplace le commissaire en cas d'absence, d'incapacité ou si le poste est vacant

Rôle du Conseil de direction

- Supervise l'organisation et l'administration de l'Agence du revenu du Canada, ainsi que la gestion de ses ressources, de ses services, de ses biens, de son personnel et de ses contrats
- Est responsable de l'élaboration du Plan d'entreprise de l'Agence
- Peut conseiller le ministre du Revenu national sur des questions liées à l'administration générale et l'application des lois relatives aux programmes
- Rôle d'intendance similaire à celui qu'occupent les conseils des sociétés d'État ou des sociétés privées
- Fonction de remise en question : Le Conseil doit s'assurer que l'Agence gère l'exercice de ses pouvoirs de façon appropriée en faisant l'examen des rapports de rendement trimestriels, des états financiers et des tableaux de bord

La responsabilité de la gestion quotidienne est confiée au commissaire et à ses fonctionnaires :

- Il ne peut pas orienter le commissaire ou un employé dans l'exercice de ses pouvoirs, obligations ou fonctions confiés par la loi, ou dans l'administration ou l'application des lois relatives aux programmes
- Il n'a pas accès aux renseignements confidentiels des contribuables ou des entreprises, ou toute information obtenue selon les lois propres au programme

La présidente

- Nommée par le gouverneur en Conseil (GEC), elle siège « à titre amovible » pour un mandat d'une durée maximale de cinq ans, qui ne peut être renouvelé qu'une seule fois.
- Elle doit présider les réunions du Conseil de direction, qui ont lieu six fois par année, dont quatre sont en personne.



Suzanne Gouin, présidente

Nommée par le gouvernement fédéral, Suzanne Gouin est une cadre supérieure des médias et des télécommunications chevronnée. De 2002 à 2015, elle a occupé le poste de présidente-directrice générale de TV5 Québec Canada, un télédiffuseur canadien responsable de l'exploitation du signal de TV5 au Canada, et elle possède une vaste expertise dans la mise en œuvre de solutions et de processus numériques. Elle a représenté l'entreprise sur le plan de la réglementation et des relations gouvernementales, tant au Canada qu'ailleurs dans le

monde. Avant d'entreprendre son poste à TV5, elle a occupé le poste de vice-présidente du secteur des publications aux entreprises à Transcontinental Media, ainsi que le poste de directrice générale pour une chaîne de télévision de Montréal, CJNT, division de CF Television Inc.

Elle est actuellement présidente du Conseil d'administration de Printemps numérique de Montréal, un organisme à but non lucratif ayant pour mission de promouvoir la créativité dans le monde numérique à Montréal. Elle siège au Conseil d'administration d'Hydro Québec depuis 2008, et elle est actuellement membre de son Comité des affaires financières, projets et technologies.

Diplômée en sciences politiques de l'Université Concordia, M^{me} Gouin détient une maîtrise en administration des affaires (M.B.A.) de la Richard Ivey School of Business à l'Université Western Ontario. Elle a obtenu un diplôme du Programme de perfectionnement des administrateurs de l'Institut des administrateurs de sociétés et détient la certification IASA, qui représente l'engagement de toute une vie envers l'excellence au sein de conseils d'administration.

Les directeurs

- Nommés par le GEC, ils siègent « à titre amovible » pendant un mandat d'une durée maximale de trois ans qui ne peut être renouvelé deux fois.
- Une courte liste de candidats, présentés par les ministres des Finances des provinces, est fournie au ministre du Revenu national. Ensuite, le ministre recommande un candidat au gouverneur en Conseil.

15 directeurs : La présidente, le commissaire (membre d'office), 10 directeurs nommés par les provinces, 1 directeur nommé par les territoires (à tour de rôle) et 2 directeurs nommés par le gouvernement fédéral

Nom	Proposé par
Kathryn A. Bouey	Ontario
Dawn S. Dalley	Terre-Neuve-et-Labrador
Francine-Élaine Durand	Gouvernement fédéral
Mary Ference	Saskatchewan
Gerard J. Fitzpatrick	Île-du-Prince-Édouard
Susan L. Green	Alberta
Susan Hayes	Nouvelle-Écosse
Françoise Martel-Vaillancourt	Québec
David W. Reid	Manitoba
Mireille A. Saulnier	Nouveau-Brunswick
Joyce Sumara	Gouvernement fédéral

Paul Summerville	Colombie-Britannique
D. Stanley Thompson	Yukon
Bob Hamilton	Membre d'office

DIVULGUÉ EN
VERTU DE LA LAI
A-2019-115827

Processus décisionnel du Cabinet

Le Cabinet est la tribune politique où les ministres arrivent à un consensus et prennent des décisions. C'est là qu'ils soulèvent les considérations politiques et stratégiques qui touchent les mesures ministérielles et gouvernementales proposées.

Les règles fondamentales régissant les travaux du Cabinet

Le premier ministre dirige le processus décisionnel. Par l'entremise des réunions du Cabinet et de ses comités, il donne aux ministres la possibilité de concilier leurs perspectives diverses. Le premier ministre organise le processus décisionnel du Cabinet et de ses comités. De plus, il fixe le calendrier des travaux du Cabinet et choisit pour chacun des comités un président ou une présidente qui agira en son nom. Le Bureau du Conseil privé agit à titre de secrétariat du Cabinet et gère le processus décisionnel du Cabinet au nom du premier ministre.

Le gouvernement de Cabinet fonctionne selon un processus de compromis et de consensus qui débouche sur une décision du Cabinet.

Les consultations entre les ministres, les ministères et les portefeuilles concernés doivent précéder la présentation d'une proposition au Cabinet par le ministre responsable. Les ministres doivent également consulter le caucus dès que possible au sujet des propositions de politiques et de dépenses. Les ministres ont le droit de demander à leurs collègues d'étudier les actions gouvernementales proposées dans leur sphère de responsabilité.

Les documents confidentiels du Conseil privé de la Reine pour le Canada, communément appelés les documents confidentiels du Cabinet, doivent être protégés contre toute communication non autorisée ou autre compromission.

Le processus décisionnel et les procédures

Les engagements électoraux et certains grands énoncés des orientations et priorités gouvernementales guident le processus décisionnel du Cabinet dans son ensemble. Le discours du Trône, que le gouverneur général prononce au début de chaque nouvelle session parlementaire, expose le programme parlementaire du gouvernement. Comme il traite des priorités globales du gouvernement et du premier ministre, il constitue le cadre stratégique général de la nouvelle session parlementaire.

Le ministre des Finances présente le budget annuel, lequel contient le cadre financier convenu par le Cabinet. Le président du Conseil du Trésor dépose par la suite le budget principal des dépenses.

Ces cadres donnent l'orientation générale du gouvernement, façonnent les travaux courants des comités du Cabinet et en sont l'aboutissement.

Le processus débute lorsqu'une question est soulevée par un ministre dans un document du Cabinet ou lors d'entretiens aux réunions du Cabinet et de ses comités. Les documents à l'appui sont normalement distribués par le Bureau du Conseil privé à tous les ministres avant que le comité compétent du Cabinet en discute.

Le Cabinet et ses comités

Les comités du Cabinet sont un prolongement du Cabinet lui-même. C'est le premier ministre qui établit les comités permanents et provisoires (ou spéciaux), qui en choisit les membres, qui prescrit leur mode de fonctionnement et qui les modifie à volonté. Le Bureau du Conseil privé informe les ministres des décisions prises par le premier ministre en ce qui concerne la structure et le fonctionnement des comités du Cabinet.

Les présidents de ces comités agissent au nom du premier ministre et avec ses pouvoirs, dont celui d'établir l'ordre du jour. Dans la plupart des cas, les décisions sont prises par les comités compétents, sous réserve de l'approbation du Cabinet. Ce mode de fonctionnement a pour but de régler le plus grand nombre de questions possible à l'étape de l'étude en comité afin d'alléger la charge de travail du Cabinet et de lui permettre de se concentrer sur les dossiers prioritaires et les grandes questions politiques.

Le Conseil du Trésor est établi par la loi à titre de comité du Conseil privé de la Reine pour le Canada et bon nombre de ses décisions ont force exécutoire. Il surveille les dépenses du gouvernement et sa gestion des finances publiques et s'occupe des questions qui touchent les ressources humaines. Il peut faire fonction de comité du Cabinet chargé de la gestion de la fonction publique et des dépenses. Le Conseil du Trésor est l'employeur de la fonction publique; il établit les lignes de conduite et les normes générales en matière d'administration, de gestion du personnel et de finances ainsi que de pratiques organisationnelles pour l'ensemble du gouvernement. De plus, il contrôle l'affectation des ressources financières aux ministères et aux programmes. Le Conseil du Trésor joue également le rôle du comité du Conseil en ce qui a trait à l'approbation de la politique de réglementation et des règlements, et de tous les décrets en conseil, sauf ceux relatifs aux nominations.

Les décrets

Les décrets sont des instruments juridiques pris par le gouverneur en conseil en vertu d'une loi (ou, plus rarement, de la prérogative royale). Les décrets concernent une grande variété de cas administratifs et législatifs, que ce soit le personnel de la fonction publique, la peine capitale, l'administration des terres autochtones ou l'entretien de la Bibliothèque parlementaire. Le ministre responsable signe et présente ses recommandations au gouverneur en conseil. La signature du gouverneur général leur donne force de loi.

Directions générales des programmes

Direction générale des appels (DGA)

Sous-commissaire, Cathy Hawara

Mandat

Prendre des décisions et fournir des réponses réfléchies, opportunes et impartiales afin de régler les différends fiscaux liés au Régime de pensions du Canada (RPC) ou à l'assurance-emploi (AE) et accorder des allègements pour les contribuables.

Principales responsabilités

Oppositions et appels

- Assurer une résolution impartiale et uniforme pour les oppositions relatives aux cotisations ou aux nouvelles cotisations ou déterminations liées à l'impôt sur le revenu, à la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH), aux organismes de bienfaisance et aux prestations. Travailler en étroite collaboration avec le ministère de la Justice pour traiter les appels déposés devant les tribunaux.

Litiges en matière fiscale et de bienfaisance

- Gérer les renvois sur les oppositions complexes et à risque élevé, appuyer le ministère de la Justice dans la conduite des appels complexes et à risque élevé devant les tribunaux, et mener des processus pour réduire l'exposition au risque et au développement incohérent de la loi.

Appels du RPC et d'AE

- Rendre des décisions ministérielles relativement aux appels de décisions et d'évaluations sur le droit à pension et l'assurabilité de l'emploi d'un travailleur, en vertu du RPC et de la Loi sur l'assurance-emploi. Coordonner les appels subséquents devant les tribunaux.

Allègements pour les contribuables

- Appliquer les lois qui permettent à l'Agence du revenu du Canada d'aider les contribuables en annulant les intérêts et les pénalités lorsqu'ils ne sont pas en mesure de respecter leurs obligations fiscales en raison de circonstances indépendantes de leur volonté.

Direction générale de cotisation, de prestation et de service (DGCPS)

Sous-commissaire, Frank Vermaeten

Sous-commissaire adjointe, Gillian Planke

Mandat

Traiter les déclarations de revenus et les paiements destinés aux particuliers, aux entreprises et aux fiducies; administrer des programmes de prestations et de crédits fédéraux, provinciaux et territoriaux; et miser sur la technologie afin de fournir de meilleurs services aux contribuables et aux bénéficiaires de prestations.

Principales responsabilités

Traitement des déclarations et des paiements

- Traitement des déclarations de revenus des particuliers, des sociétés et des fiducies et détermination de la cotisation de l'impôt à payer.

Programmes de prestations

- Veiller à ce que les Canadiens obtiennent les prestations auxquelles ils ont droit, administrer des programmes de prestations et de crédits fédéraux, provinciaux et territoriaux, et fournir des services électroniques de vérification du revenu aux organisations partenaires.

Demandes de renseignements téléphoniques

- L'Agence a des centres d'appels pour les demandes de renseignements des particuliers et des prestations et des centres d'appels pour les entreprises. Le réseau téléphonique propose un système de réponse vocale interactive automatisée fonctionnant 24 heures sur 24 qui fournit aux appelants diverses options de libre-service, ainsi que l'option de parler à un agent de l'Agence. En 2018-2019, plus de 10,6 millions d'appels ont été traités par les agents de l'Agence.

Services numériques

- Fournir des services électroniques pratiques, conviviaux et sécurisés aux particuliers, aux entreprises et à leurs représentants (comme le site Web de l'Agence, Mon dossier et Mon dossier d'entreprise).

Visibilité

- Coordonner ses efforts de communication en vue d'aider les populations vulnérables (comme les nouveaux arrivants au Canada, les peuples autochtones et les personnes handicapées) à produire leur déclaration de revenus, pour s'assurer que ces groupes reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit.

Direction générale des recouvrements et de la vérification (DGRV)

Sous-commissaire, Michael Snaauw

Sous-commissaire adjointe, Tammy Branch

Mandat

Protéger l'intégrité et l'équité du régime fiscal du Canada pour tous les Canadiens en mettant en œuvre des programmes nationaux de validation, d'observation et de recouvrements qui favorisent l'inscription volontaire, la production de déclarations exactes en temps opportun, et le versement des paiements.

Principales responsabilités

Recouvrements

- Récupérer les dettes impayées des impôts, des prélèvements, des droits et des autres comptes administrés par l'Agence, y compris les fonds en fiducie au nom de la Couronne, ainsi que les dettes dues au gouvernement du Canada au nom d'autres ministères (p. ex., paiements en trop de l'assurance-emploi [AE] et du Régime de pensions du Canada [RPC], Programme canadien de prêts aux étudiants et droits de douane).

Observation des particuliers et des entreprises

- Promouvoir et favoriser l'observation, et déceler les problèmes d'observation des particuliers, des sociétés et des fiduciaires. Établir et appliquer les retenues d'impôts et les versements des retenues à la source liés à la paie et pour les non-résidents.
- Vérifier la validité et l'exactitude des renseignements contenus dans les déclarations et les demandes de nouvelles cotisations; effectuer des vérifications précotisation et postcotisation ainsi que réaliser des examens de prestations; favoriser l'observation à l'aide de renseignements de tiers; effectuer des examens de toutes les inscriptions à la TPS et à la TVH; et mettre à jour les renseignements concernant l'identification des entreprises.
- Exécuter des projets à l'échelle régionale et nationale afin de résoudre les cas d'observation et de lutter contre l'économie clandestine.

Direction générale des programmes d'observation (DGPO)

Sous-commissaire, Ted Gallivan

Mandat

Promouvoir l'observation volontaire et cerner et traiter l'inobservation des lois fiscales à l'échelle nationale, et lutter contre les cas les plus agressifs d'évitement fiscal et d'évasion fiscale.

Principales responsabilités

Déclarations de revenus et de la TPS/TVH

- Mettre l'accent sur les 1,2 million de petites et moyennes entreprises au Canada dont le revenu annuel est inférieur à 50 millions de dollars.
- Mener une approche éducative en aidant les contribuables à respecter leurs obligations.
- Utiliser des techniques d'évaluation du risque et d'évaluation comportementale pour repérer les erreurs et les problèmes les plus courants afin d'encourager l'observation des lois fiscales.
- Utiliser les activités de vérification et d'examen dans des situations d'inobservation.
- A cerné 90 000 cas d'inobservation potentielle en 2018-2019, ce qui représente près de 2,3 milliards de dollars en éléments fiscaux bruts.

Recherche scientifique et développement expérimental

- Administrer le programme de recherche scientifique et développement expérimental, un incitatif fiscal du gouvernement du Canada visant à inciter les entreprises canadiennes à mener des activités de recherche et de développement au Canada.

Observation du secteur international et des grandes entreprises, des particuliers fortunés et de la planification fiscale abusive

- Mettre l'accent sur les 28 000 grandes entreprises et entreprises multinationales au Canada.
- Traiter l'inobservation pour les grandes entreprises, l'impôt international et l'évitement fiscal abusif.
- Évaluer les risques associés à toutes les déclarations de revenus des grandes entreprises chaque année.
- Utiliser de plus en plus les sources de données non traditionnelles, comme les téléversements internationaux, les dénonciateurs de l'inobservation fiscale à l'étranger, les formulaires de déclaration des biens étrangers et les données de tiers reçues de la part des partenaires signataires d'une convention pour sélectionner des cas potentiels d'inobservation.
- Mettre l'accent sur l'inobservation concernant les revenus et les biens étrangers non déclarés des contribuables fortunés et des administrations préoccupantes à l'étranger.
- A cerné 2 000 cas d'inobservation potentielle en 2018-2019, ce qui représente plus de 8,6 milliards de dollars en éléments fiscaux bruts.

Enquêtes criminelles

- Veiller à ce que les cas extrêmes d'évasion fiscale fassent l'objet d'une enquête et, s'il y a lieu, qu'ils soient renvoyés au Service des poursuites pénales du Canada aux fins de poursuites au criminel.

DIVULGUÉ EN
VERTU DE LA LAI
A-2019-115827

Direction générale de la politique législative et des affaires réglementaires (DGPIAR)

Sous-commissaire, Geoff Tueman

Mandat

Responsable de l'interprétation de la législation fiscale et est la liaison principale de l'Agence avec le ministère des Finances et avec les ministères des Finances provinciaux et territoriaux pour les questions relatives aux modifications législatives.

Principales responsabilités

Programme politique et législatif

- Gérer les processus législatifs et réglementaires au sein de l'Agence; résoudre les problèmes liés aux politiques et aux applications administratives connexes en ce qui concerne les questions fiscales fédérales, provinciales et territoriales. Gérer les programmes de remise en matière d'impôt sur le revenu et de la TPS/TVH de l'Agence.

Décisions et interprétations

- Fournir des décisions, des interprétations et des publications techniques sur l'impôt sur le revenu, la TPS/TVH, la taxe à la consommation, le RPC, les lois sur l'assurance-emploi, les règlements et les traités internationaux. Fournir aussi un soutien aux intervenants internes sur l'interprétation de la législation fiscale.

Licences d'accise, enregistrement de l'accise et observation

- Délivrer des licences et enregistrer les entités menant des activités précises (p. ex., cannabis, combustible, tabac et alcool), assurer l'observation des lois sur la taxe d'accise au moyen de la surveillance et de l'exécution responsable, et soutenir les services de police provinciaux et fédéraux. Administrer régule le nouveau programme de la redevance sur les combustibles en vertu de la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre.

Régimes enregistrés

- Gérer les régimes de revenu différé et les régimes d'épargne du Canada. Fournir un programme d'enregistrement national, des services actuels, un programme de vérification, des services de demandes de renseignements, ainsi que des activités d'information, d'éducation et de sensibilisation afin d'assurer l'observation de la Loi de l'impôt sur le revenu et des règlements.

Organismes de bienfaisance enregistrés et autres donateurs reconnus

- Examiner des demandes d'enregistrement à titre d'organisme de bienfaisance ou à d'autres donateurs reconnus et prendre des décisions à cet égard; fournir les renseignements et les outils nécessaires pour aider les organismes de bienfaisance et les donateurs reconnus à se conformer volontairement à leurs obligations fiscales; assurer l'observation des exigences légales et de la common law grâce à la surveillance et à l'exécution responsable.

Collaboration internationale

- Point central pour les activités de mobilisation internationale de l'Agence, y compris la coordination de la participation de l'Agence aux programmes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d'autres organisations internationales, les questions liées aux conventions fiscales et les initiatives de renforcement des capacités.

DIVULGUÉ EN
VERTU DE LA LAI
A-2019-115827

Directions générales opérationnelles

Direction générale de la vérification, de l'évaluation et des risques (DGVER)

Sous-commissaire et dirigeant principal de la vérification, Brian Philbin

Mandat

Appuyer la réalisation des objectifs stratégiques de l'Agence en fournissant des renseignements et des conseils indépendants et objectifs sur le bien-fondé du cadre de gestion de l'Agence, ainsi qu'en ce qui a trait à l'économie, à l'efficacité et à l'efficacité de ses stratégies, ses programmes et ses pratiques. La direction générale s'assure que l'Agence soit reconnue comme une organisation ayant intégré avec succès la gestion des risques aux processus décisionnels et qui favorise une culture de travail prônant les décisions éclairées fondées sur les risques tout en appuyant une amélioration continue.

Principales responsabilités

Vérification interne – Services d'assurance

- Mener des vérifications internes des programmes et des fonctions de l'Agence, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'efficacité, de l'efficacités et de la gestion des risques des activités de l'Agence.

Évaluation des programmes

- Fournir aux cadres supérieurs des évaluations périodiques, indépendantes et approfondies de l'efficacité et de l'administration des programmes de l'Agence.

Gestion des risques de l'entreprise

- Fournir un cadre solide pour la gestion des risques à l'échelle de l'organisation et soutenir le développement des capacités en matière de gestion des risques pour l'ensemble de l'Agence.

Méthodes professionnelles et analyse des données

- Élaborer des politiques, des procédures et des rapports d'analyse des données pour orienter les activités de la DGVER et assurer un niveau élevé de qualité et de respect des normes professionnelles dans l'exécution des fonctions de la vérification interne, de l'évaluation et de la gestion des risques de l'entreprise.

Liaison avec les vérificateurs externes

- Travailler avec les cadres supérieurs de l'Agence et les fournisseurs externes de services d'assurance pour s'assurer que le rendement de l'Agence dans l'exécution de son mandat est présenté de façon juste et exacte dans les rapports et que l'Agence répond pleinement et adéquatement aux recommandations aux fins d'amélioration.

Divulgations internes

- Fournir un processus sûr et confidentiel aux employés de l'Agence qui leur permet de divulguer des actes répréhensibles graves en milieu de travail et d'être protégés contre des mesures de représailles en vertu de la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles.

DIVULGUÉ EN
VERTU DE LA LAI
A-2019-115827

Direction générale des finances et de l'administration (DGFA)

Sous-commissaire et administratrice supérieure des affaires financières, Janique Caron

Sous-commissaire adjoint et contrôleur de l'Agence, Hugo Pagé

Mandat

Faciliter l'exécution des programmes et la prestation des services de l'Agence à l'échelle nationale en offrant des conseils judicieux et des produits et des services de qualité pour l'administration financière, la gestion des ressources, la sécurité, les affaires internes, l'administration et les biens immobiliers.

Principales responsabilités

Administration financière

- Prendre en charge la gestion comptable et la production des rapports liés aux recettes et aux dépenses opérationnelles de l'Agence, ainsi que les recettes fiscales, les dépenses, et les actifs et les passifs administrés au nom des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Élaborer des politiques de gestion financière, gérer des systèmes financiers et évaluer le contrôle interne en matière de rapports financiers.

Gestion des ressources

- Établir et gérer le cadre de gérance pour les ressources financières de l'Agence.

Services consultatifs en gestion financière

- Fournir des conseils, des analyses et des services de gestion financière stratégiques, uniformes et opportuns axés sur la clientèle aux directions générales de l'Agence, aux bureaux exécutifs et aux opérations régionales afin de les aider à prendre des décisions éclairées à l'appui de la prestation efficace des programmes et des services de l'Agence.

Sécurité et affaires internes

- Agir à titre de responsable de la création, du maintien et de la mise en œuvre d'un programme de sécurité soutenant les programmes, les services et les priorités de l'Agence.

Administration

- Gérer l'approvisionnement, la gestion du matériel, et les services logistiques et administratifs (p. ex., services du courrier, gestion de documents et distribution de formulaires dans l'ensemble de l'Agence).

Biens mobiliers

- Agir à titre de propriétaire collectif, d'investisseur et d'autorité fonctionnelle des programmes et pour le portefeuille des biens immobiliers de l'Agence; et offrir des services de gestion des installations pour celle-ci.

Direction générale des ressources humaines (DGRH)

Sous-commissaire et dirigeant principal des ressources humaines, Dan Couture

Sous-commissaire adjointe, Ann Marie Hume

Mandat

Permettre une gestion efficace des personnes en fournissant des programmes et des services qui soutiennent l'excellence de la main-d'œuvre et en milieu de travail tout en favorisant une culture d'intégrité.

Responsabilités principales

Responsabilités législatives

- Agir à titre de protectrice de la Loi sur l'Agence du revenu du Canada et des autres lois fédérales touchant les employés et la gestion des ressources humaines, notamment la Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral, la partie II du Code canadien du travail, la partie VII de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique fédérale, la Loi sur les langues officielles et la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Appuyer l'Agence dans l'exercice de ses pouvoirs d'employeur distinct, qui vont au-delà de ceux qui sont habituellement exécutés par d'autres ministères et organismes du gouvernement.

Gestion de l'effectif

- Entreprendre la planification stratégique de l'effectif afin de s'assurer que l'Agence dispose de l'effectif dont elle a besoin pour atteindre ses objectifs opérationnels actuels et à venir dans le cadre de l'élaboration du plan annuel de l'effectif de l'Agence.

Acquisition et perfectionnement des talents

- Élaborer et mettre en œuvre des normes, des politiques et des systèmes de classification nouveaux ou révisés, ainsi que des mécanismes de surveillance, de formation et de recours en matière de classification. Tenir à jour un programme de dotation et de recrutement moderne, et élaborer des solutions et des stratégies d'apprentissage afin d'offrir des possibilités de croissance au sein de l'organisation.

Maintien en poste et mobilisation des talents

- Élaborer et mettre en œuvre un certain nombre de programmes qui favorisent le mieux-être en milieu de travail et la préservation d'un milieu de travail sain et respectueux au sein de l'Agence (p. ex., accueil et intégration des nouveaux employés, reconnaissance, intervention précoce et retour au travail, programme d'aide aux employés et un Centre d'expertise de la discrimination et du harcèlement).

Conventions collectives

- Administrer les conventions collectives, y compris la rémunération, les négociations collectives, les relations de travail, les instruments de politique, les relations syndicales-patronales, la planification d'urgence et la production de rapports en cas de grève, et le réaménagement des effectifs.

Collectivité du personnel de direction de l'Agence

- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies afin de soutenir la collectivité du personnel de direction de l'Agence.

DIVULGUÉ EN
VERTU DE LA LAI
A-2019-115827

Direction générale de l'informatique (DGI)

Sous-commissaire et dirigeante principale de l'information, Annette Butikofer

Sous-commissaire adjoint, Santo Scarfo

Mandat

Développer et maintenir les systèmes de technologie de l'information (TI) et de gestion de l'information pour soutenir l'exécution des programmes de l'Agence; mettre à jour la sécurité des systèmes (y compris la cybersécurité); et fournir des solutions informatiques permettant d'offrir des services aux utilisateurs, et d'autres solutions de TI à l'Agence des services frontaliers du Canada.

Responsabilités principales

Fonctionnement et entretien de la TI

- Organiser les opérations courantes en matière de fonctionnement, d'entretien et de développement des secteurs d'activités liés aux systèmes d'applications à l'échelle nationale pour tous les programmes et les secteurs d'activités administratifs soutenus par l'Agence.
- Gérer les activités courantes liées au fonctionnement, aux acquisitions, à l'entretien et au développement du réseau et de l'environnement informatique réparti national de l'Agence. Superviser les services d'infrastructure et de réseau de la TI de l'Agence offerts par Services partagés Canada.

Sécurité de la TI

- Gérer la sécurité et l'intégrité des renseignements numériques et en ligne de l'Agence, y compris le développement, l'entretien et l'utilisation de réseaux et systèmes sécurisés.

Stratégie et orientation en matière de TI

- Responsable de l'élaboration du plan stratégique annuel de la TI de l'Agence utilisé pour orienter les investissements en TI au sein de l'Agence, y compris la recherche et le développement liés à l'orientation et aux tendances stratégiques en matière de technologies de l'information et du réseau.
- Fournir une orientation et des directives claires et uniformes, et exercer une autorité sur les activités et les initiatives de TI mises en œuvre au sein d'autres directions générales de l'Agence.
- Maintenir le cadre politique de la TI pour l'Agence.

Gestion des ressources de la TI

- Gérer de façon responsable les investissements en TI du gouvernement et de l'Agence.
- Élaborer un Plan annuel de l'effectif de la TI à l'appui des besoins en matière de recrutement, de dotation, de formation et d'apprentissage pour les employés de la DGI.

Services juridiques

Sous-ministre adjointe du Portefeuille des services du droit fiscal du ministère de la Justice, Shaleen Curtis-Micallef

Mandat

Conseiller l'Agence quant aux paramètres juridiques et aux risques associés à l'exécution de ses programmes et de ses interactions avec les intervenants et ses clients.

Responsabilités principales

Conseil

- Le ministère de la Justice du Canada fournit des conseils juridiques sur un large éventail de sujets tels que l'évitement fiscal, l'impôt international, les organismes de bienfaisance, l'application des lois fiscales, le recouvrement, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, les ressources humaines, la passation de marché, l'interprétation et l'application de la Loi sur l'Agence du revenu du Canada, la confidentialité des renseignements sur les contribuables, le Conseil de direction de l'Agence, l'ombudsman des contribuables et les litiges civils lorsque l'Agence est poursuivie (délicts civils).

Litiges

- Les litiges sont menés par le ministère de la Justice du Canada pour tous les cas de cotisation sur le revenu et la taxe d'accise (y compris la TPS/TVH), les litiges civils (délicts civils), les demandes de renseignements, le contrôle judiciaire des décisions administratives, et les appels en matière d'AE et de RPC aux tribunaux.

Litiges et recouvrements

- Le ministère de la Justice traite aussi les litiges liés aux activités de recouvrement de l'Agence. Ce domaine juridique tout à fait unique combine des notions tirées du droit des sûretés/des débiteurs-crédoeurs, du droit des sociétés, du droit des biens, du droit de la faillite et de l'insolvabilité, et du droit administratif.

Direction générale des affaires publiques (DGAP)

Sous-commissaire et chef de la protection des renseignements personnels,

Maxime Guénette

Mandat

Exercer le leadership, donner des conseils, fournir du soutien, et superviser les relations publiques de l'Agence et de ses clients en assumant diverses fonctions. Ces dernières comprennent la gestion des communications externes et internes, des enjeux, de la marque, des communications numériques, des services ministériels, des affaires parlementaires et du cabinet, des recherches sur l'opinion publique, des consultations et de la mobilisation des intervenants, des demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, et des publications.

Responsabilités principales

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

- Répondre aux exigences législatives de l'Agence concernant la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels, ainsi qu'aux règlements et aux politiques connexes. Appuyer le chef de la protection des renseignements personnels de l'Agence en surveillant la protection des renseignements personnels et les risques connexes, ainsi que la gestion et la protection adéquate des renseignements personnels sous le contrôle de l'Agence.

Services et produits de communication

- Fournir des conseils et des services stratégiques en matière de communications aux publics internes et externes; offrir des services de marketing, de publicité et de création; et gérer les médias sociaux officiels de l'Agence. Parmi ses services, on compte des recherches sur l'opinion publique, des analyses sur l'environnement public, des services consultatifs liés à la participation du public et des consultations.

Services ministériels et opérations

- Fournir des conseils stratégiques et des services de soutien au ministre en ce qui a trait aux affaires parlementaires et du cabinet, à la gestion et à la coordination des événements et des discours ministériels, à la correspondance ministérielle et de la haute direction, aux relations avec les médias et au suivi médiatique, ainsi qu'à la gestion et à la coordination des enjeux. Assurer la liaison avec les équipes des communications régionales.

Conception et production numériques

- Fournir une orientation et une surveillance stratégiques pour toutes les publications de l'Agence, y compris la recherche, la planification, la conception, l'élaboration, la mise à l'essai, l'assurance de la qualité, la livraison et la mesure du rendement de la présence Web de Canada.ca, du milieu de travail interne et numérique, des formulaires et des publications, de la correspondance et de multiples formats. Veiller à ce que tout le contenu publié soit axé sur les utilisateurs, accessible, rentable et efficace, qu'il réponde aux besoins des Canadiens, et qu'il respecte les normes de l'Agence et du gouvernement du Canada.

Direction générale du service, de l'innovation et de l'intégration (DGSII)

Sous-commissaire, dirigeante principale des services et dirigeante principale des données, Mireille Laroché

Mandat

Assurer la rigueur au niveau des rapports que l'Agence envoie au Parlement et aux provinces et territoires; informer et influencer l'orientation du programme stratégique et opérationnel de l'Agence; diriger les projets et les initiatives transversaux de l'Agence; optimiser la capacité de l'Agence à utiliser et à exploiter les données, l'information; et tirer parti de la rétroaction que l'Agence reçoit de la part des contribuables, afin de promouvoir la conception et le programme axés sur la clientèle.

Responsabilités principales

Horizontalité

- Promouvoir des approches à l'échelle de l'Agence en ce qui a trait à certains enjeux qui comportent des répercussions interfonctionnelles.
- Fournir un leadership stratégique, une orientation, une surveillance, une intégration et des rapports sur les initiatives et les projets de changement à l'échelle de l'Agence.

Conception et l'élaboration de services

- Favoriser la conception de programmes et de services axés sur la clientèle, ainsi qu'une culture de service à l'échelle de l'Agence.
- Administrer les plaintes liées au service et les programmes de solution de problèmes.
- Le point de contact officiel entre le Bureau de l'ombudsman des contribuables (BOC) et l'Agence pour la coordination des demandes du BOC.

Planification stratégique et établissement de rapports de l'Agence

- Participer à la planification stratégique au cours des rencontres des comités des sous-ministres, du Comité de gestion de l'Agence et du Conseil de direction.
- Mener la réflexion et la planification stratégiques au sein de l'Agence.
- Préparer toute la planification et les rapports annuels, y compris le Plan d'entreprise, le Plan ministériel et le Rapport sur les résultats ministériels.
- Fournir une expertise et des conseils sur la mesure du rendement.
- Diriger le Centre d'expertise de l'ACS+ et le Centre d'expertise en développement durable.

Gestion de la relation

- Gérer les relations et les accords de perception fiscale liés aux programmes fiscaux et prestations que l'Agence fournit au nom des gouvernements provinciaux, territoriaux, et des Premières nations.

Données et analyses

- Diriger l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie des données et de l'analyse de l'Agence.
- Source de statistiques faisant autorité pour l'Agence, les médias et les autres ministères du gouvernement, le Centre d'expertise de l'Agence pour l'analyse et la gouvernance des données.
- Servir de centre d'échange pour les données et fournir une orientation en matière de gestion des données.

DIVULGUÉ EN
VERTU DE LA LAI
A-2019-115827

Régions

L'Agence est composée de cinq opérations régionales qui soutiennent l'exécution de ses programmes opérationnels : la région de l'Atlantique, la région du Québec, la région de l'Ontario, la région des Prairies et la région du Pacifique. À l'instar des directions générales fonctionnelles et des programmes de l'Administration centrale, chaque région est dirigée par un sous-commissaire. Les opérations régionales sont le reflet des bureaux des services fiscaux (BSF), des centres fiscaux et des centres nationaux de vérification et de recouvrement (CNVR). Les BSF s'occupent des cas plus complexes de vérification, de recouvrement et des cas connexes, qui impliquent, en règle générale, de possibles interactions en personne avec les contribuables ou leurs représentants. Les centres fiscaux sont des centres de traitement des déclarations de revenus et les CNVR traitent les cas de faible complexité qui ne sont pas réglés en personne dans les secteurs du recouvrement, de la validation et de la vérification.

Région de l'Atlantique

Sous-commissaire, Susan Chambers

Cette région est composée de quatre administrations provinciales : le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador. La région de l'Atlantique emploie environ 4 000 employés de l'Agence, ce qui fait d'elle l'un des plus grands employeurs de la région.

Région du Québec

Sous-commissaire, Louis Beauséjour

La région du Québec couvre l'ensemble de la province de Québec. En raison du système de double imposition, l'Agence maintient un partenariat étroit avec Revenu Québec, ce qui permet de gérer de façon concertée les principaux enjeux auxquels font face les deux administrations. La région du Québec emploie environ 5 600 employés. Avec une population d'environ 8,5 millions, le Québec représente la deuxième plus grande région, après l'Ontario.

Région de l'Ontario

Sous-commissaire, Maria Mavroyannis

La région de l'Ontario couvre la plus grande région géographique de l'Agence (en matière de superficie et de population), puisqu'elle sert la province de l'Ontario ainsi que le territoire du Nunavut. La région de l'Ontario emploie environ 13 000 employés et fournit des services d'administration fiscale et des prestations à une population de plus de 14 millions de personnes, ce qui en fait la plus grande région.

Région des Prairies

Sous-commissaire, Ross Emel

La région des Prairies couvre le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest. La région des Prairies emploie environ 6 900 employés de l'Agence.

Région du Pacifique

Sous-commissaire, Ross Emel

La région du Pacifique sert la province de la Colombie-Britannique et le territoire du Yukon. La région du Pacifique emploie environ 4 900 employés de l'Agence.

DIVULGUÉ EN
VERTU DE LA LAI
A-2019-115827

Ombudsman des contribuables

Mandat de l'ombudsman des contribuables

Le Bureau de l'ombudsman des contribuables (BOC) a été établi en vertu du décret C.P. 2007-2008 dans le but de renforcer la responsabilisation de l'Agence du revenu du Canada (l'Agence) à l'égard du service et du traitement qu'elle offre aux contribuables et aux prestataires. Actuellement, l'ombudsman des contribuables est M^{me} Sherrin Profit.

L'ombudsman des contribuables a pour mandat d'aider, de conseiller et de renseigner le ministre en poste sur toute question relative aux services fournis à des contribuables par l'Agence. L'ombudsman des contribuables remplit son mandat en faisant respecter huit des seize droits des contribuables liés au service énoncés dans la Charte des droits des contribuables; il réalise un examen indépendant et impartial des plaintes non résolues des contribuables concernant le service ou le traitement qu'ils ont reçu de la part de l'Agence. Pour ce faire, l'ombudsman examine et étudie les enjeux systémiques en matière de service qui ont une incidence négative sur les contribuables, il facilite l'accès des contribuables aux mécanismes de recours disponibles au sein de l'Agence pour régler les enjeux liés au service, et il leur fournit des renseignements au sujet de son mandat.

L'intégralité de la Charte des droits du contribuable, avec l'ensemble des 16 droits, est fournie en pièce jointe dans un document distinct. De ces 16 droits, les 8 droits en matière de service devant être mis en application par l'ombudsman sont les suivants :

- Vous avez le droit d'être traité de façon professionnelle, courtoise et équitable.
- Vous avez droit à des renseignements complets, exacts, clairs, et opportuns.
- Vous avez le droit de déposer une plainte en matière de service et d'obtenir une explication de nos constatations.
- Vous avez le droit que nous tenions compte des coûts liés à l'observation dans le cadre de l'administration des lois fiscales.
- Vous êtes en droit de vous attendre à ce que nous rendions compte.
- Vous êtes en droit de vous attendre à ce que nous publions nos normes de service et que nous en rendions compte chaque année.
- Vous êtes en droit de vous attendre à ce que nous vous mettions en garde contre des stratagèmes fiscaux douteux en temps opportun.
- Vous avez le droit d'être représenté par la personne de votre choix.

L'ombudsman des contribuables procède habituellement à l'examen d'une plainte seulement une fois que tous les mécanismes internes de règlement des plaintes de l'Agence ont été épuisés. Il existe certains types de plaintes que l'ombudsman ne peut pas examiner, notamment les plaintes qui ne sont pas liées au service et les affaires qui ont été portées devant les tribunaux.

Bureau de liaison de l'ombudsman

Le Bureau de liaison de l'ombudsman (BLO), qui fait partie de la Direction générale du service, de l'innovation et de l'intégration, constitue le point de contact désigné à l'Agence pour le BOC en ce qui concerne les problèmes liés au service. Le BLO facilite les activités du BOC au sein de l'Agence et aide l'ombudsman à remplir son mandat en temps opportun.

Rapports du Bureau de l'ombudsman

Depuis 2008, le BOC a publié 11 rapports annuels, 12 rapports spéciaux et un document d'observation.

L'ombudsman se prépare à achever, s'il n'est pas déjà fait, les rapports et documents suivants pour l'exercice en cours :

Date au ministre	Livrable de l'ombudsman
D'octobre à décembre 2019	• Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt (PCBMI) – document d'observation • Traitement des déclarations TI et retards dans le traitement des déclarations TI – rapport d'examen systématique • Populations vulnérables et numérisation – document de travail
De janvier à mars 2020	• Charte des droits du contribuable – rapport d'examen systématique • Administration de l'allocation canadienne pour enfants – document d'observation • Examen de l'exonération de l'article 87 en lien avec les problèmes de service mettant en cause la suffisance des renseignements fournis par l'Agence au sujet des exonérations fiscales accordées en vertu de l'alinéa 81(1)a) de la Loi de l'impôt sur le revenu et de l'article 87 de la Loi sur les Indiens – rapport d'examen systématique • Ébauche du rapport annuel 2019-2020 du BOC (qui sera publié en mai ou juin 2020, avant la fin du mandat de l'ombudsman prévue en juillet 2020)

Nomination d'un nouvel ombudsman

M^{me} Profit a été nommée ombudsman des contribuables pour une période de cinq ans non renouvelable, et cette période prendra fin en juillet 2020. L'Agence collaborera avec le Bureau du Conseil privé et votre cabinet, en début 2020, afin de trouver un candidat et d'aider le gouverneur en conseil avec la nomination d'un nouvel ombudsman avant l'expiration du mandat de M^{me} Profit.

DIVULGUÉ EN
VERTU DE LA LAI
A-2019-115827

Sherra Profit, Ombudsman des contribuables



La nomination de M^{me} Sherra Profit à l'ombudsman des contribuables a été annoncée le 10 avril 2015. M^{me} Profit est entrée en fonction le 6 juillet 2015.

Avant de se joindre au Bureau de l'ombudsman des contribuables, M^{me} Profit a pratiqué le droit à l'Île-du-Prince-Édouard pendant plus de quinze ans. Au cours de cette période, elle a acquis de l'expérience dans diverses disciplines juridiques, notamment le règlement extrajudiciaire des différends, le litige général, les biens immobiliers, les successions et les fiducies, le droit de la famille, le droit commercial et le droit des sociétés.

M^{me} Profit détient un baccalauréat ès arts de l'Université St. Francis Xavier et un baccalauréat en droit de l'Université de la Saskatchewan. Elle a été admise au barreau à l'Île-du-Prince-Édouard en 2000.

DIVULGUÉ
VERTU DE LA
A-2019-11582

Charte des droits du contribuable

La Charte des droits du contribuable (la Charte) a été instaurée en 2007 afin de démontrer l'engagement ferme du gouvernement du Canada concernant l'équité envers les contribuables. La Charte est un ensemble de 16 droits qui confirment que l'Agence du revenu du Canada (l'Agence) servira les contribuables avec un niveau élevé de précision, de professionnalisme, de courtoisie et d'équité. La Charte comprend également l'engagement de l'Agence envers les petites entreprises, qui est un énoncé à cinq volets à travers lequel l'Agence s'engage à créer un environnement d'entreprise concurrentiel et dynamique favorisant la croissance des entreprises canadiennes.

VOUS AVEZ LE DROIT

- de recevoir les montants qui vous reviennent et de payer seulement ce qui est exigé par la loi
- de recevoir des services dans les deux langues officielles
- à la vie privée et à la confidentialité
- d'obtenir un examen officiel et de déposer par la suite un appel
- ★ d'être traité de façon professionnelle, courtoise et équitable
- ★ à des enseignements complets, exacts, clairs et opportuns
- de ne pas payer tout montant d'impôt en litige avant d'avoir obtenu un examen impartial, sauf disposition contraire de la loi
- à une application uniforme de la loi
- ★ de déposer une plainte en matière de service et d'obtenir une explication de nos constatations
- ★ que nous tenions compte des coûts liés à l'observation dans le cadre de l'administration des lois fiscales
- ★ de vous attendre à ce que nous rendions compte
- en raison de circonstances extraordinaires, à un allègement des pénalités et des intérêts imposés en vertu des lois fiscales
- ★ de vous attendre à ce que nous publiions nos normes de service et que nous en rendions compte chaque année
- ★ de vous attendre à ce que nous vous mettions en garde contre des stratagèmes fiscaux douteux en temps opportun
- ★ d'être représenté par la personne de votre choix
- de déposer une plainte en matière de service et de demander un examen officiel sans crainte de représailles

Engagement envers les petites entreprises

L'Agence du revenu du Canada s'est engagée à :

1. Administrer le régime fiscal afin de réduire au minimum les coûts de l'observation de la loi engagés par les petites entreprises
2. Collaborer avec tous les gouvernements pour rationaliser les services, réduire les coûts et alléger le fardeau lié à l'observation de la loi
3. Offrir des services qui répondent aux besoins des petites entreprises
4. Offrir des services au public qui aident les petites entreprises à observer les lois que nous administrons
5. Expliquer sa façon de mener ses activités auprès des petites entreprises

★ Parmi les 16 droits du contribuable énumérés, le Bureau de liaison de l'ombudsman est responsable de la mise en application des 8 droits en matière de service qui sont précédés d'une étoile.

Vérifications de gestion du Bureau du vérificateur général – récents et à venir

L'Agence du revenu du Canada (l'Agence) a fait l'objet d'une récente vérification du rendement par le Bureau du vérificateur général (BVG) en ce qui a trait à l'aide financière aux étudiants. La plus récente vérification liée à l'Agence déposée au Parlement était l'imposition du commerce électronique, en mai 2019.

Points à prendre en considération

L'Agence fait régulièrement l'objet de vérifications de rendement du BVG au sujet de ses capacités opérationnelles et de l'exécution de ses programmes. L'intérêt des médias et du public varie de faible à modéré. En règle générale, l'Agence peut répondre positivement aux recommandations lorsque la capacité de ses ressources permet de le faire.

Imposition du commerce électronique

Cette vérification a été déposée dans les rapports du printemps 2019 du vérificateur général du Canada en mai 2019. L'objectif de la vérification consistait à déterminer si l'Agence du revenu du Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada et le ministère des Finances Canada ont veillé à ce que le régime fiscal soit neutre et à ce que l'assiette fiscale de la TPS/TVH soit protégée. Le rapport de vérification contient deux recommandations à l'intention de l'Agence. L'Agence est d'accord avec les recommandations et a soumis des réponses pour régler les problèmes cernés.

Le BVG a conclu que l'Agence était limitée par son pouvoir législatif et ne pouvait pas s'assurer que le régime de la taxe de vente était appliqué de façon neutre ni que l'assiette fiscale de la TPS/TVH était protégée en ce qui a trait au commerce électronique transfrontalier. Le BVG a conclu que, dans les situations où l'Agence avait le pouvoir, cette dernière a mené un nombre limité d'activités d'observation.

Aide financière aux étudiants

L'objectif de cette vérification est de déterminer si Emploi et Développement social Canada (EDSC) et l'Agence ont géré de manière efficace l'aide financière pour les études postsecondaires et les risques pour le Trésor public, tout en facilitant l'accès des Canadiens aux collèges et aux universités. Cette vérification comprenait également l'examen de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada pour s'assurer qu'elle travaille avec des partenaires afin de renforcer la littératie financière des étudiants.

Contexte :

Le BVG sert le Parlement en lui fournissant des renseignements objectifs et fondés sur les faits, ainsi que des conseils d'experts sur les programmes et activités du gouvernement recueillis dans le cadre de vérifications. Les parlementaires utilisent des rapports du BVG pour surveiller les activités gouvernementales et pour demander au gouvernement de rendre des comptes sur sa gestion des fonds publics.

Le vérificateur général du Canada est un agent du Parlement qui exécute des travaux au nom du Parlement et qui est responsable devant le Parlement.

Le BVG vérifie :

- le gouvernement fédéral, y compris 100 ministères et organismes, allant de petits conseils aux grandes organisations complexes;
- quelque 40 sociétés d'État, comme la Société Radio-Canada et la Monnaie royale canadienne;
- les gouvernements du Nunavut, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et de quelque 20 sociétés et organismes territoriaux.

Chaque année, le BVG mène de 25 à 30 vérifications législatives. Les trois principaux types de vérifications comprennent les finances, le rendement et les examens spéciaux. Les sujets sont sélectionnés par le BVG au moyen d'une analyse des risques afin de cerner les secteurs qui sont les plus importants et les plus pertinents pour le Parlement. Le BVG reçoit également des demandes de vérification de particuliers, de groupes, de députés et de sénateurs. La décision finale quant aux éléments à vérifier revient au vérificateur général.

Documents de l'Agence

Plan d'entreprise

Le Plan d'entreprise (PE) constitue le principal document de planification organisationnelle utilisé par l'Agence du revenu du Canada (l'Agence) pour communiquer le programme stratégique qu'elle entend suivre au cours de la période de planification de trois ans. Le Résumé du PE est mis à la disposition du public sur le site Canada.ca.

À l'heure actuelle, le PE porte sur les cinq priorités stratégiques suivantes :

1. Offrir une expérience de service sans heurt
2. Maintenir l'équité de l'administration des prestations et de l'impôt du Canada
3. Renforcer la confiance, la transparence et la responsabilisation
4. Favoriser l'innovation
5. Donner à nos employés les moyens d'exceller

Contexte

Le Conseil de direction de l'Agence est responsable d'élaborer le PE, qui doit par la suite être approuvé par le Conseil du Trésor du Canada, conformément aux exigences de la Loi sur l'Agence du revenu du Canada.

L'Agence est également tenue d'élaborer un autre document de planification semblable, conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques. Ce document connexe, le Plan ministériel, est déposé au Parlement par le président du Conseil du Trésor du Canada. Le Plan ministériel et le Résumé du PE contiennent les mêmes renseignements sur les priorités de l'Agence. Ces deux documents, qui sont tous deux pratiquement identiques au Plan d'entreprise, permettent chacun de satisfaire à une exigence réglementaire en particulier.

Situation actuelle

Le Résumé du Plan d'entreprise de 2019-2020, avec les perspectives pour 2021-2022, a été publié. Nous avons joint une copie du PE à votre dossier d'information. Le PE de 2020-2021 est en conception par le Conseil de direction.

Rapport sur les résultats ministériels

Le Rapport sur les résultats ministériels de l'Agence du revenu du Canada (l'Agence) est le principal rapport utilisé par l'Agence pour communiquer ses résultats au Parlement et aux Canadiens. Il est accessible au public sur le site Web Canada.ca.

Contexte

Selon la Loi sur la gestion des finances publiques, tous les ministères et organismes fédéraux doivent présenter chaque année un Rapport sur les résultats ministériels au président du Conseil du Trésor du Canada, en vue de son dépôt au Parlement.

Situation actuelle

Le Rapport sur les résultats ministériels pour la période se terminant le 31 mars 2019 sera déposé au Parlement en décembre 2019 ou en janvier 2020. Il sera soumis au Secrétariat du Conseil du Trésor au plus tard en décembre 2019.

Le Rapport comprend un message du ministre. Nous espérons recevoir votre avis sur le message et obtenir votre approbation avant le 1^{er} décembre.

Cycle de gestion des ressources

Le budget fédéral décrit les dépenses et les priorités du gouvernement pour les années à venir. Il s'agit d'un document de planification clé.

- Il offre un résumé des perspectives fiscales et annonce les changements fiscaux, ainsi que la création ou la bonification de programmes.
- Il ne fournit pas l'autorisation parlementaire de dépenser.
- Il n'y a pas de calendrier précis pour le dépôt d'un budget (habituellement en février ou en mars).

Les estimations fournissent des renseignements sur les ressources nécessaires pour offrir les programmes aux Canadiens et soutiennent les montants votés au moyen d'une loi de crédits. Chaque dollar qui figure dans une loi de crédits doit d'abord être approuvé par le Conseil du Trésor (CT).

- Le budget principal des dépenses est déposé au plus tard le 1^{er} mars et est lié au budget initial.
- Le budget supplémentaire des dépenses comporte les redressements mis en œuvre tout au long de l'année (généralement déposé en juin, en décembre et en mars).

Le budget principal des dépenses présente les plans des dépenses du gouvernement pour chaque organisme fédéral pour l'année à venir. Ces plans contiennent les programmes législatifs (inclus à titre d'information seulement) et les crédits qui doivent être autorisés chaque année par le Parlement¹. Le commissaire peut être appelé à défendre le budget principal des dépenses et le budget supplémentaire des dépenses de l'Agence devant le Comité permanent des comptes publics. Le ministre du Revenu national peut y être invité et choisir d'y assister. Les ministres ne peuvent être assignés à comparaître et ils ne peuvent être contraints à répondre à des questions ou à révéler des renseignements qui porteraient atteinte à la sécurité nationale ou au secret ministériel.

- Dans le cadre du budget principal des dépenses de 2019-2020, le gouvernement a présenté au Parlement les dépenses budgétaires prévues totalisant 299,6 milliards de dollars. De ce montant, 4,5 milliards de dollars (ou 1,5 %) ont été attribués à l'Agence.

Le calendrier est tel que, historiquement, le budget principal des dépenses ne comprend pas les nouvelles initiatives en matière de dépenses annoncées dans le budget fédéral. Le financement de ces initiatives recevra d'abord un appui au moyen d'une présentation au CT, puis sera inclus dans l'un des budgets supplémentaires des dépenses ou dans le budget principal des dépenses de l'année suivante.

¹ Les autorisations législatives sont celles que le Parlement a approuvées au moyen d'autres lois qui énoncent à la fois l'objectif des dépenses et les modalités dans lesquelles elles sont effectuées. Les autorisations de dépenses votées sont celles pour lesquelles le gouvernement demande l'approbation du Parlement tous les ans au moyen d'une loi de crédits.

Dans le cadre d'un projet pilote de deux ans, la Chambre des communes a approuvé un changement qui permettra que le budget principal des dépenses de 2018-2019 et de 2019-2020 soit déposé au Parlement au plus tard le 16 avril, au lieu du 1^{er} mars.

Dans le cadre de ce projet pilote, le financement pour les nouvelles initiatives de dépenses annoncées dans les budgets fédéraux de 2018 et de 2019 a été inclus dans les crédits d'exécution du budget. Il a été publié aux fins d'utilisation par les ministères à la suite de l'approbation des présentations au CTC connexes. L'objectif consiste à établir plus rapidement les annonces du budget fédéral.

- Le budget de 2019 a fourni à l'Agence un financement supplémentaire de 60,9 millions de dollars pour l'exercice 2019-2020, qui couvre sept mesures budgétaires. En août 2019, l'Agence a obtenu un financement pour la mise en œuvre et l'administration de trois de ces mesures, ce qui représente 78 % du montant réservé², liées à l'excellence du service et à l'équité dans le régime fiscal du Canada.

Chaque automne, le gouvernement dépose les Comptes publics du Canada, de façon à tenir compte des dépenses de chaque organisme par rapport à ses autorisations approuvées au cours de l'exercice précédent. Ces comptes présentent également les états financiers consolidés du gouvernement pour la même période.

En tant qu'agence, l'Agence profite d'un crédit sur deux ans (c.-à-d., les fonds votés une année peuvent être dépensés sur deux exercices). Cette autorisation de dépense sur deux ans permet à l'Agence d'être plus souple et plus stratégique dans l'utilisation des fonds publics.

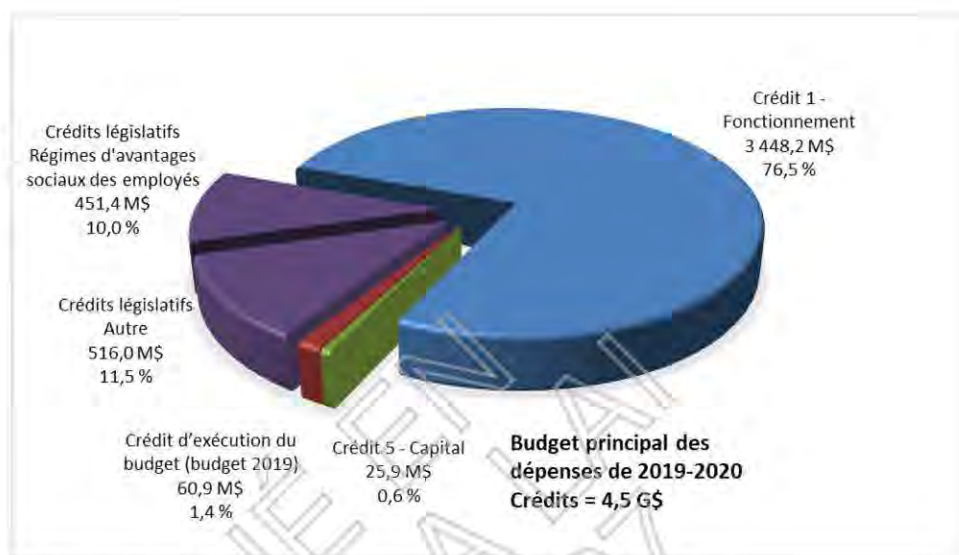
² En août 2019, 36 millions de dollars des crédits d'exécution du budget ont été affectés aux crédits pour dépenses de fonctionnement et aux crédits pour dépenses en capital de l'Agence. Un montant supplémentaire de 7,4 millions de dollars a été associé aux régimes de prestations aux employés et un autre de 3,8 millions de dollars aux frais liés aux services de locaux de Services publics et Approvisionnement Canada et aux services des technologies de l'information de Services partagés Canada.

Budget de l'ARC

Budget principal des dépenses 2019-2020

Les autorisations législatives financent 21,5 % (ou 967,4 millions de dollars) du budget de l'Agence de 4,5 milliards de dollars, et les autorisations de dépenses votées en financent 78,5 % (ou 3,5 milliards de dollars).

Responsables



En plus de ses autorisations législatives, l'Agence a deux crédits votés par année (communément appelés « crédits »), à savoir :

Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement (couvrant les opérations de base de l'Agence, y compris les salaires (77 %) et les dépenses de fonctionnement, telles que les locaux, les fournitures, les frais d'affranchissement, la formation, les déplacements, les services juridiques et les services de TI).

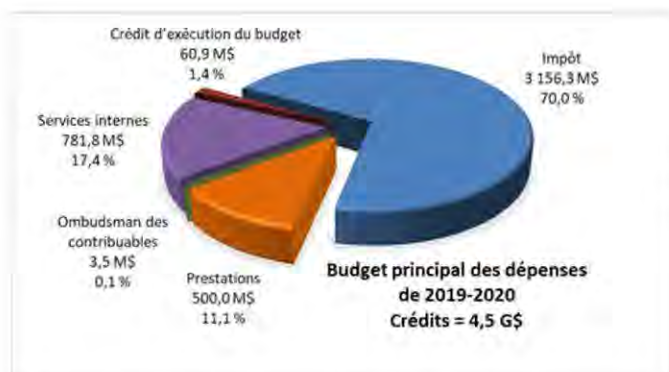
Crédit 5 – Dépenses en capital (concerne l'acquisition ou la création, principalement, de biens de la TI au-delà de 10 000 \$).

En 2019-2020, le budget principal des dépenses de l'Agence comprenait également un certain nombre de crédits d'exécution du budget pour les nouvelles initiatives de dépenses annoncées dans le budget fédéral de 2019. En plus du montant de 4,5 milliards de dollars, le budget principal des dépenses de 2019-2020 comprend 363,8 millions de dollars en recettes pour couvrir les coûts liés au soutien que l'Agence offre à Emploi et Développement social Canada dans l'administration des lois sur le Régime de pensions du Canada et l'assurance-emploi.

Responsabilités et programmes de base

Le budget de l'Agence appuie l'exécution de trois responsabilités de base : l'impôt, les prestations et l'ombudsman des contribuables. Ces responsabilités sont appuyées par les services internes (finances, ressources humaines, technologie de l'information, biens immobiliers, etc.).

Les budgets sont attribués aux directions générales fonctionnelles qui, à leur tour, affectent les fonds aux programmes dans l'ensemble de l'Administration centrale, et aux régions en fonction des plans de travail négociés. L'Agence compte vingt-trois programmes qui font l'objet d'un rapport externe, dont onze sont assujettis à l'impôt, un aux prestations, un à l'ombudsman des contribuables et dix aux services internes.



Changements apportés aux niveaux budgétaires de l'Agence

Les changements apportés aux autorisations de dépenses votées de l'Agence au cours des cinq dernières années sont principalement attribuables au financement supplémentaire à l'égard du budget fédéral et des mesures de politique annoncées par le ministre des Finances, aux transferts de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) liés aux services de locaux et de biens immobiliers, ainsi qu'aux règlements salariaux. Les fluctuations des crédits pour dépenses en capital découlent principalement du transfert de ressources du fonctionnement dans le but de se pencher sur les changements dans la nature du financement requis pour exécuter les projets d'investissement majeur approuvés par l'intermédiaire du Plan d'investissement stratégique annuel de l'Agence.

- Les changements apportés en cours d'exercice aux autorisations de dépenses votées de l'Agence sont en grande partie attribuables au report de fonds de l'exercice précédent, au remboursement de dépenses liées à la rémunération³, au financement supplémentaire destiné à la mise en œuvre et à l'administration des mesures annoncées dans le budget fédéral, et aux hausses issues des règlements salariaux.

La diminution du financement législatif est principalement attribuable à une réduction des remboursements versés aux provinces à la suite de l'expiration de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux et des changements apportés aux taux du régime de prestations aux employés.

	(en millions de dollars)	% du total
Impôt		
Services fiscaux et traitement des déclarations	799,7	17,8 %
Organismes de bienfaisance	37,4	0,8 %
Régimes enregistrés	19,0	0,4 %
Politique, décisions et interprétations	113,8	2,5 %
Plaintes liées au service	13,6	0,3 %
Oppositions et appels	200,0	4,4 %
Allègement pour les contribuables	18,5	0,4 %
Observation du secteur internationale et grandes entreprises et enquêtes criminelles	438,5	9,7 %
Observation nationale	751,5	16,7 %
Observation en matière de production des déclarations	337,2	7,5 %
Récouvrements	427,1	9,5 %
Prestations	500,0	11,1 %
Ombudsman des contribuables	3,5	0,1 %
Services internes	781,8	17,4 %
Dépenses prévues en 2019-2020	4 441,6	98,6 %
Mise en œuvre du budget (budget de 2019)	60,9	1,4 %
Budget principal des dépenses de 2019-2020	4 502,4	100,0 %

³ Les dépenses liées à la rémunération éligibles à un remboursement comprennent, entre autres, les indemnités de départ, les prestations parentales et les crédits de congés de vacances non utilisés à la cessation de l'emploi.

(en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Dépenses votées					
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	2 898,9	3 032,1	3 173,4	3 217,3	3 448,2
Crédit 5 – Dépenses en capital	80,5	37,1	59,4	70,8	25,9
Mise en œuvre du budget (budget de 2019)	-	-	-	-	60,9
Dépenses votées totales	2 979,4	3 069,2	3 232,7	3 288,1	3 535,0
Dépenses législatives	825,4	1 016,5	930,2	916,6	967,4
Budget principal des dépenses	3 804,8	4 085,7	4 162,9	4 204,7	4 502,4

Prévisions ministérielles – Plan ministériel de 2019-2020

	Budget principal des dépenses de 2019-2020 ¹	2019-2020 Dépenses prévues	2020-2021 Dépenses prévues	2021-2022 Dépenses prévues
Ressources financières (en millions de dollars)	4 502,4	4 441,6	4 384,6	4 387,3
Ressources humaines (équivalents temps plein)		41 796	41 195	41 014

¹ Comprend un financement de 60,9 M\$ en vertu des crédits d'exécution du budget.

Au cours de la période de planification des exercices 2019-2020 à 2021-2022, les crédits de l'Agence indiquent une légère réduction, laquelle s'explique en grande partie par une diminution prévue du financement reçu pour la mise en œuvre et la gestion des diverses mesures annoncées dans le cadre des budgets fédéraux et du Système fédéral de tarification de la pollution par le carbone ainsi que pour la mise à niveau du système de traitement de l'impôt sur le revenu des particuliers. D'autres réductions sont associées à la réaffectation des ressources ministérielles annoncées dans le budget fédéral de 2018 afin d'améliorer la gestion de la technologie de l'information au sein du gouvernement du Canada et d'appuyer les mesures de cybersécurité connexes.

Mécanismes de réaffectation interne

L'Agence mise sur un système de gestion financière et de contrôle rigoureux de la planification et de la budgétisation. Cela comprend un certain nombre de mécanismes de réaffectation interne pour s'assurer que le déboursement des ressources est effectué de façon prudente et efficace, et qu'il cadre avec l'orientation stratégique et les priorités de l'Agence et du gouvernement.

Il s'agit notamment de mises à jour semestrielles de la stratégie de gestion des ressources pour évaluer les pressions opérationnelles et émergentes par rapport à la marge de manœuvre financière disponible et d'en établir l'ordre de priorité, d'un processus annuel d'harmonisation des ressources pour examiner régulièrement et de façon plus structurée la façon dont les affectations cadrent avec les priorités de l'Agence et du gouvernement, et de la préparation annuelle du Plan d'investissement stratégique pour faciliter l'harmonisation des décisions importantes en matière

d'investissement et des priorités organisationnelles, sur une période de planification de dix ans.

Principales répercussions des récents budgets

Au cours des cinq dernières années, l'Agence a reçu un financement supplémentaire pour mettre en œuvre et administrer un certain nombre de mesures relatives au budget fédéral et à des politiques.

Type de mesure	Budget fédéral	Financement pour 2019-2020 ¹	Financement quinquennal ¹	Description
Production de recettes – Amélioration de l'observation	2015	103,3	419,2	Financement en vue de prolonger et d'améliorer un certain nombre de programmes de vérification et autres que ceux de vérification, notamment les programmes qui ciblent l'économie clandestine, l'inobservation à l'étranger et l'évitement fiscal abusif par les grandes entités complexes.
	2016	99,2	456,5	Financement en vue de sanctionner davantage l'évasion fiscale et de lutter contre l'évitement fiscal grâce aux mesures suivantes : embaucher des vérificateurs et des spécialistes supplémentaires, développer une infrastructure solide de renseignement d'entreprise, intensifier les activités de vérification et améliorer la qualité des travaux d'enquête qui ciblent les cas d'évasion fiscale criminelle.
	2017	77,6	523,9	Financement en vue de prévenir l'évasion fiscale et d'améliorer l'observation fiscale en finançant de nouvelles initiatives et en élargissant la portée des programmes existants. Comprend l'augmentation des activités de vérification, l'embauche de vérificateurs et de spécialistes supplémentaires en mettant l'accent sur l'économie clandestine, le développement d'une infrastructure solide de renseignement d'entreprise et de systèmes d'évaluation du risque pour cibler les cas d'impôt international à risque élevé et d'évitement fiscal abusif, et l'amélioration de la qualité du travail d'enquête qui cible les fraudeurs criminels de l'impôt.
	2018	17,9	90,6	Financement en vue de traiter d'autres cas qui ont été déterminés au moyen de systèmes d'évaluation du risque bonifiés, tant au pays qu'à l'étranger.
	2019 ²	25,2	195,6	Financement en vue des nouvelles initiatives et d'élargissement de la portée des programmes existants, notamment l'embauche de vérificateurs supplémentaires, la réalisation d'activités de visibilité et l'acquisition d'une expertise technique pour cibler les cas d'inobservation liés aux opérations de

				cryptomonnaie et à l'économie numérique, la mise sur pied d'une nouvelle équipe d'examen de la qualité des données afin d'assurer la retenue, la remise, et la déclaration appropriée des revenus gagnés par les non-résidents, et l'élargissement de la portée des programmes existants visant à lutter contre l'observation à l'étranger. Un financement a également été fourni en vue de créer quatre nouvelles équipes spécialisées dans la vérification des biens immobiliers résidentiels et commerciaux dans les régions à risque élevé.
		323,1	1 685,8	
Production de recettes – Amélioration du recouvrement de l'impôt	2016	104,9	351,6	Financement en vue d'améliorer la capacité de l'Agence à recouvrer les dettes fiscales en souffrance.
		104,9	351,6	

¹ Déclaré selon la méthode de comptabilité de trésorerie et comprend les régimes de prestations aux employés et le financement pour Services publics et Approvisionnement Canada et Services partagés Canada.

² Réflète le financement des mesures du budget de 2019 qui ont été approuvées par le CT en août 2019.

À l'aide des fonds provenant des budgets fédéraux, les activités d'observation et de recouvrement de l'Agence ont atteint ou dépassé tous les engagements en matière de production de recettes.

Type de mesure	Budget fédéral	Financement pour 2019-2020 ¹	Financement quinquennal ²	Description
Services axés sur la clientèle	2016	25,2	172,2	Les principales initiatives comprennent l'amélioration de l'accès aux services téléphoniques, la résolution des oppositions des contribuables ainsi que les activités de visibilité et du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt (PCBMI).
	2018	38,2	206,0	Financement en vue d'améliorer les services téléphoniques et le PCBMI en plus de renforcer les services numériques.
	2019 ²	8,5	50,5	Financement en vue d'améliorer les redressements TI, notamment l'embauche de personnel supplémentaire, et de prolonger la ligne de soutien téléphonique réservée aux fournisseurs de services fiscaux.
		71,9	428,7	
Sécurité	2018	6,0	30,0	Financement en vue de renforcer la sécurité des renseignements confidentiels.
		6,0	30,0	
Dispositions législatives et autres	2015	21,8	131,4	Les principales initiatives comprennent l'amélioration de la prestation universelle pour la garde d'enfants ³ , la baisse d'impôt pour les familles ³ ainsi que l'échange automatique de renseignements et la Norme commune de déclaration.
	2016	3,9	44,9	Les principales initiatives comprennent l'allocation canadienne pour enfants, la déclaration pays par pays et les efforts visant à protéger les organismes de bienfaisance contre le risque de financement d'activités terroristes.
	2017	-	1,0	Financement pour le moment de la constatation des gains et des pertes sur les produits dérivés.
	2018	38,3	173,5	Parmi les principales initiatives, on retrouve : Norme commune de déclaration – Phase II, Exigences en matière d'établissement de rapports pour les fiduciaires, Phénix – pressions opérationnelles.
	2019 ²	13,5	95,5	Les principales initiatives comprennent le financement en vue d'améliorer les systèmes de technologie de l'information de l'Agence, dont le remplacement des anciens systèmes, d'augmenter le nombre d'évaluateurs de biens mobiliers (EBM) et de traiter le nombre croissant de renvois complexes au programme d'EEM.
		77,5	446,4	

¹ Déclaré selon la méthode de comptabilité de trésorerie et comprend les régimes de prestations aux employés et le financement pour SPAC et SPC.

² Réflète le financement des mesures du budget de 2019 qui ont été approuvées par le CT en août 2019.

³ Ces deux initiatives ont été éliminées en 2016. Le financement de ces initiatives a été utilisé pour partiellement compenser le financement requis pour l'allocation canadienne pour enfants.

Partenariats et intervenants

L'Agence du revenu du Canada (l'Agence) maintient des relations avec un vaste éventail d'organisations gouvernementales, à but non lucratif et du secteur privé afin d'appuyer l'administration du régime fiscal et de prestations.

L'Agence a également recours à des groupes d'intervenants clés pour contribuer à l'avancement de ses buts et de ses priorités, et pour accroître son influence et son expertise. La mobilisation des intervenants comprend des interactions avec des clients particuliers, des représentants des clients et d'autres organisations, comme des associations et des groupes professionnels et de la société civile. Cela exclut les efforts de sensibilisation et les efforts de communication régulière à l'appui de l'exécution ou de l'observation.

Fédéral

La relation la plus importante de l'Agence à l'échelle fédérale est celle avec le ministère des Finances du Canada, l'organisation qui est directement responsable de l'élaboration des politiques et des lois fiscales du gouvernement du Canada. L'Agence applique ces lois et fournit des commentaires au ministère des Finances sur les modifications proposées à ces lois.

Elle maintient aussi des relations de travail avec d'autres organismes centraux. L'Agence travaille en étroite collaboration avec le Bureau du Conseil privé dans l'exécution des directives du gouvernement du Canada. Nous travaillons avec le Secrétariat du Conseil du Trésor sur les présentations au Conseil du Trésor, le lancement de nouveaux programmes et l'élaboration de règlements. De plus, l'Agence suit les directives des organismes centraux sur les négociations de conventions collectives, les communications externes et la recherche sur l'opinion publique. Une note distincte fournit des renseignements plus détaillés sur le rôle des organismes centraux au sein du gouvernement.

L'Agence appuie l'administration de l'assurance-emploi, de la Sécurité de la vieillesse, du Supplément de revenu garanti, du Régime de pensions du Canada, du régime enregistré d'épargne-invalidité, et des programmes du Programme canadien pour l'épargne-études avec Emploi et Développement social Canada et Service Canada.

L'Agence est associée au Système national d'acheminement des données (dirigé par Statistique Canada); elle reçoit des renseignements sur l'enregistrement des naissances ou des décès auprès des bureaux provinciaux et territoriaux de l'état civil. L'Agence fournit aussi des services statistiques et des données fiscales à Statistique Canada.

L'Agence a des partenariats avec de nombreux ministères (p. ex., Élections Canada et Service correctionnel Canada) afin d'échanger des renseignements.

L'Agence est appuyée par Services partagés Canada, un fournisseur centralisé de technologies de l'information et d'autres services (courriels, télécommunications) à l'intention des ministères du gouvernement.

Provinciale et territoriale

L'Agence collabore avec les ministères des Finances provinciaux et territoriaux pour percevoir les impôts, administrer les prestations et échanger des renseignements. Cela comprend l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés pour presque toutes les provinces, la taxe de vente harmonisée en Ontario et les quatre provinces de l'Atlantique, et les taxes de vente et l'impôt sur le revenu pour les gouvernements des Premières Nations. Les exceptions sont l'Alberta, qui administre son propre régime fiscal des sociétés et le Québec, qui administre ses propres régimes fiscaux pour les particuliers et les sociétés.

L'administration de l'impôt provincial sur le revenu des sociétés et des particuliers de l'Agence est régie par les accords de perception fiscale signés par les ministres des Finances fédéral et provinciaux ou territoriaux. L'administration de base de l'impôt provincial ou territorial et des programmes de prestations connexes est gratuite. Toutefois, les provinces ou les territoires peuvent demander des services améliorés de la part de l'Agence, comme l'augmentation de la vérification des demandes de crédit d'impôt, selon le principe du recouvrement des coûts.

Internationale

Bien que le ministère des Finances du Canada soit le chef de file des questions d'ordre politique pour représenter le Canada à l'échelle internationale dans diverses tribunes, l'Agence collabore avec d'autres administrations fiscales sur le plan administratif. Cette collaboration favorise l'échange de connaissances et de pratiques exemplaires, permet d'assurer l'adoption d'approches efficaces et non redondantes à l'administration transfrontalière de l'impôt, et de soutenir les efforts visant à renforcer la capacité d'administration de l'impôt dans les pays en voie de développement. L'Agence a établi des relations de travail étroites avec d'autres administrateurs fiscaux, dont l'Internal Revenue Service (États-Unis), Her Majesty's Revenue and Customs (Royaume-Uni), l'Australian Taxation Office (Australie) et l'Inland Revenue de la Nouvelle-Zélande.

L'Agence prend part aux activités de plusieurs organisations internationales, y compris les suivantes :

- l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE);
- le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements;
- le Cercle de Réflexion et d'Échange des Dirigeants des Administrations fiscales;
- le Centre interaméricain des administrations fiscales;
- l'Association des administrateurs fiscaux du Commonwealth.

Le commissaire de l'Agence est le vice-président du Forum sur l'administration fiscale de l'OCDE. Il parraine également le Programme des grandes entreprises et du secteur international et le Réseau de renforcement des capacités. En plus du rôle individuel du commissaire, l'Agence est également un membre actif de plusieurs groupes opérationnels, tels que le Centre d'information conjoint sur les abus fiscaux internationaux et le Joint Chiefs of Global Tax Enforcement.

Organisations de la société civile

L'Agence collabore avec les organisations de la société civile en tant qu'intervenants afin de recueillir du renseignement d'entreprise et d'obtenir du soutien pour ses efforts dans l'exécution de son mandat. Le fait de travailler en étroite collaboration avec les intervenants permet à l'Agence de mieux comprendre leurs points de vue sur les principaux enjeux stratégiques, ce qui pourrait avoir une incidence sur leurs organisations ainsi que sur les clients de l'Agence qu'ils servent. Cela favorise également l'ouverture et la transparence dans la prise de décisions de l'Agence sur l'élaboration des politiques et des programmes. Voici quelques-unes des organisations de la société civile avec lesquelles l'Agence collabore sur des questions fiscales :

- l'Association de planification fiscale et financière
- l'Association des banquiers canadiens
- la Chambre de commerce du Canada
- la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI)
- l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes
- l'Association canadienne de la paie
- la Fondation canadienne de fiscalité
- l'Institut C.D. Howe
- Comptables professionnels agréés du Canada
- le Conference Board du Canada
- le Conference of Advanced Life Underwriting
- l'Association de TED du Canada
- Imagine Canada
- l'Association fiscale internationale canadienne
- le Comité mixte sur la fiscalité de l'Association du Barreau canadien et de Comptables professionnels agréés du Canada
- les organismes et bénévoles pour le Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt de l'Agence
- la Society of Trust and Estate Practitioners du Canada
- le Tax Executives Institute
- l'Association canadienne des déclarants de revenus

En 2014, l'Agence et CPA Canada ont ratifié une entente-cadre en vue d'accroître la collaboration, d'améliorer les services de l'Agence et de garantir le bon fonctionnement du régime fiscal canadien. Les secteurs suivants ont été désignés comme secteurs potentiels de collaboration : le service, l'observation, l'administration fiscale, la recherche scientifique et le développement expérimental, la taxe à la consommation, la réduction de la lourdeur administrative et la formation.

L'Agence se réunit deux fois par année avec la FCEI dans le cadre du Forum de consultation des petites entreprises. Ce forum conjoint a été lancé en 2015 et fournit à l'Agence de la rétroaction utile provenant de la communauté des petites et moyennes entreprises.

L'Agence a également des relations continues avec diverses sociétés de conception de logiciels qui créent des logiciels de préparation de déclarations de revenus aux fins d'utilisation pour les Canadiens afin de produire leurs déclarations de revenus. L'Agence certifie ces logiciels aux fins d'utilisation à temps pour le début de chaque

période de production des déclarations de revenus. En 2018, l'Agence s'est engagée à travailler avec les associations pour améliorer les services offerts aux Canadiens. Le but principal de cette collaboration est d'offrir et de promouvoir des services électroniques de production de déclarations de revenus novateurs, sécuritaires et pratiques.

L'Agence administre le Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt dans l'ensemble du pays et en partenariat avec Revenu Québec dans cette province, où il est appelé le Service d'aide en impôt – Programme des bénévoles. Ce programme permet aux organismes partenaires de tenir des séances de préparation de déclarations de revenus pour les contribuables à faible revenu et ceux dont la situation fiscale est simple. L'Agence offre des formations, des logiciels de préparation des déclarations de revenus et un soutien téléphonique aux bénévoles.

Enfin, l'Agence a établi des voies de communication solides avec plusieurs organisations de premier plan dans le secteur de la bienfaisance, composé de milliers d'organismes de bienfaisance membres. L'Agence tire parti de ces réseaux pour aider à relever les défis précis en matière de réglementation pour les organismes de bienfaisance et suivre l'évolution de ce secteur.

Comités consultatifs

Le Comité consultatif sur l'économie clandestine de la ministre du Revenu national, qui a été lancé en novembre 2014, fournit à la ministre et à l'Agence une perspective et une rétroaction de l'industrie sur les efforts continus du gouvernement pour lutter contre l'économie clandestine.

Le Comité consultatif des personnes handicapées, rétabli en 2017, offre des conseils et des recommandations au ministre du Revenu national et au commissaire sur les services, les produits, les politiques, les enjeux et les initiatives de l'Agence liés au crédit d'impôt pour personnes handicapées. L'Agence s'est engagée à consulter ce comité avant d'apporter des changements administratifs au programme de crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Le Comité consultatif sur l'observation à l'étranger (CCOE), qui a été créé en avril 2016, se concentre sur l'évasion fiscale à l'étranger et la planification fiscale abusive. Le CCOE donne des conseils, des commentaires et des recommandations au ministre et à l'Agence sur l'administration, les politiques, les procédures et les priorités de l'organisation quant à l'observation à l'étranger.

Le groupe consultatif externe sur les services, établi en 2018, appuie la transformation globale des services de l'Agence. Les membres font part d'expériences et de leçons apprises, et fournissent des conseils sur les tendances, les plans et les pratiques émergents en matière de conception et de prestation de services. Présidé par le commissaire, le groupe est composé de cadres supérieurs et d'experts des secteurs public, privé et des organismes à but non lucratif ayant une expertise en matière de services numériques et de conception, de prestation et d'innovation de services axés sur la clientèle.

Le Comité consultatif sur le secteur de la bienfaisance a été mis sur pied en mars 2019 et est coprésidé par le secteur de la bienfaisance et l'Agence. Il formule des recommandations à l'intention du ministre du Revenu national et du commissaire de l'Agence sur les enjeux importants et émergents auxquels les organismes de bienfaisance enregistrés et les autres donateurs reconnus font face de façon continue.

Au cours des dernières années, les changements apportés à la technologie et aux façons dont les Canadiens utilisent les nouvelles ont fait en sorte qu'il est difficile pour bon nombre de nouveaux médias de trouver et de maintenir des modèles d'entreprise financièrement viables. Dans le budget de 2019, on a annoncé la création d'un groupe indépendant, le Groupe indépendant d'experts sur le journalisme et la presse écrite. Le Groupe a recommandé la mise sur pied d'un Conseil consultatif, dans le cadre duquel les membres seront nommés pour agir à titre de conseillers spéciaux auprès du ministre du Revenu national. Le Conseil consultatif sera chargé de formuler des recommandations pour déterminer si une organisation répond aux exigences relatives au statut d'organisation journalistique canadienne admissible. Le Conseil consultatif n'a pas encore été établi au moyen d'un décret.

Gouvernement 101

Il y a trois organismes centraux au sein du gouvernement du Canada : le Bureau du Conseil privé, le Secrétariat du Conseil du Trésor et le ministère des Finances. Ces organismes centraux contribuent au succès de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et des programmes du gouvernement. Ils surveillent l'échange de renseignements, la consultation et la coordination entre les ministères. Ils fournissent également des conseils et du soutien intégrés au premier ministre (PM) et au Cabinet sur des enjeux et des préoccupations intéressant l'ensemble du gouvernement.

Bureau du Conseil privé

Le Bureau du Conseil privé (BCP) relève directement du PM, et est parfois appelé le ministère du PM. Contrairement au Cabinet du PM, le BCP est composé de fonctionnaires qui fournissent des services et des conseils en toute impartialité. Le BCP est dirigé par le greffier du Conseil privé, qui est également secrétaire du Cabinet et chef de la fonction publique.

Le rôle du BCP consiste à appuyer le PM et le Cabinet, ce qui lui donne une grande influence. Les ministères doivent attentivement tenir compte de ses conseils, parce que ces derniers expriment généralement les désirs du PM ou du Cabinet.

Le BCP assume trois grands rôles :

1. Appui au Cabinet

Le BCP fait office de secrétariat pour tout le Cabinet et ses comités (à l'exception du Conseil du Trésor, qui est appuyé par le Secrétariat du Conseil du Trésor). Le BCP organise des réunions, propose et fait circuler des ordres du jour, distribue des documents, fournit des conseils aux présidents de comités, rédige les procès-verbaux et les décisions du Cabinet et transmet ses dossiers et ses décisions subséquentes.

Le BCP travaille de concert avec les ministères sur leurs propositions au Cabinet, intitulées mémoires au Cabinet, remet en question les présentations ministérielles afin de s'assurer qu'elles répondent aux besoins en renseignements du Cabinet et qu'elles se conforment à l'orientation générale des politiques du gouvernement. Le BCP veille à ce que les ministères coordonnent leurs efforts concernant les propositions ou les questions de politiques interministérielles en s'assurant que tous les ministres intéressés et leurs fonctionnaires ont la possibilité d'exprimer leur point de vue.

2. Prestation de conseils impartiaux au PM

Le BCP fournit de l'aide au PM dans le domaine de la planification stratégique ; il assure la coordination des objectifs du gouvernement en matière de politiques et gère de grands dossiers. Par exemple, le BCP aide le PM à rédiger le discours du Trône et collabore étroitement avec le ministère des Finances au moment de l'élaboration du budget. Le BCP fournit des conseils en matière de politiques dans des domaines précis, y compris les affaires étrangères, la défense, la sécurité nationale et les affaires intergouvernementales, ainsi que toutes les autres questions de politique revêtant un

intérêt particulier pour le PM. Le BCP conseille le PM sur les enjeux liés à l'appareil gouvernemental, aux nominations du gouvernement en conseil et aux affaires constitutionnelles.

3. Lien entre le PM et la fonction publique

À titre de chef de la fonction publique, le greffier du Conseil privé doit rendre compte au PM sur le rendement global et la gestion efficace de celle-ci. Il fait avancer le programme gouvernemental de gestion de la fonction publique, fournit des conseils sur la nomination des hauts fonctionnaires, fait office de porte-parole de la fonction publique et rédige un rapport annuel sur son état.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor

Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) aide le Conseil du Trésor (CT), un comité du Cabinet établi par voie législative, à remplir ses responsabilités. Il est dirigé par le secrétaire du Conseil du Trésor, qui a rang de sous-ministre. Le SCT comprend aussi le Bureau du contrôle urgentiel du Canada, qui est chargé de fournir des instructions et du soutien en matière de gestion financière et de vérification interne à l'ensemble du gouvernement. De plus, le SCT fournit des conseils au CT pour la formulation des politiques sur les ressources humaines, la rémunération des employés, la prestation de services, la gestion de l'information et la technologie de l'information, les langues officielles et l'acquisition de biens et services.

Le Conseil du Trésor est composé des ministres responsables de la gestion des dépenses du gouvernement et des ressources humaines à la fonction publique. Il est composé du président du Conseil du Trésor et de quatre autres ministres nommés par le PM. C'est le seul comité permanent du Cabinet.

S'il incombe au ministère des Finances d'établir les politiques générales encadrant les recettes et les dépenses du gouvernement, le Conseil du Trésor supervise la gestion du budget et des crédits. Il joue aussi un rôle de coordination lors de la préparation du budget.

Ministère des Finances

Le ministre des Finances est responsable de la politique fiscale du gouvernement, y compris de la politique de l'impôt et de l'analyse de l'incidence économique et fiscale des propositions par n'importe quel ministre. Le ministère des Finances aide le ministre à élaborer le cadre fiscal du gouvernement dans lequel les dépenses globales ont lieu. En tant que source principale d'analyse et de conseils socioéconomiques du gouvernement fédéral, le Ministère donne des conseils au ministre sur les tendances économiques, la politique fiscale, la finance et le commerce à l'échelle internationale et les arrangements fiscaux entre le fédéral et les provinces.

Le rôle le plus connu du ministère des Finances consiste à aider le ministre dans l'élaboration du budget annuel. Le budget est l'énoncé des prévisions financières du gouvernement compte tenu de sa situation financière actuelle et projetée. Il indique les recettes prévues, incorpore les changements éventuels en matière d'imposition et de dépenses, et annonce les nouvelles dépenses prévues. Au moyen du processus

budgétaire, le ministre des Finances établit un cadre financier dans lequel le système de gestion des dépenses du gouvernement peut fonctionner efficacement.

Le ministère des Finances remplit également des fonctions dans d'autres secteurs. Il aide notamment le ministre à :

- Élaborer des lois et politiques tarifaires
- Gérer les emprunts fédéraux sur les marchés financiers
- Administrer les grands transferts de fonds fédéraux aux provinces et territoires
- Représenter le Canada dans les institutions et groupes financiers internationaux comme le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce

Le ministère des Finances joue un rôle central dans la quasi-totalité des décisions en matière de politiques, parce que la répartition des fonds provenant du cadre financier est presque toujours nécessaire pour procéder à une initiative politique. Grâce à une étroite collaboration et des consultations, le ministère des Finances et le SCT assurent la cohésion et l'efficacité du processus de prise de décisions. Ces deux organismes, par l'intermédiaire du BCP, fournissent au PM et aux comités du Cabinet des conseils sur les politiques liées aux questions de financement ainsi qu'à l'incidence économique des propositions soumises au Cabinet.